

Construire, réhabiliter, aménager

dans le site classé de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze

Guide de recommandations
de la Charte pour l'architecture,
l'urbanisme et les paysages



Une charte, un guide de recommandations, un engagement partenarial

«Le classement au titre des sites pittoresques et scientifiques de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze, intervenu le 21/08/2003, vise à protéger cet ensemble paysager exceptionnel.

Si la protection réglementaire du site contribue à garantir sa pérennité, elle ne permet pas d'assurer la gestion raisonnée de ce territoire habité.

Pour permettre au site de rester préservé, mais aussi vivant, il convient de donner un cadre et des orientations aux interventions de chacun.

Dans cette perspective, l'Etat a proposé la mise en place d'une démarche d'élaboration de charte architecturale et paysagère.

Cet outil, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Mixte de Gestion du Salagou, a été mis en œuvre par le CAUE 34.

Au terme d'une analyse approfondie du territoire et d'un long travail de concertation et de sensibilisation, des engagements visant à la préservation et à la valorisation du site ont été consignés dans la présente charte. Ils sont illustrés dans le guide de recommandations qui lui est associé.

La signature de la charte est la preuve que tous les acteurs s'approprient progressivement le patrimoine de ce territoire. Elle contribue au développement durable de ce site classé.»

Claude Baland

Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

Construit en 1968, à des fins d'irrigation et de régulation de la rivière Hérault, sans aucune préoccupation touristique ni environnementale, le barrage sur le Salagou a donné naissance à un site d'un grand intérêt écologique, touristique et paysager. Aujourd'hui, le site classé de la vallée du Salagou, élargi au Cirque de Mourèze, constitue l'un des fleurons de notre département. Mais l'attrait qu'exerce ce site est porteur de risques. Le développement de sa fréquentation, des activités de loisirs et des extensions urbaines, associé à la déprise agricole, menace son fragile équilibre et appelle à une gouvernance efficace et raisonnée.

Le Conseil Général, propriétaire du lac et de ses berges, s'y est engagé par la mise en œuvre d'un plan de gestion qui associe développement et protection : gestion de l'eau, projets d'aménagement et de mise en valeur des rives, soutien aux projets agricoles, protection des paysages et des milieux écologiques. Il est à l'initiative de la création du SMGS, chargé de sa mise en application.

La Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages, accompagnée de son guide de recommandations, en constitue un point fort.

Confiée au CAUE de l'Hérault, organisme de conseil et de sensibilisation à l'expertise reconnue, elle est le fruit d'une large concertation et d'un partage entre les administrations, les services de l'Etat, les collectivités territoriales et de nombreux acteurs du site : élus, professionnels, associations, particuliers. Tout porteur de projet devrait s'y référer.

Conçu par la seule volonté des hommes, un nouveau paysage est né. Dorénavant, il est de la responsabilité de chacun de veiller à son équilibre et à sa beauté.

André Vezinhet

Député
Président du Conseil Général de l'Hérault

Le guide de recommandations architecturales, urbaines et paysagères pour le site classé de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze définit les règles du jeu que nous nous sommes données en matière d'architecture, d'urbanisme et de gestion du grand paysage. Ce guide constitue une des actions d'un plan de gestion global du site, que le Syndicat mixte a pour mandat de mettre en œuvre. Les engagements communs des élus et des services de l'Etat sont rassemblés au sein d'une charte architecturale, urbanistique et paysagère, signée le 30 avril 2010. Nous désirons protéger le site et ses paysages pour que le Salagou reste un espace de liberté, authentique et accessible à tous. Nous mettons au point un plan d'aménagement des berges du Salagou et espérons, notamment au travers d'une Opération Grand Site, offrir aux visiteurs un accueil touristique de qualité. Le Salagou est un joyau que nous avons le devoir de préserver. Le Syndicat mixte missionne depuis mars 2009 un architecte conseil qui offre ses services gratuitement aux pétitionnaires pour les accompagner dans leurs projets de construction ou de réhabilitation. L'architecte conseil a produit une série de fiches de vulgarisation du guide qui sont mises à disposition du public dans toutes les mairies du site. La charte architecturale et paysagère sert de référence commune aux élus et aux services de l'Etat pour évaluer la qualité des projets de construction et de réhabilitation. L'architecte conseil portera une attention particulière pour faciliter la construction de bâtiments agricoles dans la mesure où l'agriculture joue un rôle essentiel pour le maintien de la qualité du paysage. Qui peut imaginer qu'il suffirait de quelques équipements touristiques pour faire du Salagou et de Mourèze un moteur économique du territoire réellement maîtrisé ? Nous travaillons sur le long terme pour que ce développement soit durable et forge un espace où agriculteurs, habitants et visiteurs cohabitent sans dénaturer ce qui en fait tout l'attrait.

Alain Cazorla

Président du Syndicat Mixte de Gestion du Salagou
Conseiller général
Maire de Clermont-l'Hérault

LA VALLÉE DU SALAGOU ET LE CIRQUE DE MOURÈZE

Un territoire exceptionnel

Le territoire du site classé

page 7

page 8

L'ÉTAT DES LIEUX - *A la recherche des spécificités*

page 9

LES CARACTÉRISTIQUES DU GRAND PAYSAGE

Les principales composantes

Relief et Hydrographie - Géologie - Occupation des sols - Faune et Flore -

Les unités paysagères

page 10

LES CARACTÉRISTIQUES DES UNITÉS PAYSAGÈRES

Spécificités et valeurs

Les hauts et moyens Reliefs - Les plateaux Auverne, Germane et causses -

La haute vallée du Salagou - La plaine agricole - Le lac - La montagne de

Liausson - Le Cirque de Mourèze - Le défilé et la Lergue

page 18

LES CARACTÉRISTIQUES DES VILLAGES ET HAMEAUX

Implantations

Formes urbaines

Espaces publics

Espaces extérieurs liés à l'habitat

Typologies urbaines et architecturales

page 29

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ARCHITECTURE LOCALE

Volumétries

Façades

Matériaux et couleurs

page 44

LES ENJEUX - *Les tendances récentes à la fermeture, à l'abandon, au mitage et à la banalisation du paysage*

page 57

LA FERMETURE DU PAYSAGE

page 58

L'ABANDON DU PAYSAGE

page 62

LES POINTS NOIRS

page 63

LES IMPLANTATIONS NOUVELLES EN RUPTURE AVEC LES CARACTÉRISTIQUES VILLAGEOISES

page 64

LES CONSTRUCTIONS ACTUELLES EN RUPTURE AVEC LES CARACTÉRISTIQUES LOCALES

page 66

LES RECOMMANDATIONS - *Poursuivre l'histoire paysagère, urbaine et architecturale*

page 67

LES RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

page 68

Maintenir les espaces ouverts

Maintenir l'équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés

Maintenir les lisières

Maintenir la mosaïque des cultures et des milieux de la plaine

Réhabiliter et entretenir le patrimoine bâti

Préserver et réhabiliter le patrimoine végétal

Construire dans le paysage

LES RECOMMANDATIONS URBAINES

page 88

Organiser le développement du village

Implanter un bâtiment sur le terrain

Aménager le terrain

LES RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

page 112

Volumétries

Proportions des bâtiments

Composition des façades

Matériaux

Couleurs

Économies d'énergie

Respecter et valoriser l'existant

COMMENT PROCÉDER ?

page 126

La mise en œuvre des recommandations

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

page 127

En illustration du guide de recommandations

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

page 140

Un territoire exceptionnel

La vallée du Salagou et le cirque de Mourèze, exceptionnels à deux titres

D'une part, ils recèlent des qualités paysagères, géologiques et écologiques* qui ne sont plus à démontrer, tant elles ont motivé leur récent classement à l'inventaire des sites remarquables de France, en août 2003.

D'autre part, à travers leur histoire, ils illustrent de manière exemplaire et assez démonstrative, les évolutions qu'ont pu connaître et connaissent nos sites et paysages contemporains : évolutions liées à des changements sociétaux globaux, tels que la déprise agricole et l'exode rural qui s'en est suivi, mais aussi des évolutions plus volontaires et moins subies, résultat de projets de planification ciblés.

La réussite d'un paysage nouveau

Lorsqu'en septembre 1968, le Conseil Général de l'Hérault inaugurait le barrage du Salagou et mettait en eau la partie aval de la vallée, il répondait à un besoin d'irrigation lié à la reconversion agricole des vallées environnantes, territoires de Clermont-l'Hérault, Canet, Brignac, Nébian et Aspiran, frappées de plein fouet par la crise viticole de l'époque.

La reconversion agricole n'ayant pas vu le jour, le lac aura servi à tout autre chose : lutte contre les incendies, régulation des crues de l'Hérault, accueil touristique, réserve de pêche. Mais il aura formé au fil des ans, grâce à la prudence de ses habitants et élus locaux, un milieu écologique et naturel remarquable.

Aujourd'hui, les paysages de la vallée et plus particulièrement du lac du Salagou constituent l'un des fleurons du département et connaissent une notoriété qui dépasse les frontières régionales.

** A ces multiples qualités, il faut ajouter la valeur paléontologique du site de la vallée où des traces rares des premiers mamméliens - les thérapsides qui peuplaient le monde, il y a 50 millions d'années - ont été découvertes.*

Une charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages

Un engagement partenarial de gestion

Afin de préserver la qualité de ces paysages remarquables et de promouvoir un développement valorisant le territoire du site classé, l'élaboration d'une charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages s'est imposée.

Confiée par la DIREN Languedoc-Roussillon et le Syndicat Mixte de Gestion du Salagou au CAUE de l'Hérault, elle a été menée en partenariat avec les élus des communes et communautés de communes concernées, le Conseil Général de l'Hérault et les services de l'Etat (DIREN, SDAP, DDAF) sur une durée de trois ans, d'octobre 2005 à décembre 2008.

Cette charte est constituée par le présent guide de recommandations et par un document de synthèse, support contractuel se prêtant à la signature des différents partenaires qui se sont engagés.

Un guide de recommandations

Le présent guide est destiné à tous les publics qui auront à intervenir sur le territoire : particuliers, agriculteurs, élus, maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre (architectes, urbanistes, paysagistes), constructeurs de maisons individuelles, artisans, services techniques des communes, des communautés de communes et du Conseil Général. Il se veut un guide de bonnes pratiques, au service de chacun, qui se donne pour objectif d'orienter actions et projets et de promouvoir une évolution qualitative des paysages du site classé.

La méthode employée

Basées sur une analyse et une connaissance fine des composantes physiques du territoire sous tous ses aspects, les recommandations ont fait l'objet de plusieurs réunions de concertation et de partage avec les maires des communes concernées. Plusieurs ateliers thématiques de sensibilisation ont été organisés à leur intention, ainsi qu'un voyage d'études à Gassin dans le Var.

Toutes les étapes de ce guide - depuis les études préalables traitant de l'état des lieux et des enjeux du territoire jusqu'aux recommandations - ont été validées par les membres du comité de pilotage, rassemblant les partenaires de la charte.

Parallèlement, une assistance architecturale, accompagnant toute demande d'autorisation de construire, a été assurée par le CAUE et a servi de terreau aux recommandations du guide**.

*** Des illustrations de cette assistance architecturale sont présentées en fin de document.*

Le territoire du site classé

Le site classé de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze se situe au cœur du département de l'Hérault.

Entre les villes de Lodève et de Clermont-l'Hérault, il est accessible depuis l'autoroute A75 au nord, en passant par les villages de Celles et d'Octon et, depuis la ville de Clermont-l'Hérault au sud, en passant par le village de Liausson.

Sa superficie est d'environ 9 000 hectares.

Il est constitué, en parties ou en totalité, des territoires des communes de Brénas, Carlencas-et-Levas, Celles, Clermont-l'Hérault, Lacoste, Le Bosc, Le Puech, Liausson, Mérifons, Mourèze, Octon, Pézènes-les-Mines, Salasc et Valmascle.

Composé de sept villages et d'une quinzaine de hameaux, il est peuplé d'environ 2000 habitants.

Le village d'Octon peut être considéré comme "le chef-lieu" de ce territoire.

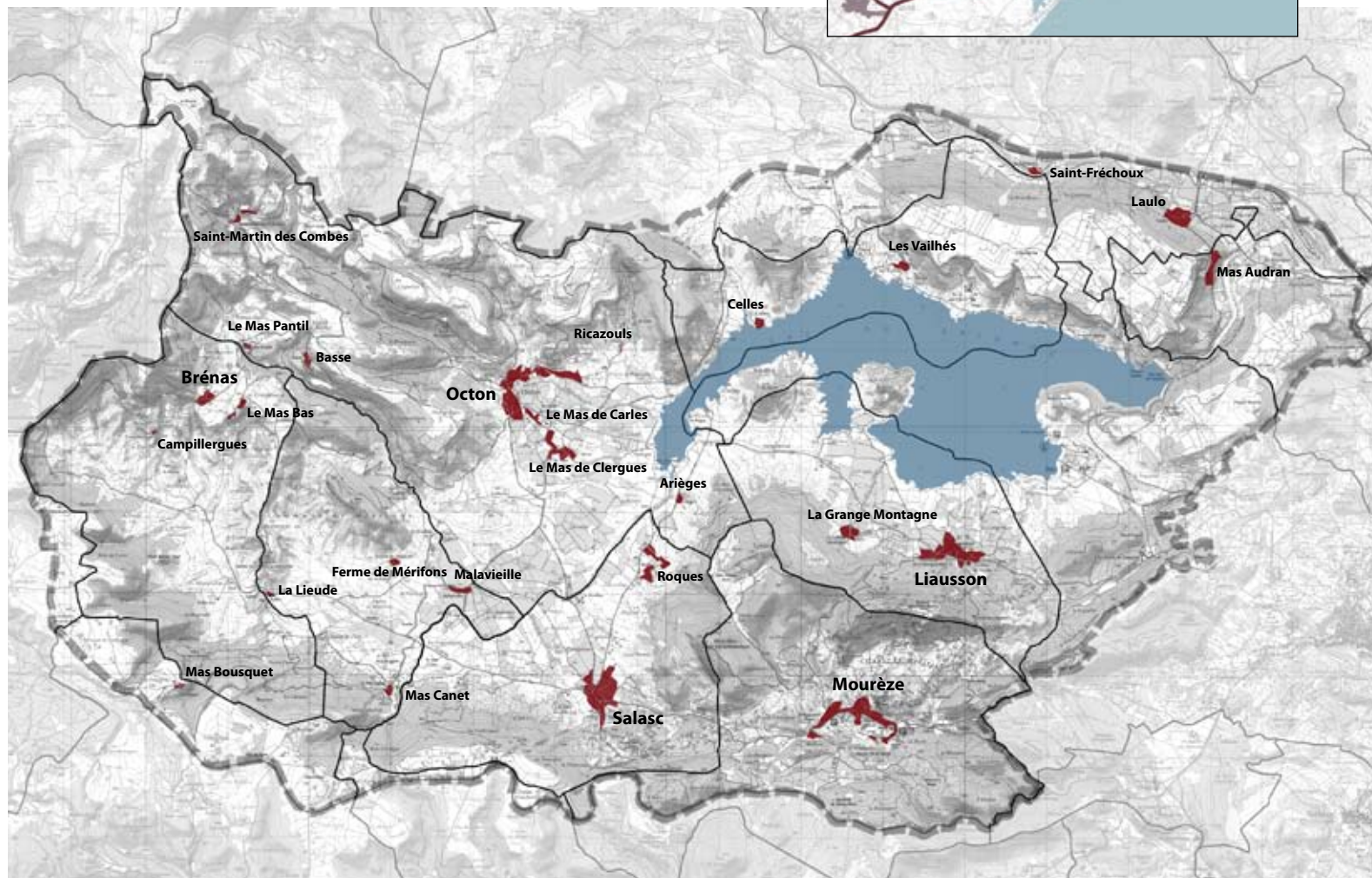
Périmètre du site classé



Limites communales



Villages et hameaux



A la recherche des spécificités

L'observation attentive des paysages, des villages et de leurs constructions a permis de mettre en évidence les caractéristiques morphologiques du site classé.

Répétition des dispositions et des formes, récurrence des expressions rencontrées, particularités, valeur d'exemplarité furent quelques uns des principaux critères qui ont guidé ce patient et minutieux travail d'observation.

Les cartographies, dessins et photos présentés dans cet état des lieux rendent compte des composantes qualifiant le territoire du site classé.

Ils donnent à voir un paysage et une architecture ordinaires, mais néanmoins remarquables, des villages aux ambiances urbaines et humaines qui méritent d'être mieux reconnues et appréciées à leur juste valeur.

De nombreuses séances de repérage, de relevés sur le terrain et d'interprétation ainsi que des analyses cartographiques et photographiques ont permis de restituer une certaine réalité identitaire, tout à la fois sélective et globale du site.

Loin de prétendre à une exhaustivité détaillée, ont ainsi pu être brossés les traits dominants de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze.

L'état des lieux est présenté en trois grands chapitres :

- 1 - Les caractéristiques du grand paysage et des unités paysagères**
- 2 - Les caractéristiques des villages et hameaux**
- 3 - Les caractéristiques de l'architecture locale**

Relief et hydrographie

Le relief - un ensemble de replats et de pentes - et l'hydrographie - un réseau riche et varié - constituent le socle des paysages

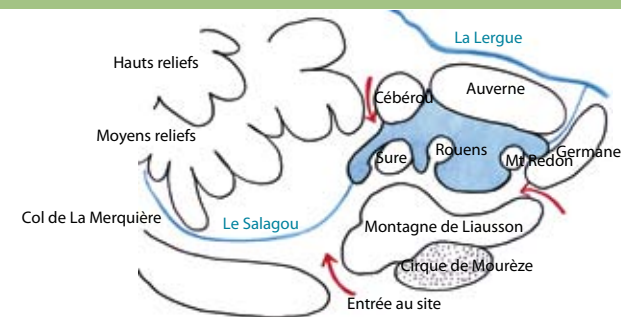
LE RELIEF

Les reliefs du site sont extrêmement variés. Un ensemble de pentes plus ou moins abruptes côtoie des replats en altitude, sorte de plateaux plus ou moins vastes. Quelques linéaires de crêtes rocheuses et une série de petits monts complètent le dispositif. D'une altimétrie moyenne, les reliefs évoluent de 100 mètres, au niveau du lac, à 450 mètres environ, au niveau des sommets.

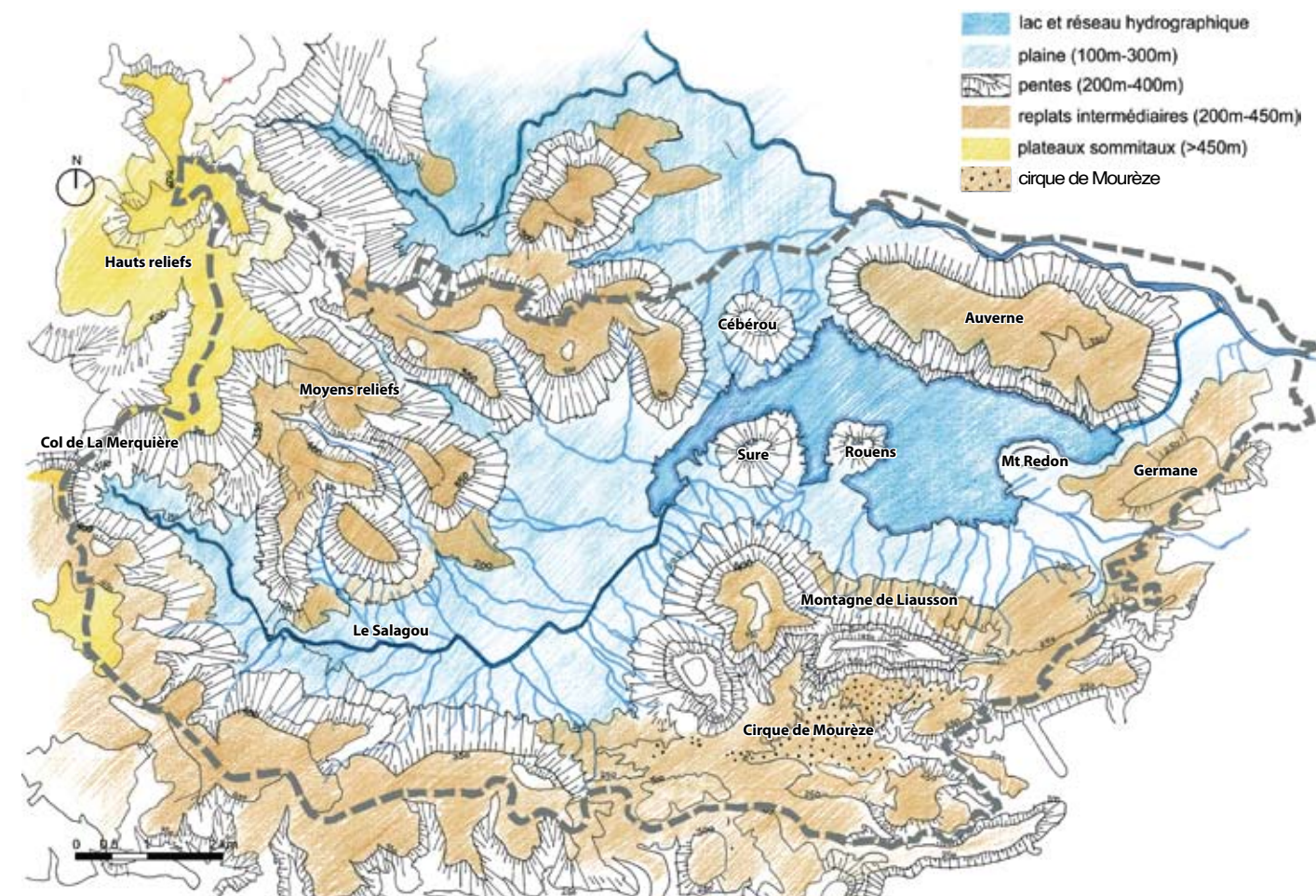
Dans la haute vallée, les pentes homogènes du versant sud font face à un ensemble de reliefs morcelés, échancrés par un réseau hydrographique complexe qui nous livre un paysage difficile à lire.

Sur le pourtour du lac, cette dissymétrie s'inverse : les pentes continues et abruptes des rives nord font face à toute une série de petits monts et reliefs autonomes. La Sure, le Rouens et le mont Redon émergent entre plans de vignes, roselières et sols rocheux. Plus loin, la montagne de Liausson dresse son profil majestueux aux crêtes rocheuses, caractéristiques.

Le cirque de Mourèze forme une unité de reliefs, bien à part.



Représentation schématique du relief et de l'hydrographie



Relief et hydrographie



*Le Mont Redon à gauche
et le plateau de Germane à droite
sur les rives Est du lac*



*La montagne
de Liausson*



*Les reliefs rocheux
du cirque de Mourèze*

*Le Salagou dans la plaine agricole,
peu avant son arrivée dans le lac*



*Les reliefs
de la zone Ouest*



L'HYDROGRAPHIE

Le Salagou, rivière maîtresse du site, prend sa source à 380 mètres d'altitude.

C'est une rivière extrêmement variée, à l'image du relief dont elle est, tout à la fois, issue et qu'elle a contribué à forger.

Si elle «creuse» de manière évidente l'espace de la haute vallée où elle est perçue dans son lit sinueux, elle se fait discrète, derrière le riche manteau de sa ripisylve* au niveau de la plaine. Elle réapparaît majestueuse, généreuse et spectaculaire sous une superbe étendue d'eau : le lac.

Un réseau hydrographique secondaire sillonne le territoire et façonne les paysages du site. Il est constitué de nombreux ruisseaux :

- ceux de la Combe, de las Moles, des Grottes, de la Frille, du Lavandou, du Mas Crémat et de Creyssels, au sud.
- ceux de Ricazouls, de Révérignès, de la Marrette, du Lignous, des Clauzes, des Colombiers et de la Combes, au nord.

Variété, richesse et complexité caractérisent l'hydrographie et le relief et contribuent au caractère pittoresque des paysages du site.

**ripisylve : végétation des berges de rivières*

Géologie

Un site riche sur le plan géologique

La vallée du Salagou et le versant nord de la Lergue sont constitués de grès fins de couleur rouge - « les ruffes » - et d'alluvions en fond de vallée.

Les ruffes, situées sur les côteaux, peuvent être très érodées. Par leur configuration et leur couleur typique rouge, elles marquent l'identité paysagère du site classé.

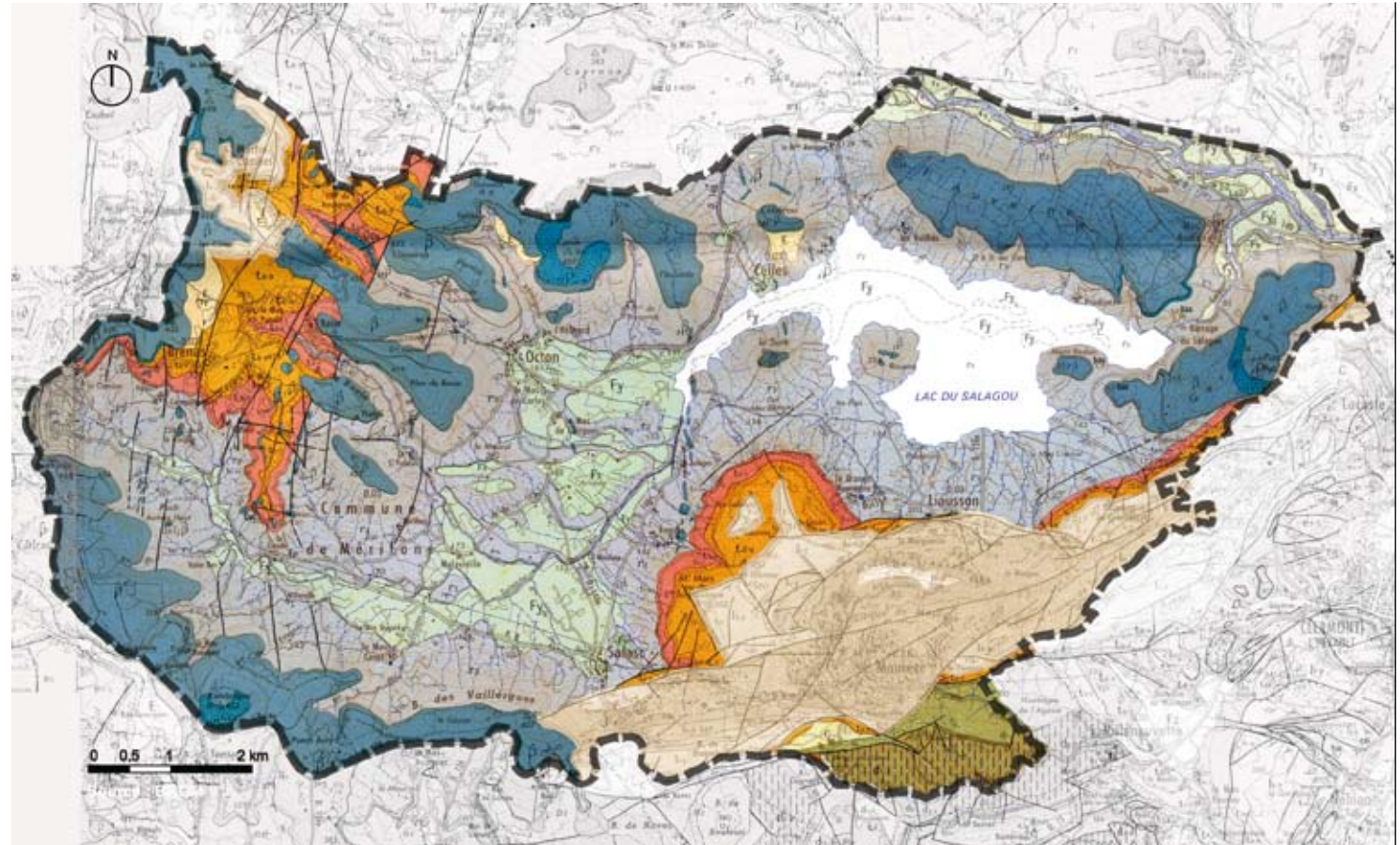
Les replats situés en altitude, les plateaux (Auverne, Germane, Causses) et les sommets des petits monts (Cébérou, la Sure, le Rouens et le mont Redon) entourant le lac, présentent un sol de nature volcanique. Le basalte, dans toutes les tonalités du marron et du noir, affleure sur les sommets.

D'autres sols, siliceux ou acides - des grès moins fins - composent **les reliefs ouest**, autour de Brénas, ainsi que le flanc nord-ouest de la montagne de Liausson.

C'est aussi le cas du relief en avancée sur la vallée, où se dresse le castellas ou château de Malavieille.

Ce type de sol retenant mieux l'humidité, contrairement aux ruffes, accueille un couvert végétal plus riche, avec des essences telles que le châtaigner.

Le cirque de Mourèze et la Montagne de Liausson sont composés d'une roche calcaire friable, la dolomie. Un ensemble de colonnes, les dolomites, ponctuent par leurs silhouettes caractéristiques le paysage du cirque de Mourèze.



Source : BRGM «carte géologique de la France» éch: 1/50 000^e



Géologie

Des sols variés



Flanc est de la montagne de l'leuzède

Ruffes

Ruffe à Mérifons



Cheminée basaltique de la Roque

Roches volcaniques

Orgues volcaniques sur l'Auvergne



Lapias géants dans le cirque de Mourèze

Roches calcaires et dolomitiques

La montagne de Liausson



Occupation des sols

L'occupation des sols, donnant textures et couleurs aux paysages, compose une réelle mosaïque

On distingue :

Deux grandes familles d'occupation

- **Les sols nus** : sols arides où la roche domine. L'ensemble du site classé est caractérisé par la forte présence de ce type de sols.

Ruffes rouges dans la vallée du Salagou et **dolomie blanche** dans le cirque de Mourèze constituent une des spécificités paysagères majeures du site classé.

- **Les sols recouverts de végétation plus ou moins récente** : forêts, broussailles, cultures, landes et pâturages.

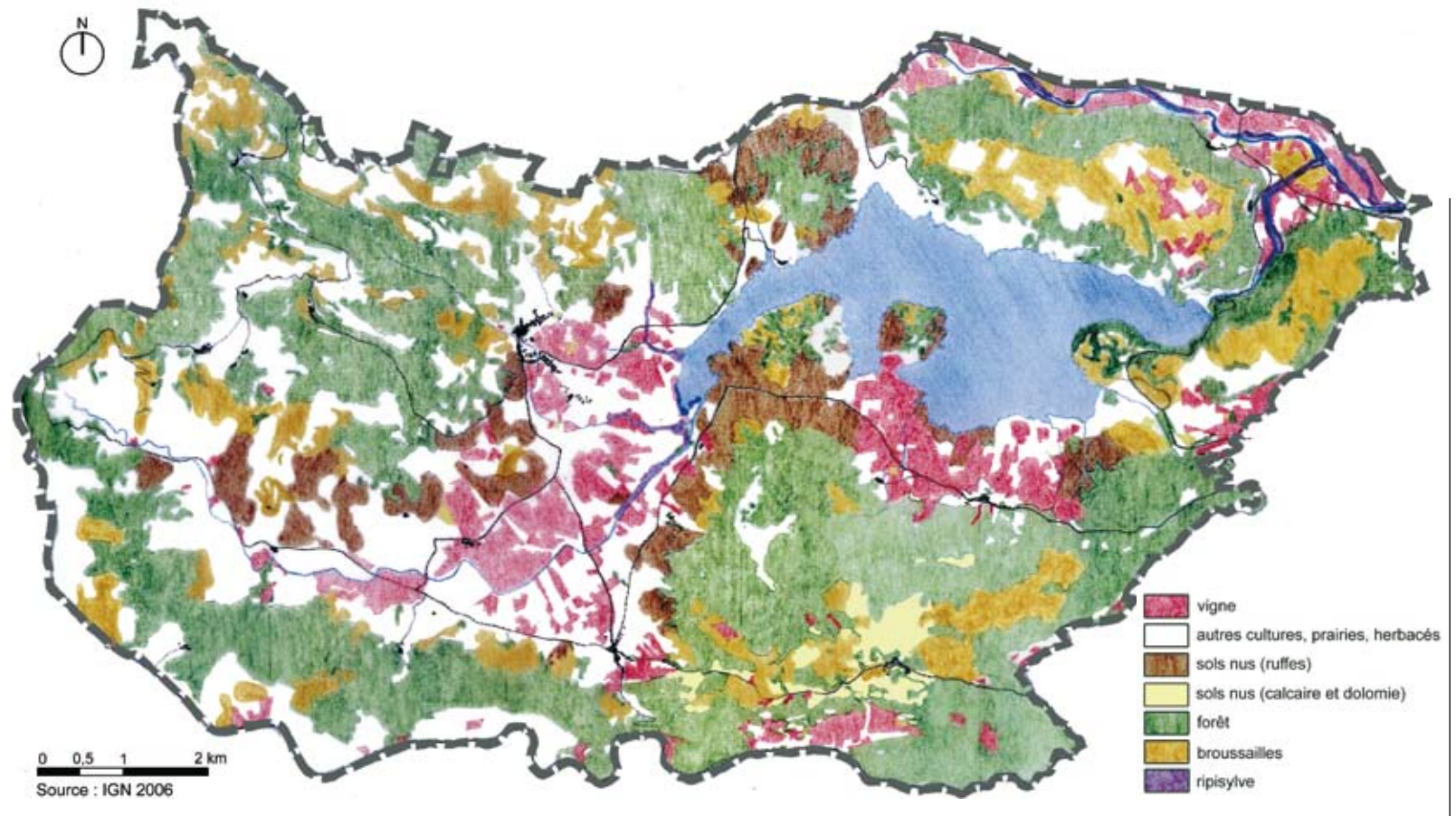
Trois types de couverture végétale

- **Les bois** : sur les espaces en pente.
- **Les cultures** : principalement vigne, céréales et fourrage sur les terrains plats de la plaine ou peu accidentés des reliefs.
- **La broussaille** : en expansion, en raison de la déprise agricole. Elle gagne les plateaux, les pentes nord et sud de la vallée et tout particulièrement le cirque de Mourèze.

La vigne reste la culture dominante, mais on constate une tendance à l'enfrichement. Seul l'espace de la vallée du Salagou résiste vraiment.



Représentation schématique de l'occupation des sols



Occupation des sols



Céréales dans la haute vallée

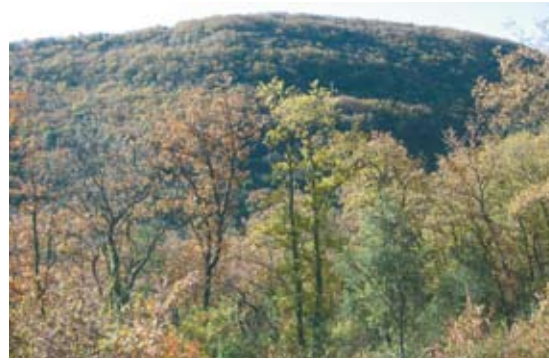
Les cultures dominantes

Vignes à Liausson



Les ripisylves

Les berges boisées du Révergnès



De part et d'autre du Lignous

Les bois et broussailles



Chênes verts et broussailles sur le plateau de l'Auvergne



Rives Nord du lac

Les sols nus et les roches apparentes

Cirque de Mourèze



Faune et flore

Le site constitue une riche réserve faunistique et floristique

Des protections affirmées

Plusieurs périmètres de protection se côtoient et se superposent :

• Les ZNIEFF

Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, qui n'ont aucune portée juridique, sont de deux types :

- **Sept zones de type I** sur des secteurs ponctuels : le cirque de Mourèze, le secteur entre le Mas Audran et Lauilo (côteaux de la Lergue), trois secteurs autour du Mas de Clergues, le secteur de Malavieille à Mérifons, Notre Dame de Roubignac.

- **Deux zones de type II** sur des grands ensembles naturels : le lac et ses rives, le col de la Merquièrre.

• La ZPS de Natura 2000

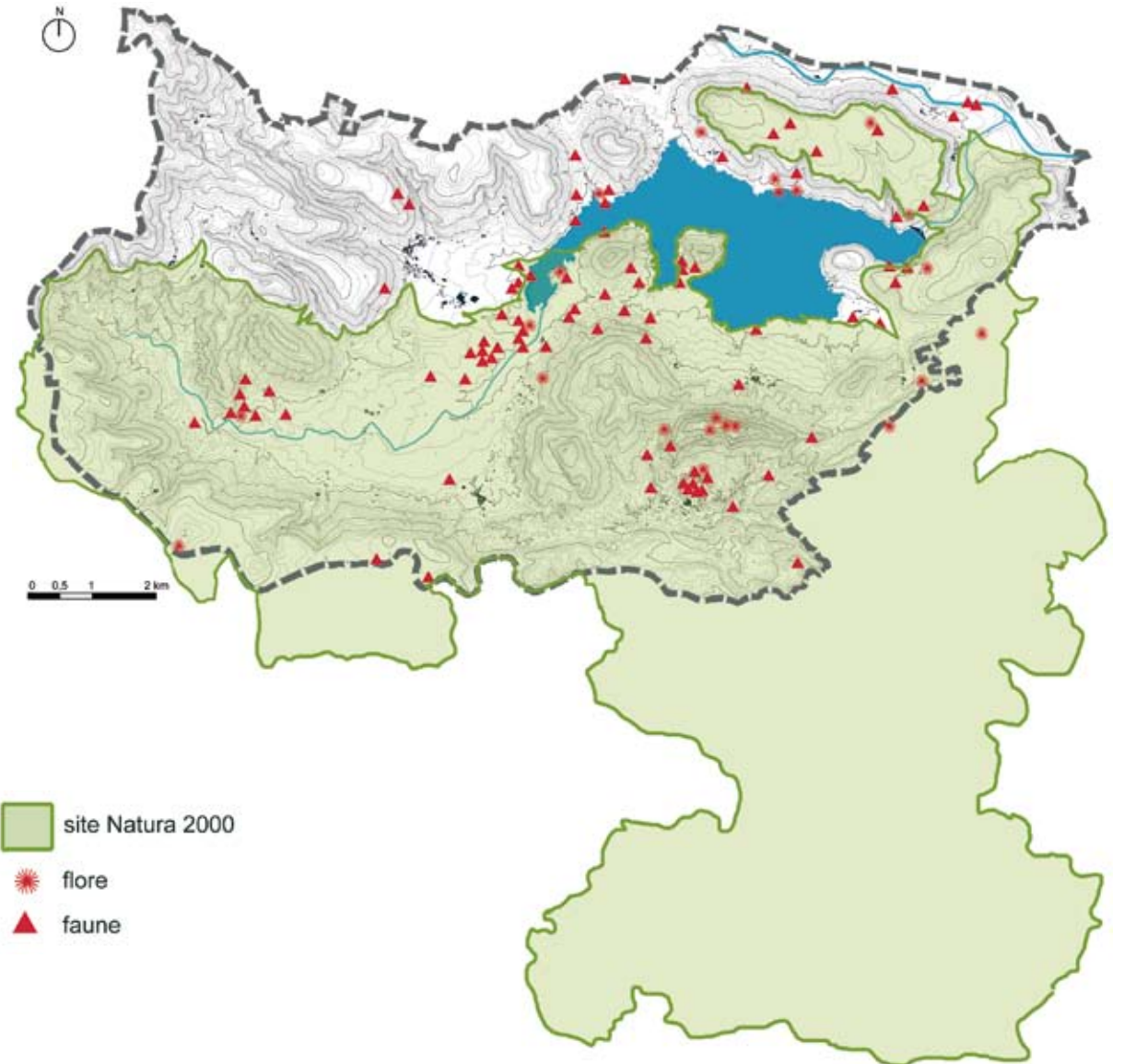
La zone de protection spéciale est une directive de protection des oiseaux sauvages. Son classement est effectué par l'Etat - ministère de l'Ecologie - qui s'engage et transmet le périmètre à la Communauté Européenne. Des mesures de protection et de gestion des espaces y sont élaborées et mises en œuvre avec les acteurs locaux. La Communauté Européenne exerce un rôle de contrôle.

La ZPS du Salagou porte essentiellement sur la protection de l'aigle de Bonelli.

• L'arrêté de biotope

Un périmètre de biotope, protégeant l'aigle de Bonelli, a été établi autour du sommet du mont Liausson.

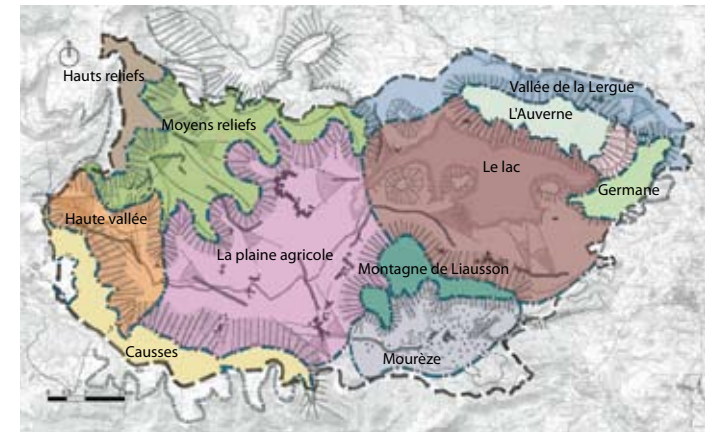
Une étude, consultable au siège du SMGS, a été consacrée aux aspects naturalistes du site. Elaborée par l'association Salsepareille, elle fournit des indications sur la nature des différentes espèces.



Les unités paysagères



Entre espace cultivé et espace boisé, les pentes de la vallée, avec leur couleur rouge caractéristique et leur cortège de hameaux et de villages, constituent un des principaux « motifs » du site. Hameau de Roques à Salasc.



Douze unités paysagères forment deux grandes familles :

- **Les unités de plaine :** la haute vallée, la plaine agricole, le lac, le versant sud de la vallée de la Lergue et le défilé (section du Salagou, du barrage à la Lergue) ;
- **Les unités de montagne :** les hauts reliefs (sommets du site classé), les moyens reliefs, les causses, le plateau de Germane, le plateau de l'Auvergne, la montagne de Liausson et le cirque de Mourèze.

Le découpage du site en unités paysagères présente de multiples intérêts. Il permet de mieux décrire et identifier les lieux, de mieux s'y repérer. Il permet également de concevoir et réaliser actions et projets, de manière cohérente.

Les hauts et moyens reliefs

Des paysages ouverts, marqués par une présence agricole forte

Caractéristiques

Situés à l'extrémité nord-ouest du site, les hauts et moyens reliefs en forment le sommet et offrent une ambiance paysagère tout à fait spécifique, due à une succession de vastes replats agricoles et de vallons encaissés.

Ces replats agricoles, tantôt pâturés, tantôt cultivés et fauchés, sont soulignés par un ensemble de langues de bois et de haies de bocage, offrant une agréable sensation d'équilibre. La toile, selon les saisons, présente toutes les tonalités de vert, de jaune et de marron.

Les horizons sont dégagés et souvent très lointains.

Habitat et patrimoine

Le village de Brenas y campe, avec sa silhouette caractéristique et ses beaux hameaux, le Mas Bas et Campillergues, ainsi que St Martin des Combes, hameau d'Octon, avec ses bâtiments agricoles.

La chapelle de Roubignac, classée monument historique tout comme l'ensemble dolménique en basalte, dit de Toucou, constituent les principaux éléments patrimoniaux de l'unité.

A PRÉSERVER

Un paysage de montagne assez authentique, dans une ambiance tranquille et retirée d'«arrière-pays». L'agriculture devra y être soutenue.



Saint-Martin-des-Combes



Bois de châtaigniers et de chênes verts caractérisent l'unité paysagère.



A travers les bois, entre Octon et Basse



La chapelle de Roubignac...



... au cœur d'un bel enclos arboré

Les plateaux Auverne, Germane et causses

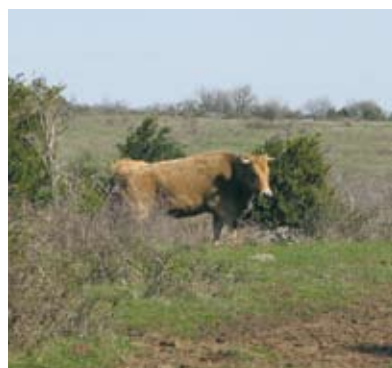
Des paysages menacés par la déprise agricole



Le plateau de l'Auvergne, son riche patrimoine de pierre, capitelle et calade... et quelques vignes encore présentes.



Sur le plateau de Germane, quelques prairies pâturées résistent encore à la déprise agricole.



Le plateau des causses accueille quelques vastes pâturages.

Caractéristiques

Elle comprend les trois plateaux de l'Auvergne au nord du lac, de Germane à l'est du lac et des causses sur le versant sud de la vallée du Salagou.

Ces plateaux jouent un rôle stratégique dans le paysage. Par leur position dominante, ils permettent de découvrir les sites dans leur amplitude et, comme pour les hauts et moyens reliefs, ils donnent à voir les lointains.

Par beau temps, les contreforts du Larzac et la vallée de l'Hérault offrent, en effet, quelques très beaux panoramas.

Habitat et patrimoine

Le plateau de l'Auvergne recèle un remarquable paysage lithique, constitué de quelques très belles capitelles et enclos de berger.

A noter quelques rares implantations, telles que la bergerie de Germane, le mas Bousquet ainsi que quelques autres fermes sur les causses.

A PRÉSERVER

- La vocation de belvédère, actuellement menacée par la déprise agricole et une broussaille envahissante ;
- Le riche patrimoine de pierre du plateau de l'Auvergne qui menace de disparaître définitivement sous les broussailles.

La haute vallée du Salagou

Un paysage complexe aux multiples facettes

Caractéristiques

La haute vallée du Salagou se déploie du col de la Merquièrre à la Lieude.

Le château de Malavieille, sur son relief caractéristique en avancée dans la perspective de la vallée, constitue une sorte de porte assez spectaculaire.

Le lit de la rivière, sinueux et visible sur la partie amont de l'unité, disparaît derrière un modelé assez chaotique, en aval, autour du hameau de la Lieude.

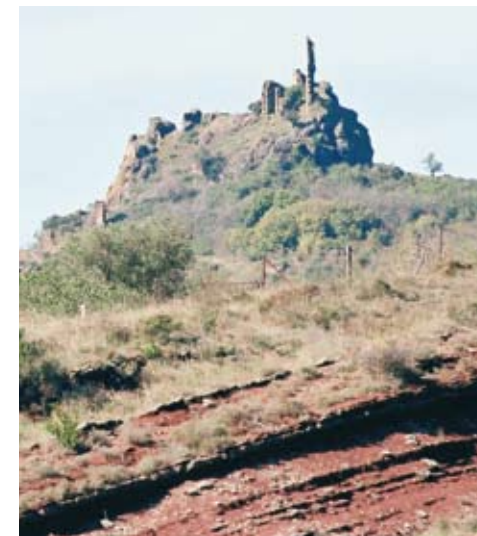
C'est un paysage complexe, composé de terres agricoles et de sols érodés.

De vastes replats pâturés côtoient des pentes nues aux sols rouges, à la roche affleurante et à la végétation de type désertique.

Ici, les couleurs sont plus variées et contrastées que sur les plateaux ou les hauts et moyens reliefs. Elles résultent d'une occupation des sols moins homogène.



Découverte de la vallée, depuis la Roque. Un ensemble de prairies plus ou moins pâturées et de pentes érodées, ponctuées par quelques rochers (Castellas et Roque) composent cette unité paysagère. Au loin, la butte couronnée par le Castellas s'avance, telle une sentinelle.



Le Castellans ou Château de Malavieille



Le Salagou dans la plaine



Le cours sinueux du Salagou dans la haute vallée

La haute vallée du Salagou

Une présence agricole forte avec la pratique de l'élevage



Les pâturages de fond de vallée



Habitat et patrimoine

Les plus anciens vestiges du Castellat ou château de Malavielle remontent au Xe siècle. A ses pieds, la Lieude, hameau de Mérifons, est le seul lieu habité de la haute vallée.

De nombreux mazets ainsi qu'une petite bergerie et un enclos en pierre parsèment la haute vallée.

Faune et flore

De nombreuses espèces d'oiseaux nichent dans les reliefs rocheux des pentes exposées au sud, tandis qu'à la Lieude, des traces d'animaux préhistoriques, datant d'il y a 250 millions d'années, ont été découvertes dans les années 1980.

Le hameau de la Lieude, parcouru par ce chemin de campagne, offre un paysage tout à fait charmant.



Un mazet caractéristique, situé sur le versant sud de la haute vallée



A PRÉSERVER

- L'activité agricole et la pratique de l'écobuage ;
- L'agropastoralisme ;
- La richesse faunistique des reliefs rocheux.

La plaine agricole

Un espace agricole et naturel complexe

Caractéristiques

Se déployant depuis la haute vallée - château de Malavieille - jusqu'au lac, la plaine agricole constitue le cœur du site.

La culture de la vigne y occupe une place prépondérante, représentant la principale activité économique.

C'est ici que se rencontrent les nombreux lits de ruisseaux qui dévalent les côtes en les érodant, révélant ainsi leur couleur rouge.

Le paysage est complexe et assez hétérogène. Champs plats et cultivés se mêlent aux espaces aux sols accidentés et arides. Vignobles et oliveraies y côtoient champs de céréales, de colza plus récemment, et cultures maraîchères.

Tout un maillage de haies et de ripisylves, de fossés et de ruisseaux, de lignes d'arbres et de murets complète ce paysage, très coloré par les saisons.

Faune et flore

La plaine agricole, grâce à son ouverture et ses nombreux corridors végétaux, abrite une faune, riche d'une trentaine d'espèces répertoriées par la ZPS (cf p16).

A PRÉSERVER

- L'ouverture de l'espace ;
- La mosaïque de cultures, garante de la richesse écologique et de la diversité paysagère ;
- Les ripisylves, murets et fossés ;
- Le patrimoine rural qui doit être entretenu et restauré.



Un ensemble de pentes aux sols arides forment les premières limites de la plaine agricole au nord. Elles sont constituées des caractéristiques ruffes rouges.



La plaine agricole au niveau de Malavieille, sous son manteau de riches cultures et de haies de bocage

Avec les dernières campagnes d'arrachage de la vigne, la plaine du Salagou s'est vêtue de couleurs exotiques, ici le jaune colza.

De nombreuses plantations récentes d'oliviers



La plaine agricole

Un espace riche d'un petit patrimoine lié aux rivières, aux ruisseaux et aux activités rurales



Le Révérignès, au niveau de la plaine d'Octon, est longé par un muret en pierre.



Pont sur le ruisseau Lignous, au niveau de Malavielle



Tout un réseau hydraulique, constitué de fossés, de murets et de pontons, structure, irrigue et assainit la plaine. Il doit être conservé et entretenu.



Un des nombreux mazets de la plaine



La chapelle Saint-Pierre à Mérifons



Cet ancien moulin constitue un des emblèmes du patrimoine rural du site.

Le lac

Un paysage artificiel devenu un espace naturel remarquable

Caractéristiques

Le plan d'eau et les pentes environnantes composent l'unité paysagère du lac.

Grâce à la diversité et à la richesse paysagère de ses rives - abruptes et linéaires sous le plateau de l'Auvergne, fragmentées par une série de criques au niveau des petits monts de Sure et Redon, en pente douce du côté des «plages» de Liausson - le lac du Salagou a acquis une notoriété qui dépasse les frontières de la région.

Les sols rouges et dénudés des ruffes, marqués par le lent travail du vent et de l'érosion, s'avancent dans l'eau, côtoyant tantôt les verts sombres des forêts de chênes verts, tantôt le jaune paille des roseaux, tantôt les couleurs changeantes de la vigne.

Les principales tonalités du bleu, du rouge, du vert et du jaune se trouvent ici rassemblées et composent une série de paysages lacustres d'une grande originalité.

Faune et flore

Le lac, riche réserve faunistique, est classé ZNIEFF - zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique - de type II (cf p16). De nombreuses espèces nichent tout le long de ses rives et plus particulièrement dans la roselière, située autour de l'embouchure.

A PRÉSERVER

- La richesse écologique des rives du lac ;
- L'équilibre entre le site et les activités humaines, agricoles et de loisirs.



Petite péninsule aux sols nus au niveau des Vailhés. Elle est devenue le lieu de prédilection de nombreux baigneurs et promeneurs, amoureux de la nature.



L'embouchure du Révérignès sur le lac



Le delta du Lavandou

Le grand cormoran, le grèbe castagneux, le martin-pêcheur et la grande aigrette nichent sur le pourtour du lac, tandis que des hordes de mouettes envahissent parfois le plan d'eau.



Le petit mont Rouens, ses pentes partiellement nues et ses roselières.



Le lac

Un paysage agricole actif et un espace de loisirs convoité



Mazet et vignoble sur les pentes de Liausson



Viticulture et activités nautiques

A hauteur de Liausson, les pentes douces du lac sont encore occupées par une viticulture active qui marque fortement l'identité paysagère. Malheureusement, celle-ci est aujourd'hui menacée par la crise viticole. Les rives du lac deviennent, de manière régulière, le théâtre de nombreuses activités de loisirs, plus ou moins bien organisées : baignade, canoë, planche à voile, pêche, etc...

Habitat et patrimoine

Deux villages - Celles au bord de l'eau et Liausson sur les côteaux de la montagne qui porte son nom - ponctuent le paysage et forment les principaux lieux habités de cette unité paysagère.

La chapelle Notre-Dame-des-Clans, à proximité du village de Celles, occupe les pentes de l'Auvergne depuis le XIVe siècle. Elle a été remaniée au siècle suivant.

Baignade aux Vailhès



Une guinguette sur les rives d'Octon



La base de Loisirs de Clermont-l'Hérault



La chapelle Notre-Dame-des-Clans



La montagne de Liausson

Un espace charnière entre deux univers géologiques et paysagers

Caractéristiques

Sommet du site classé, la montagne de Liausson nous dévoile de magnifiques panoramas : d'un côté le lac, de l'autre le cirque de Mourèze.

Ses pentes, convexes côté lac et concaves côté cirque, sont recouvertes de denses et homogènes boisements de chênes verts et de chênes blancs qui donnent à sa silhouette cette teinte caractéristique vert foncé.

Sur le versant lac, exposé au nord et moins sujet au dessèchement, de nombreuses plantations de pins ont été entreprises, ces vingt dernières années.

Cette essence exogène colonise, par ensemencement, le cirque de Mourèze et, à une moindre mais préoccupante allure, l'ensemble de la vallée (Salasc, Mas Canet et le pourtour d'Octon).

Faune et flore

Les crêtes rocheuses et les affleurements rocheux, rencontrés encore ici et là, accueillent de nombreuses espèces dont les principales sont, côté faune, l'aigle de Bonelli et, côté flore, la pi-voine voyageuse.

Patrimoine

Deux sentiers en boucle parcourent la montagne, faisant découvrir le lac d'un côté et le cirque de Mourèze de l'autre. Ils mènent aux ruines de L'Ermitage de St-Jean-d'Aureilhan.



La Montagne de Liausson est un des principaux belvédères du site classé. D'un côté le lac et le village de Liausson, de l'autre le cirque et le village de Mourèze.



L'ermitage de St-Jean-d'Aureilhan en ruine

Depuis le lac, la belle silhouette de la montagne de Liausson surplombe le village, donnant à voir l'important couvert végétal de ses pentes et les plissements rocheux, au niveau des crêtes.



A PRÉSERVER

- Les panoramas ;
- La diversité paysagère.

Le Cirque de Mourèze

Une curiosité géologique et écologique



De Mourèze à Salasc, la route plonge sur la Plaine Agricole



Jeu de rochers dans le cirque



Caractéristiques

Le cirque de Mourèze est coupé du lac par la Montagne de Liausson.

Ce chaos dolomitique de roches calcaires concentre un intérêt géologique majeur, extrêmement pittoresque.

Il constitue avec le cirque de Navacelles un des hauts-lieux des curiosités naturelles du département. Parcouru par tout un réseau de sentiers de découverte, il reçoit de nombreux visiteurs.

Malheureusement, le cirque est sévèrement colonisé par le pin qui menace l'intérêt paysager, géologique et écologique de celui-ci.

Habitat et patrimoine

Le cirque protège, en son cœur, le beau village de Mourèze, construit avec les pierres de la roche contre laquelle il s'adosse.

Faune et flore

En raison de son milieu aride, le cirque abrite plusieurs espèces faunistiques et floristiques, caractéristiques des milieux désertiques. On y rencontre notamment diverses espèces de lézards.

A PRÉSERVER
L'intégrité du cirque de Mourèze.

Le défilé et la Lergue

Deux petits territoires en limite du site

Caractéristiques

Le défilé est cette portion de la vallée du Salagou, étroite et escarpée, située entre les massifs de l'Auvergne et de Germane, qui se déploie à l'aval du barrage.

C'est un petit territoire sombre et sinueux, où l'eau stagne. Les versants du défilé y voient se succéder canyons érodés et boisements de chênes verts.

Le versant sud de la vallée de la Lergue, également dans le site classé, est un petit territoire, sorte de couloir limité par l'autoroute. Il comprend les côteaux nord de l'Auvergne et leurs premières prairies cultivées ainsi que le lit de la rivière.

C'est un paysage de pentes boisées, de vignobles et d'oliveraies.

Habitat et patrimoine

Un très beau pont de cinq arches, le plus important de la vallée, franchit le Salagou. Son gabarit le destinait à recevoir les crues de la rivière à l'aval.

Mais, aujourd'hui, avec la construction du barrage, ce bel ouvrage, enfoui derrière son manteau végétal, est tombé en désuétude et le lit de la rivière, privé des crues nettoyantes, présente une allure désolée.

Le versant sud de la vallée de la Lergue accueille quelques hameaux : St Fréchoux sur les bords de la rivière, Laulo et Mas Audran sur les côteaux.

A PRÉSERVER

- La culture de la vigne et de l'olivier sur les côteaux de la Lergue ;
- Le lit et le pont du Salagou qui devraient être nettoyés et entretenus.



L'arrière du barrage, construit en pierre basaltique



Une rivière endormie... ou plus trivialement, le bras mort du Salagou



Le joli pont du Salagou, peu avant sa jonction avec la Lergue

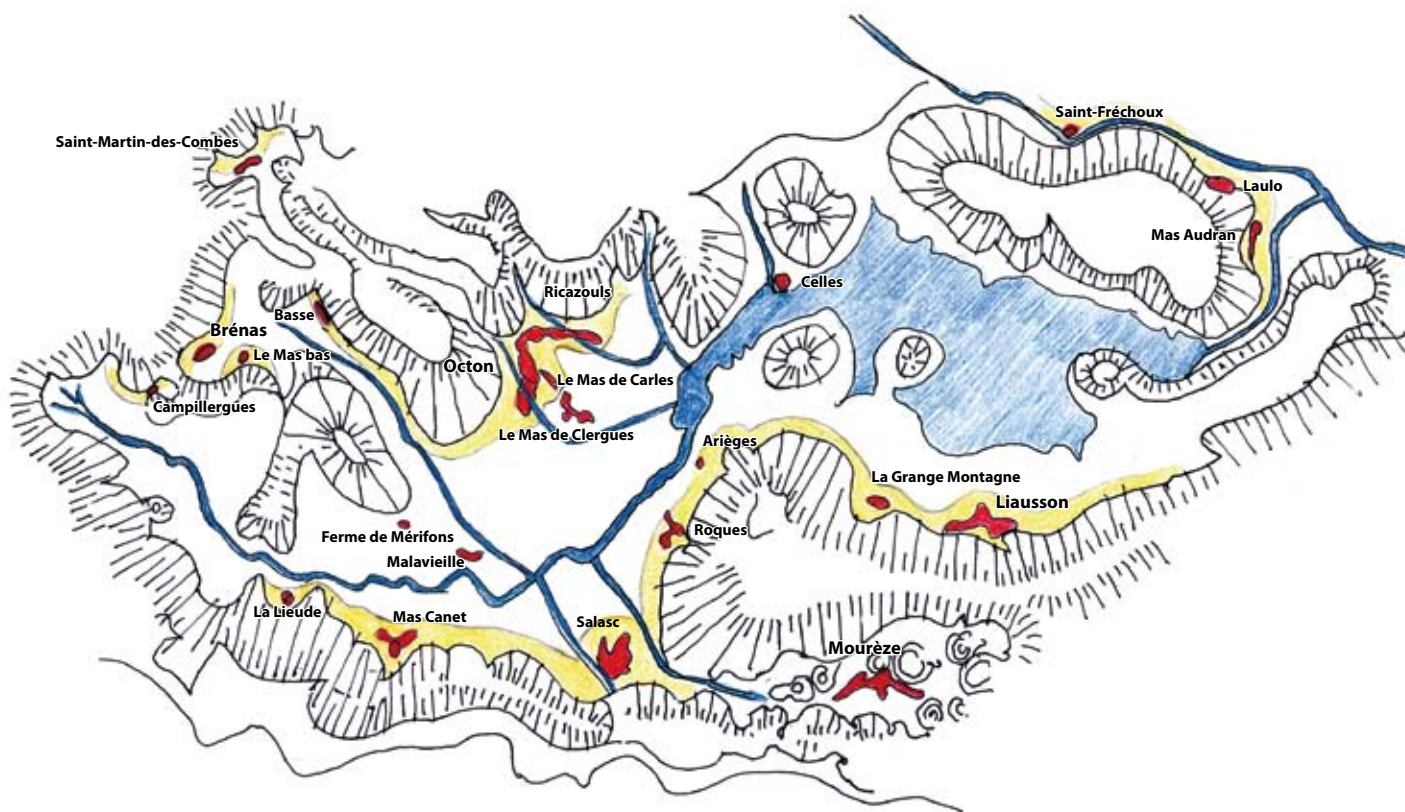
Au premier plan, la rivière de la Lergue, au niveau du pont de Laulo. Au loin, les oliveraies sur les côteaux.



Depuis le Mas Audran, le regard embrasse le généreux vignoble de la vallée et les flancs boisés de Germane.



L' espace d'accueil des villages : une terrasse intermédiaire, entre plaine et montagne



Les villages du site du Salagou et du cirque de Mourèze

Un même mode d'implantation

C'est entre l'espace de la plaine et celui des pentes boisées des reliefs, sur une strate intermédiaire, une sorte de terrasse, que se sont implantés tous les villages et hameaux du territoire.

L'habitat prend ainsi place à «cheval» entre les terres fertiles de la plaine, dédiées aux cultures, et celles plus arides de la montagne, consacrées à l'élevage.

Sur le versant nord de la vallée du Salagou, se succèdent, d'est en ouest : Celles, Octon, Basse et St-Martin-des-Combes (hameaux d'Octon), Brénas, le Mas Bas et Campillergues (hameaux de Brénas), ferme de Mérifons, Malavielle.

Sur le versant sud de la vallée du Salagou, se succèdent d'ouest en est : Villetelle et Mas Canet (hameaux de Mérifons), Salasc, Roque et Arièges (hameaux de Salasc), Grange Montagne (hameau de Liausson) et Liausson.

Sur le versant sud de la vallée de la Lergue, on trouve : St-Fréchoux et Laulo (hameaux du Bosc), Mas Audran (hameau de Lacoste).

Afin de préserver l'identité de ce territoire, c'est dans cet espace d'accueil que devrait s'inscrire le développement des villages.

Des typologies de village variées, aux silhouettes encore bien dessinées

Les villages de la plaine du Salagou

Des villages aux formes étalées

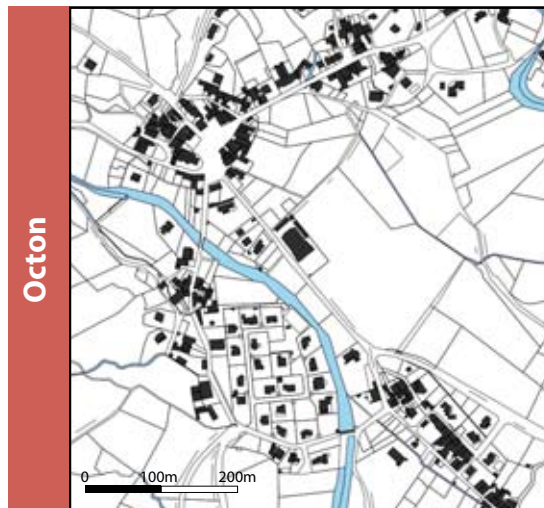
Dans la plaine du Salagou, les villages les plus importants, Octon et Salasc, sont constitués d'un amalgame de quartiers contrastés.

Au noyau d'origine moyenâgeuse - un quadrilatère très compact - succède l'ouverture de places (la place du Griffon à Octon, la place des Comédiens à Salasc), de rues et même d'avenues (avenue des platanes, à Octon).

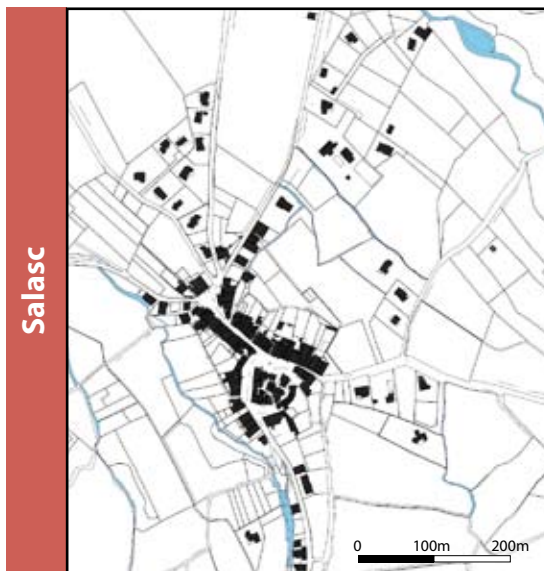
Un potentiel de développement

Ces villages, situés en lisière de la plaine agricole, disposent de nombreux terrains ouverts et relativement bien desservis. Ils sont, de ce fait, soumis à des convoitises immobilières et foncières.

Une attention toute particulière doit être accordée aux modes de développement de ces deux villages, susceptibles d'accueillir de nouvelles populations.



Octon

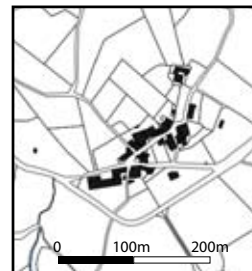


Salasc



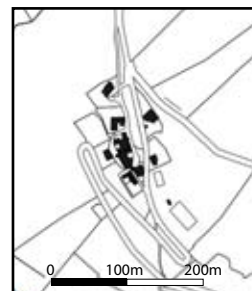
Des typologies de villages variées, aux silhouettes encore bien dessinées

Brenas étire ses constructions le long de la route.



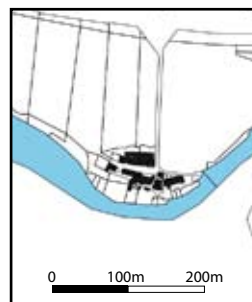
Brenas

Le hameau de Basse -commune d'Octon- sur la route de Brenas...



Basse

... et le hameau de St-Fréchoux -commune de Le Bosc- le long de la Lergue, constituent les exemples les plus typiques de cette catégorie des hameaux-rues.



St. Fréchoux

Le hameau du Mas de Carles -commune d'Octon- occupe la crête d'un relief pris entre les vallées de la Marette et de Révérignès.



Mas de Carles

Les hameaux et villages-rues

Des villages-rues

Un grand nombre de villages et hameaux, la majorité de ceux présents dans le périmètre du site classé, se sont organisés le long d'une rue.

Ils forment des silhouettes linéaires, bien lisibles dans le paysage.

La préservation de leurs silhouettes et de leurs avants-plans nécessite une grande vigilance.

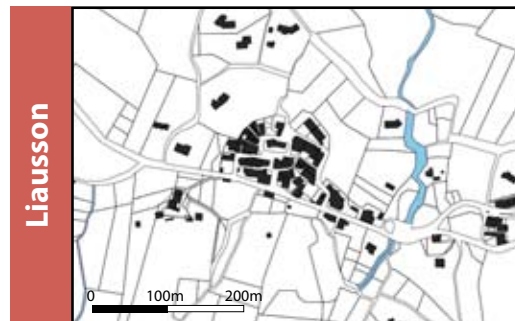
Des typologies de villages variées, aux silhouettes encore bien dessinées

Les villages-piton

Un dialogue avec le site

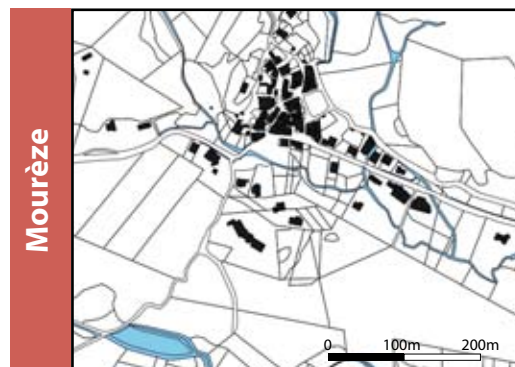
L'examen des cadastres et des silhouettes de ces villages met en évidence le lien étroit entre la forme du village et la topographie du site dans lequel il s'inscrit.

Liausson, installé sur un piton, se développe de manière concentrique autour de son église et de son parvis.



Mourèze, dans une toute autre unité paysagère, s'adosse contre son rocher.

Tous deux forment des silhouettes pittoresques et offrent quelques très beaux panoramas vers les horizons lointains.

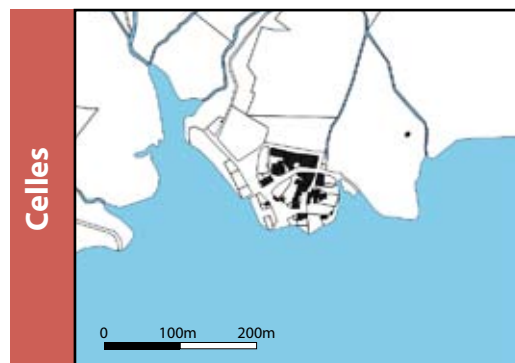


Le village du lac

Un village chamboulé

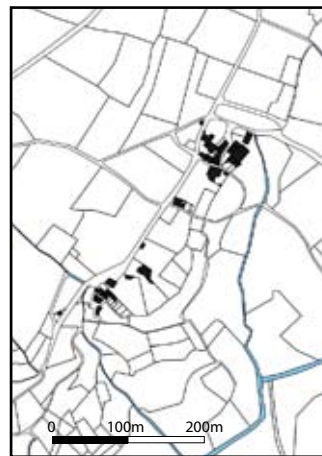
La création du lac a changé la configuration du paysage et celle du site de Celles tout particulièrement.

Sans le lac, Celles aurait appartenu à la catégorie des villages de la plaine et ne serait pas devenu l'emblème du site, qu'il est aujourd'hui.



Des typologies de villages variées, aux silhouettes encore bien dessinées

Les hameaux, les mas et les fermes agglomérées

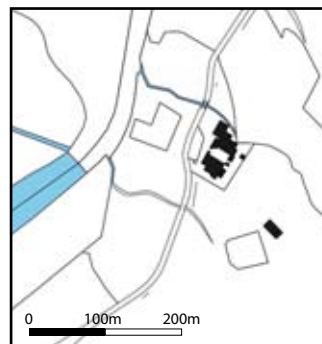


Le Mas Bas

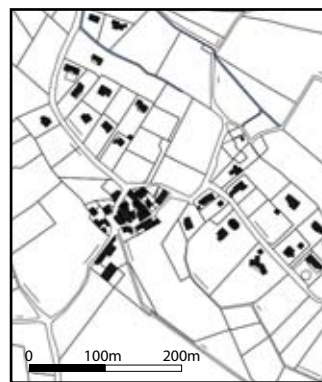
Un habitat groupé

De la haute à la basse vallée du Salagou et tout le long de la vallée de la Lergue, de nombreux hameaux ponctuent, par leurs silhouettes pittoresques, les paysages ouverts du site.

Assemblages judicieux d'une dizaine de bâtiments au maximum, ils offrent un exemple de développement dont pourraient s'inspirer utilement l'ensemble des villages du site.



Arièges



Mas de Clergues

Aujourd'hui, la qualité de ces hameaux est menacée par le développement de constructions diffuses et isolées, comme au Mas de Clergues, à Octon.

Un parcellaire diversifié, support à des ambiances contrastées

Un découpage, fruit de l'histoire, des modes de vie et des occupations

Les terrains d'assiette des bâtiments, accompagnés de leurs cours et jardins et complétés par les espaces publics du village, composent un dessin aux traits imbriqués et irréguliers, à la manière d'un vaste puzzle.

A Octon et à Liausson, villages dont les origines remontent au Moyen Âge, le parcellaire forme un dessin très complexe, résultat des multiples évolutions liées aux regroupements, aux partages familiaux et aux reventes.

Des parcelles extrêmement petites, de moins de 50 m², situées pour la plupart dans les parties les plus anciennes des villages, côtoient des parcelles de 200 à 500 m², alors que quelques mètres plus loin, de vastes parcelles agricoles créent de réelles respirations dans le tissu.

Cette diversité de taille et d'usage du parcellaire est un élément très caractéristique, à la base de la richesse d'ambiances rencontrées dans les villages.

Octon



Liausson



Des bâtiments accolés aux formes et aux usages variés



■ habitations ■ remises ■ équipements

Octon

Les parcelles villageoises sont occupées par un ensemble de bâtiments accolés, aux formes et aux usages variés. Des habitations côtoient des remises agricoles et des équipements publics (mairies-écoles, églises).

Les habitations

Bâtiments à un ou deux étages, ce sont de simples parallélogrammes aux murs enduits et coiffés de toits à deux pentes. Leur faitage est toujours orienté parallèlement à la rue ou à l'espace public.

Les remises agricoles

Vastes bâtiments d'un seul niveau, en pierre apparente, elles sont également couvertes d'un toit à deux pentes. Mais, contrairement à l'habitat, le faitage s'oriente perpendiculairement à la rue.



Liausson

Règles d'implantation :

Dans tous les villages, sont observées les mêmes règles d'implantation des bâtiments.

• **Par rapport à l'espace public :**

- en limite (c'est la règle de l'alignement)
- en retrait, au fond d'une cour délimitée par des murs de clôture alignés sur la rue. Là encore, les bâtiments s'orientent de manière parallèle à l'espace public.

• **Par rapport aux limites séparatives :**

La règle appliquée est celle de la mitoyenneté. Néanmoins, dans les tissus plus aérés des hameaux, on rencontre quelques bâtiments implantés en limite séparative.

Aucun bâtiment n'est implanté au milieu de sa parcelle.

Un espace généreux, fort et convivial défini par les bâtiments

L'espace public est le lieu où le village se découvre, où ses bâtiments se mettent en scène, où le paysage se fabrique... Et c'est là, bien sûr aussi, que les rencontres et les échanges se font.

Des espaces publics au large éventail de formes et de dimensions

Des places spacieuses (place du Griffon à Octon, place des Comédiens à Salasc) côtoient un entrelacs de ruelles tortueuses (noyaux originels d'Octon, de Liausson, de Salasc et de Brenas) tandis qu'ailleurs, des rues rectilignes (Salasc), voire même des avenues accompagnées d'arbres (Octon) ordonnent les bâtiments et offrent des vues vers le grand paysage (Octon, Salasc).

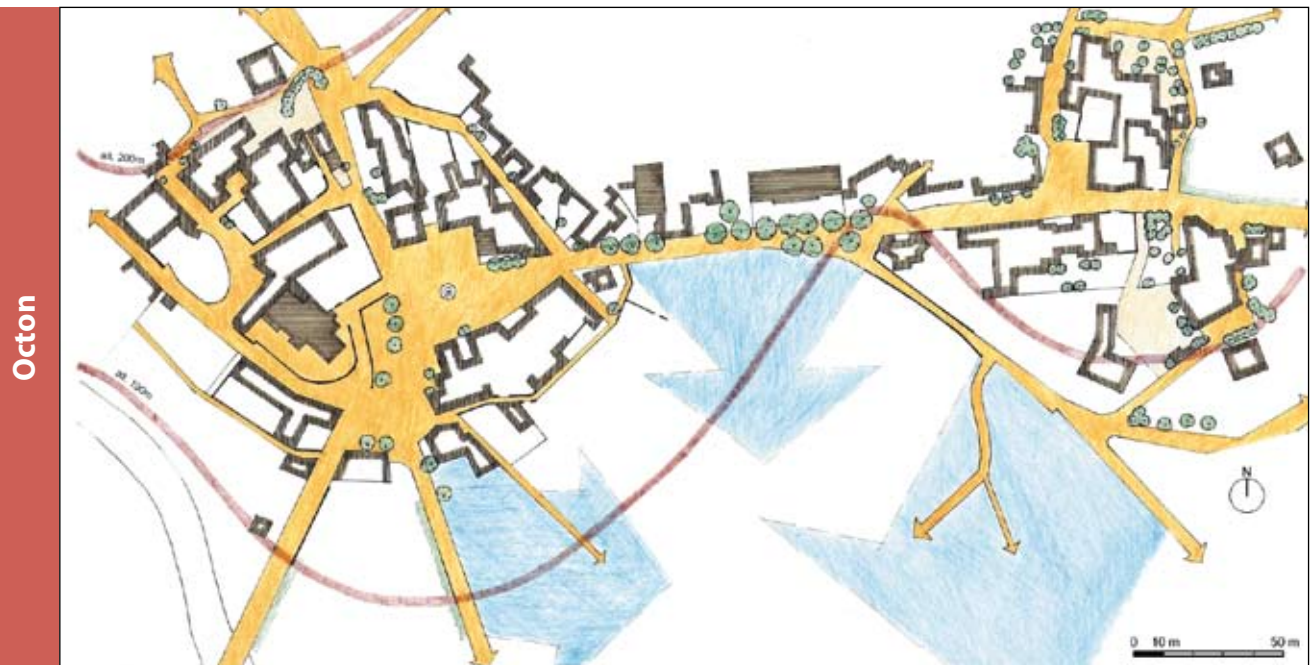
Des espaces irréguliers, mais clairement délimités par le bâti

Les espaces publics des villages et hameaux du site sont toujours composés par une succession de bâtiments judicieusement agencés, aux caractéristiques architecturales communes. Ils sont clairement délimités, soit par les bâtiments eux-mêmes, soit par des murs dépassant très souvent la hauteur du regard de l'homme et abritant cours et jardins.

Des espaces vivants et conviviaux

D'une ambiance agréable, ces espaces publics sont à l'image de la diversité d'occupation des bâtiments qui les bordent.

La conception des extensions résidentielles et des lotissements devrait prendre exemple sur les espaces publics villageois, pour faire de ces nouvelles pièces urbaines de véritables quartiers vivants.



Des tailles d'espaces publics proportionnelles au nombre d'habitants : Octon (419 habitants) et Liausson (114 habitants)



Des places, des placettes, des rues et des ruelles



Le lavoir de Mas Audran



Place du Griffé à Octon



Place des Comédiens à Salasc

Des places avec fontaines et lavoirs

Octon et Salasc disposent d'une place centrale aux dimensions généreuses, ponctuée par les vasques en pierre de leur fontaine. Ce sont des lieux animés et agréables à vivre. Mairie, église, commerces et restaurants y sont implantés.

Un tissu fin de placettes et de ruelles

Dans les noyaux d'origine moyenâgeuse, au contraire, tant à Salasc, à Octon qu'à Mourèze et à Liausson, de toutes petites placettes aux formes biscornues et un ensemble de ruelles et passages sous porches articulent les plus vieilles maisons des villages.

Belvédères sur le lac à Liausson

... et à Celles



Des belvédères sur le lac

A Celles et à Liausson, les espaces publics profitent de quelques beaux "quais" ou balcons qui offrent de belles vues sur le lac.

Des allées et des esplanades arborées

La traversée de Mourèze, ponctuée par ses platanes et micocouliers, forme un espace public fédérateur de qualité.

Brénas dispose d'une belle esplanade plantée de marronniers, aux abords de son église.

Traversées et esplanades ombragées à Salasc

... à Octon

... à Brenas

... et à Mourèze



La réhabilitation de ces espaces publics devrait être entreprise afin d'améliorer leur fonctionnement et de valoriser leur potentiel d'agrément et d'animation.

Quelques typologies de jardins

Les jardins potagers

Salasc possède un remarquable ensemble de jardins potagers, à l'arrière de la place centrale.

Accessibles depuis les maisons ou desservis par une venelle, les jardins ont une superficie moyenne de 150 m². Ils sont entourés de hauts murs en pierre sèche, offrant indépendance et intimité. Autrefois jardins vivriers de l'économie rurale et familiale, ils forment, aujourd'hui, les espaces de détente des habitations auxquelles ils appartiennent et constituent une référence pour les urbanisations à venir.

A Mourèze, subsistent encore quelques exemples de jardins potagers bien entretenus, représentatifs des "jardins de curé" d'antan, alors que beaucoup d'autres ont été abandonnés.

Les jardins d'agrément

Ils sont assez rares dans les villages. On trouve néanmoins quelques compositions d'essences variées, pas toujours très heureuses, quelques cyprès de ponctuation ou signes d'appartenance méditerranéenne.

La plantation de quelques arbres, souvent exogènes - palmiers - complète cette recherche d'agrément aux abords des maisons.

Les vergers

A contrario, les vergers et, plus particulièrement les plantations d'oliviers, sont de plus en plus fréquents dans le site.



Jardins potagers

... à Salasc,
des murs
en pierre sèche
clôturent
les jardins
en lanières.

... et à Mourèze



Jardins d'agrément

... à Salasc,
un arbre contre la maison,
un autre au milieu du jardin
apportent agrément et ombrage.

... et à Mourèze,
une composition végétale,
sobre et réussie aux portes du village.



Vergers

... à Mérifons,
une plantation de noyers

... et à Octon,
une plantation d'oliviers



Des clôtures et des haies



Au Mas de Clergues

Un ensemble de murs plus ou moins hauts, bordés de végétaux, clôturent les terrains.



A Octon



A Octon

Au Mas de Clergues



Une haie vive double ce mur de clôture, à Octon

A Octon



A Salasc, le long de la route du lac, des haies libres matérialisent la parcelle

A Liausson



Les clôtures

Dans les villages, les propriétés sont souvent entourées de murs de clôture enduits ou en pierre sèche.

Ces derniers sont accompagnés de végétaux, de grilles - et non pas de grillages - et de portails.

Il n'est pas rare que leur hauteur, d'au moins 1,60 m, protège des regards l'intérieur des cours et jardins.

Des clôtures en matériaux divers, claustras en béton ou en briques, peuvent également apparaître çà et là dans les villages.

Des murets en pierre clôturent également les grands terrains agricoles, situés le long des routes.

Les haies vives

Libres ou taillées, les haies se rencontrent essentiellement sur le pourtour des grands terrains, situés dans les parties non agglomérées des villages.



Des cours et des jardins

L'analyse de l'occupation parcellaire révèle les espaces extérieurs privés - cours, terrasses et jardins - plus ou moins spacieux qui accompagnent les bâtiments.

Rares sont les habitations à Octon qui ne possèdent ni cour ni jardin. La prégnance de ces espaces est telle qu'ils sont un élément essentiel dans la définition des différentes typologies bâties rencontrées dans le village.

Les cours

Situées à l'avant de l'habitation, en limite de l'espace public, les cours sont des espaces de desserte et de vie en plein air. Mais un plein air bien cadré et bien délimité par un ensemble de murs hauts ($h \geq 1,6$ m) et de petits bâtiments - les dépendances - adossés en limite parcellaire et tournés vers l'espace intérieur de la cour.

Les terrasses et leurs escaliers

Ce sont des espaces surélevés donnant accès à l'habitation située au premier étage, le rez-de-chaussée étant affecté à d'autres usages (garage, rangement). Plus ou moins vastes en fonction de leur implantation, ils constituent de réels balcons sur l'espace extérieur public ou privé.

Les jardins

Généralement situés à l'arrière des maisons, les jardins servent rarement d'espaces de desserte et d'accès à l'habitation.

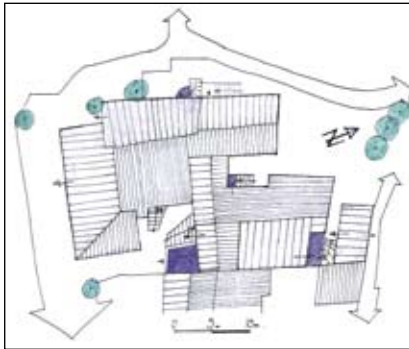
Font exception quelques maisons de maître, bâties sur des grandes parcelles, et des maisons récentes, construites au milieu de leur terrain engazonné.



■ cours ■ jardins ■ terrasses



Les hameaux d'origine, les maisons de ville



A Octon comme à Liausson, une courette presque privative dessert quelques maisons.



Les hameaux d'origine

Le tissu urbain y est dense. Les maisons sont imbriquées les unes dans les autres et la maille parcellaire est serrée.

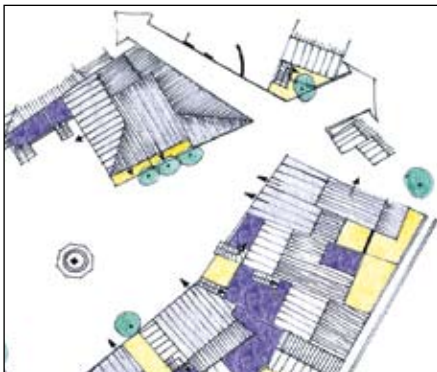
L'habitation occupe presque la totalité de la parcelle, tandis qu'un réseau de ruelles, passages sous porche et courettes munies d'escaliers, servent d'accès aux logements.

Comme les jardins y sont totalement absents, ces petits espaces publics jouent un rôle d'espace privatif extérieur que se sont approprié les riverains qui les entretiennent, les embellissent et les fleurissent.

Les habitations d'une architecture rustique, pour la plus part non enduites, ajustées les unes aux autres, créent un effet de muraille trouée de-ci de-là par quelques ouvertures.

Les maisons de ville

Egalement assises sur de petites parcelles, elles sont d'une forme plus lisible. Elles peuvent aussi occuper l'essentiel de l'emprise parcellaire. Mais contrairement aux hameaux d'origine, de construction plus récente, elles présentent des façades enduites, composées selon la tradition classique. Plusieurs d'entre elles bordent les espaces publics des villages et hameaux dont la place du Griffé à Octon ou le quai et la ruelle en escalier à Liausson.



A Octon, les façades des maisons de ville offrent un fond de scène à la place du Griffé.



Tout comme à Liausson, où elles accompagnent quai et ruelle en escalier.



Les maisons de maître

Une typologie caractéristique

Ce sont de grandes bâtisses alignées sur l'espace public qu'elles ponctuent par leur taille et leur aspect noble.

A Octon, elles sont implantées sur de larges parcelles - d'une superficie de 750 à 2.250 m² - et, compte tenu de la topographie du village, sur des parcelles plus petites à Liausson.

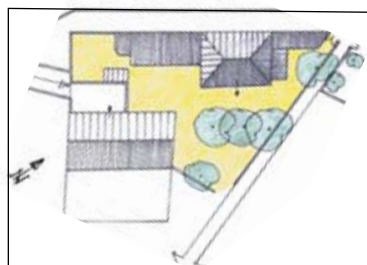
Elles disposent de vastes espaces extérieurs, aménagés en cour ou en jardin et ombragés par de très beaux arbres.

Les maisons de maître présentent plusieurs façades, composées selon la tradition classique : superposition et hiérarchie des baies, encadrements en pierre, marquage et ornements au niveau de l'entrée, soubassements et couronnements.

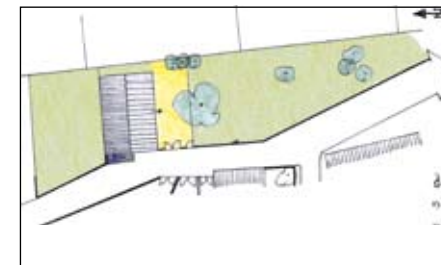
Elles sont souvent coiffées, contrairement aux bâtiments des autres typologies, par des toitures à trois ou quatre pans.



Les maisons de maître, valorisées et ombragées par leurs arbres d'accompagnement, contribuent au caractère et au pittoresque des villages.



A Octon,
Mas de Clergues



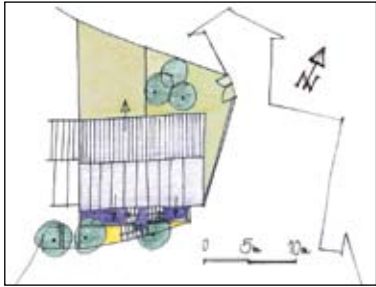
A Octon,
La Vialle

Maisons de maître à Liausson



Les maisons de maître peuvent constituer une référence pour le traitement architectural et l'implantation des habitations à venir, sur des parcelles d'une certaine taille.

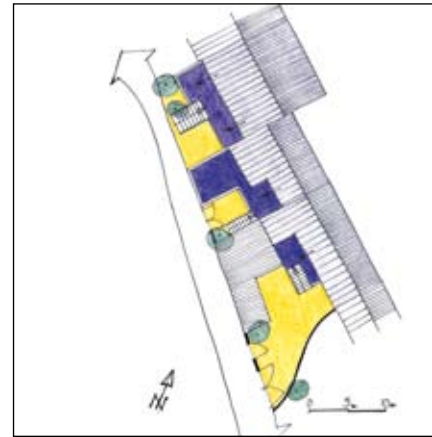
Les maisons en bande, le mas rural



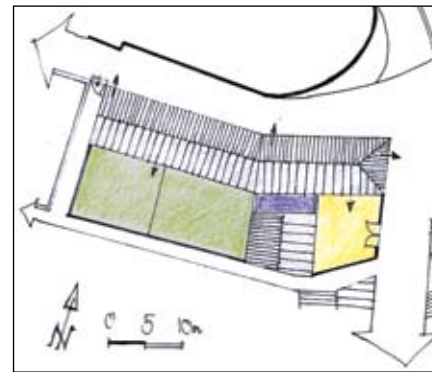
A Octon, variante de maison en bande, avec courette à l'avant et jardin à l'arrière.



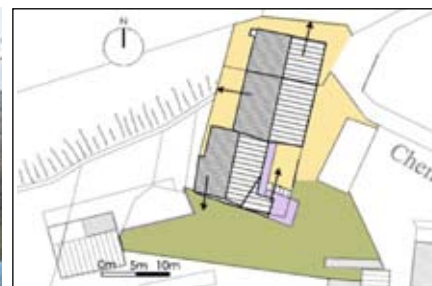
Maisons octonnaises en bande avec cour, terrasse et escalier extérieur



A Octon, des maisons en bande alignées sur la rue ont leurs jardins à l'arrière.



Typologie de mas rural à Liausson



Les maisons en bande

Avec cour, terrasse et escalier extérieur à l'avant et parfois un jardin à l'arrière, elles encadrent l'espace public des villages.

Particulièrement présentes à Octon, - village et hameaux - elles pourraient par leur prégnance dans le paysage octonnais, s'identifier au village.

Il existe néanmoins quelques exemples à Brénas, le long de la rue principale.

Ce sont des maisons de deux étages aux volumes simples et aux contours identifiables, aux façades souvent très pittoresques par la profusion des buissons et des plantes grimpantes qui accompagnent perrons, terrasses et escaliers.

La cour est délimitée soit par des murs hauts, ce qui procure à son espace toute son intimité, soit fictivement et sans obstacle, par un simple changement de matériau, ou encore par quelques plantations basses qui agrémentent l'espace public.

Le mas rural

Cette typologie porte sur des bâtiments isolés du tissu villageois, mais accolés les uns aux autres, à l'image de la typologie précédente.

Présentant un grand intérêt, les maisons en bande sont susceptibles de satisfaire la demande actuelle, en matière d'espaces extérieurs et de jardins attenants à l'habitation. Selon le programme, la cour pourra accueillir vie familiale en plein air, mais aussi bricolage et stationnement.

Des maisons à étages

Le patrimoine bâti, rencontré dans les villages, les hameaux et les mas isolés, est caractérisé par des maisons de plusieurs étages.

Des maisons à trois, voire quatre niveaux ne sont pas rares.

Des étages aux usages distincts

L'habitation rurale, d'une emprise souvent très réduite dans les villages du Midi, est organisée autour de trois niveaux affectés à des usages précis et portant des caractéristiques architecturales propres.

Le rez-de-chaussée, affecté à l'activité agricole, abrite animaux et denrées et possède porches et portes cochères.

Le premier étage, affecté à l'habitation, présente des baies vastes et lumineuses.

Le grenier sous combles, affecté comme son nom en témoigne au stockage des grains, des foin et à la sériciculture comme dans les Cévennes, comporte des oculus, oeils-de-boeuf et fenestrons.



Brenas



Salasc

Dans les villages comme en situation isolée, une même organisation de l'habitat par niveaux



Le Mas Bas, Brenas



Liausson



Celles



Octon



Mourèze

Vallée du Salagou

Cirque de Mourèze

Des volumes simples et des toits à deux pentes



Mérifons



Brenas



Basse, Octon



Octon



Arièges, Octon



Liausson

Vallée du Salagou

Simplicité et noblesse

Grands ou petits, à usage d'habitation ou de remise, enduits ou non, enserrés dans le tissu villageois ou isolés, les bâtiments sont de simples parallélépipèdes coiffés de toitures à deux pentes.

Cette simplicité, conjuguée à un dimensionnement généreux, confère aux bâtiments un caractère massif et légèrement monumental qui donne toute sa valeur à cette architecture ordinaire.

Le triangle isocèle qui couronne les murs pignons, rappel furtif du fronton du temple antique, apporte aux silhouettes des bâtiments élégance et verticalité.

Exceptions à la règle

Les toitures à quatre pentes sont réservées aux bâtiments d'une certaine importance tandis que des toitures en croupes couvrent parfois les maisons de village, situées en tête d'îlot.

Mourèze

Une volumétrie toujours simple à l'origine, mais qui a pu évoluer au fil du temps, pour répondre à de nouveaux besoins.



Cirque de Mourèze

Des façades composées

Un clacissisme ordinaire

Les façades, dont la plupart ont été remaniées, portent, de manière évidente, toutes les marques de ce que l'on appelle «le classicisme ordinaire».

Leur composition est symétrique.

Les ouvertures sont alignées sur des verticales et leurs tailles décroissent du rez-de-chaussée au dernier niveau.

Le bâtiment est couronné d'un débord de toit et comporte le plus souvent un soubassement (quand celui-ci n'a pas disparu au cours d'une réhabilitation récente).

Les ouvertures font le plus souvent l'objet d'un encadrement marqué.

Le bâtiment est pensé comme un tout, unitaire et homogène, de l'extérieur vers l'intérieur.

Il se caractérise par le rythme entre parties pleines (trumeaux) et parties vides (ouvertures).

Ces principes de composition, mis en oeuvre avec beaucoup de simplicité et de bon sens par les artisans maçons, des siècles durant, ont produit un patrimoine bâti de qualité.

Poursuivis dans la construction contemporaine ordinaire, ils lui confèreront sobriété et qualité en contribuant à la cohérence paysagère du site classé.



Brenas



Brenas



Octon



Liausson



La Lieude, Mérifons



Mas Canet, Mérifons



Mourèze



Mourèze

Dans les villages comme en situation isolée, toutes les façades affichent un réel souci de composition.

Vallée du Salagou

Cirque de Mourèze

Des façades "rustiques"



Dans la haute vallée



Brenas



Mas de Ruffas, Octon



Dans la plaine d'Octon



Salasc



Saint-Fréchoux, Le Bosc



Mourèze

Les remises, les bâtiments agricoles comme l'habitat très ancien ne bénéficiaient pas d'un enduit protecteur et valorisant.

Vallée du Salagou et de la Lergue

Des bâtiments fonctionnels

Dans les villages ou en situation isolée, de nombreux bâtiments affichent une façade en pierre apparente.

D'une composition architecturale plus rudimentaire et d'une facture plus rustique que les autres, ils n'ont, pour la plupart, jamais été enduits.

Ici, le référent n'est pas la maison de ville, l'immeuble de rapport ou encore la maison de maître, ornés et composés selon les règles de l'architecture classique, mais la fonctionnalité pure, associée à la mise en oeuvre du matériau de construction local, la pierre.

A cette catégorie, appartiennent les parties les plus anciennes des villages, d'origine moyenâgeuse, les remises agricole, situées dans les villages ainsi que les bâtiments agricoles en situation isolée (fermes et bergeries).

Cirque de Mourèze



L'enduit assure une protection du mur contre l'humidité, facteur de désordres. Il joue également un rôle d'isolant, en protégeant du vent les murs constitués d'éléments hétérogènes.

Le décroûtage des façades, en les privant du rôle protecteur de l'enduit, porte préjudice à l'intégrité des bâtiments en pierre.

Des escaliers extérieurs, des perrons et des terrasses

Fonctionnalité et agrément

Des perrons, des terrasses et des escaliers extérieurs se greffent sur les façades des habitations. Donnant accès à l'habitat, situé au premier étage, ils constituent des sas entre extérieur et intérieur et forment de réels lieux d'accueil et de vie.

Une qualité architecturale certaine

Créés pour la plupart lors du remaniement des bâtiments au XIX^{ème} siècle, ces éléments bâtis font aujourd'hui corps avec l'habitat et participent des caractéristiques architecturales locales.

Accompagnés de plantes grimpantes formant tonnelles et pergolas, ils enrichissent l'habitation en offrant des espaces extérieurs agréables à vivre et produisent une architecture très pittoresque.

Les escaliers, les terrasses et l'accompagnement végétal des façades contribuent grandement à produire une architecture et des lieux de vie de grande qualité.

L'habitation contemporaine tirerait grand profit à s'inspirer de ces éléments récurrents de l'architecture locale, porteurs de qualité.



Brenas



Brenas



Octon



Salasc



Basse, Octon



Cirque de Mourèze



Mourèze

Vallée du Salagou

Des ouvertures



Des porches, des portes ...



... et des fenêtres



Des fonctions bien précises

Les ouvertures constituent un élément majeur dans la conception de l'habitat.

Destinées à assurer le passage, à fournir lumière, aération et ventilation, ainsi qu'à participer à l'agrément par les vues qu'elles ouvrent sur le paysage proche et lointain, elles structurent le bâtiment et animent ses façades.

Des encadrements plus ou moins marqués

Porches de remises agricoles ou de rez-de-chaussée de maisons, portes d'entrée ordinaires ou ouvragées, fenêtres d'étage ou de rez-de-chaussée, elles présentent des encadrements en pierre apparente ou peints.

Datant, pour les plus anciennes, des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, les fenêtres sont constituées de plusieurs carreaux.

Formes et tailles

Les ouvertures sont de forme rectangulaire, dans des rapports variant de un sur un à un sur trois. Elles peuvent être cintrées et comporter des clés d'arc.

Celles des greniers ont des formes variées et sont nettement plus petites (fenestrons carrés ou rectangulaires, oculi, oeils-de-boeuf, etc).

Toutefois, lors du remaniement des combles et de la surélévation des toitures en vue de leur transformation en lieux d'habitation, les ouvertures ont été agrandies et munies de garde-corps. C'est ainsi qu'aujourd'hui, de nombreux greniers comportent des fenêtres de tailles ordinaires.

Menuiseries, matériaux et couleurs

Les menuiseries traditionnelles sont en bois peint dans des teintes assez appuyées. Toutefois, une tendance à l'éclaircissement de ces teintes s'opère depuis de nombreuses années, avec une prédilection pour le vert amande provençal.

Des détails significatifs

Ornement et protection

De nombreux détails d'architecture -en saillie, en relief, en bas-relief et en peinture- ornent les façades et apportent lisibilité et agrément. Les soubassements et couronnements délimitent les façades, mettent l'accent sur les zones de transition du bâtiment avec son environnement - le sol et le ciel - et contribuent à sa pérennité et à sa durabilité.

Le soubassement

D'une texture rugueuse et d'une teinte foncée, il protège des salissures la partie inférieure de la façade.

Le couronnement

Réelle visière du bâtiment, il protège de la pluie enduits et menuiseries.

La génoise à plusieurs rangs, avec ou sans parefeuilles, figure emblématique des architectures du Midi, constitue le type le plus courant de couronnement dans les sites étudiés. Elle peut être soulignée par un décor peint ou en bas-relief.

Cette protection peut également être assurée par un simple débord de toiture par saillie des chevrons de la charpente, avec ou sans planches de rives en bois, en zinc, en terre cuite, etc.



Le couronnement peut être constitué par une génoise et un bandeau, le soubassement par une légère saillie de la partie inférieure de la façade.



La génoise à trois rangs et parefeuilles



Génoises et décors : la génoise est souvent accompagnée par un bandeau coloré, une frise peinte ou un décor en bas-relief. Ces détails accentuent sa présence et valorisent l'architecture des bâtiments.



Le débord de toitures avec planches de rives en bois et en terre cuite

Ces détails, qui constituent le langage de l'architecture traditionnelle, ont été malheureusement abandonnés dans les mises en oeuvre contemporaines de constructions dites traditionnelles pour produire une architecture au langage extrêmement rudimentaire et appauvri. Leur réutilisation et réinterprétation sont ici fortement recommandées.



Des détails significatifs



L'encadrement des ouvertures forme le décor minimal des bâtiments. L'encadrement de porte peut être en pierre de taille, assortie de joints en creux.



Des bandeaux clairs, presque blancs, encadrent les parties significatives des bâtiments



Des bandeaux de couleurs claires

Soulignant les angles des bâtiments, les étages, le dessous des corniches et le haut des murs d'escaliers, ils font chanter les façades.

Des encadrements

Autour des portes et des fenêtres, ils font l'objet de traitements infinis. En pierre de taille, de tradition classique, en blocs de pierre façon vernaculaire ou peints de quelques traits blancs façon minimaliste, les encadrements qualifient fenêtres et portes-fenêtres de l'architecture traditionnelle locale.

Bandeaux et encadrements participent ainsi d'un effort de présentation et de "séduction" sans lesquels l'architecture traditionnelle paraîtrait fade et sans attrait.



Ferronneries travaillées pour les garde-corps des balcons

Une maçonnerie en blocs de pierre encadre cette fenêtre à meneaux.



Il importe, pour les constructions futures, de renouer avec cet esprit de "civilité" dont fait preuve l'architecture traditionnelle classique, dans son permanent effort de rendre lisibles et à la fois agréables à regarder, les bâtiments.

Des pierres locales

Les pierres, utilisées dans la construction traditionnelle, sont le fruit de l'histoire géologique du site. Extraites localement ou dans la région proche, elles appartiennent à deux grandes familles aux caractéristiques distinctes.

Dans les vallées du Salagou et de la Lergue

Les constructions utilisent :

- La pierre volcanique d'une couleur variant du marron au noir ;
- Le gré d'une couleur ocre profond ;
- La ruffe, un sable sédimentaire de couleur rouge, est utilisée pour les enduits. Mais avec le temps et le travail inlassable de la pluie et du vent, la ruffe s'incruste sur l'ensemble des surfaces, donnant au paysage cette couleur caractéristique rouge.

Dans le cirque de Mourèze

La pierre utilisée est un calcaire de couleur beige clair.

Ces éléments de construction imprègnent le caractère paysager des sites en leur attribuant une identité propre de couleurs et d'ambiance.

Toute nouvelle construction se doit de respecter ces caractéristiques et de s'inscrire en harmonie dans le site.



Vallée du Salagou



Cirque de Mourèze



Mas Audran

Pierres volcaniques, grés et ruffes dans les vallées du Salagou et de la Lergue



Méripons



Brenas



Pierres calcaires dans le cirque de Mourèze

Des tuiles

La tendance actuelle d'éclaircissement des toits par la pose de tuiles ocre-paille est préjudiciable à l'intégrité et à la qualité du site et des villages.

Mourèze



Salasc



Octon



Les tuiles prévieillies en usine (à gauche) n'auront jamais le même aspect que les tuiles vieilles au fil des ans (à droite).

De terre cuite et de couleur rouge

Les matériaux et les couleurs des toitures jouent un rôle prépondérant dans la qualité des paysages. Le jeu de toitures assemblées, présentant une seule et même couleur, participe d'un spectacle d'une grande beauté.

Dans tous les villages du site classé, les toits sont très majoritairement en terre cuite, de type canal, et présentent une dominante de rouge.

Des critères qu'il faudrait respecter

Aujourd'hui, mondialisation aidant, les matériaux mis sur le marché et utilisés sur les toitures nouvelles ou réhabilitées sont de provenances, de couleurs, de matériaux, de formes et de textures multiples, nuisant ainsi à l'harmonie.

Pour maintenir et renforcer la spécificité paysagère du site classé, il convient de se limiter à un matériau, la terre cuite, et à une couleur dominante, le rouge.

Des façades recouvertes d'un enduit coloré

Jeu de couleurs

Hormis Mourèze, la profusion des couleurs sur les façades des maisons villageoises, recouvertes d'enduits aux tonalités variées, enchante le regard.

Diderot, dans son traité sur la peinture, identifie la couleur " *au souffle divin qui donnerait vie aux êtres alors que le dessin leur en aurait donné, préalablement, la forme*".

Contraste chaud et froid

Le contraste le plus fréquemment rencontré s'opère par le choix d'une teinte chaude sur les enduits et d'une teinte froide sur les menuiseries.

Chaud sur chaud et froid sur froid

La même nature de teinte, chaude ou froide, est choisie pour les enduits et les menuiseries, mais à des valeurs différentes, offrant ainsi un contraste entre la valeur claire de l'enduit et la valeur plus soutenue des menuiseries.

Ton sur ton

La même teinte est appliquée, à des valeurs différentes.

Cette typologie, relativement rare, peut donner des résultats satisfaisants à condition qu'encadrements de fenêtres et bandeaux viennent révéler l'architecture du bâtiment.



Octon



Liausson

Contraste
chaud et froid



Octon



Salasc

Chaud sur chaud ou froid sur froid



Octon



Liausson

Ton sur ton



Octon

Des façades en pierre

Une dominante de vert



Octon



Liausson

Octon



Mourèze

Salasc

Une tendance au marron



Salasc



Octon



Des couleurs vives et variées



Brenas



La couleur par touches

Dans les bâtiments aux façades en pierre apparente, seules les menuiseries jouent de la couleur.

Ici, point de commentaires colorés apportés par les bandeaux, les soubassements et les frises.

Dominante de vert

Les tonalités de vert, affichées par les menuiseries, sont vives et variées, à l'exception d'une récente tendance au vert-amande provençal.

Tendance au marron

Les colorations plus anciennes penchent plutôt vers les marrons.

Diversité de couleurs vives et éclatantes

Plus récentes, de teintes chaudes ou froides, ces couleurs sont à manier avec précaution, au risque de heurter l'œil.

Ces typologies colorées, rencontrées sur les façades enduites ou en pierre, pourront servir de source d'inspiration pour la coloration des futurs bâtiments, indépendamment du style architectural adopté.

Les tendances récentes à la fermeture, à l'abandon, au mitage et à la banalisation du paysage

Avec la déprise agricole des quarante dernières années, les paysages de la vallée du Salagou, comme ceux de nombreuses vallées françaises se sont progressivement fermés. Bois et broussailles ont envahi les pentes, fermé les horizons et, du nord au sud du pays, ont fait se ressembler des paysages jadis variés.

Les extensions urbaines, qui ont vu le jour sur le pourtour des villages, ont modifié sans retour leurs silhouettes tandis que les bâtiments édifiés affichent avec ostentation leur différence avec les maisons des villages.

A la manière de la périphérie de Montpellier et d'autres grandes et moyennes villes françaises*, les hameaux et villages du Salagou se voient cernés de constructions éloignées les unes des autres, mitant le paysage et étrangères aux modes traditionnels d'implantation et de construction.

* A noter : Le phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain ne se retrouve pas chez nos voisins européens, plus soucieux d'économie d'espace et de développement durable.

La fermeture des paysages, accompagnée de cette rupture avec des formes architecturales et urbaines, dont les origines remontent au Moyen Age, sont responsables de banalisation et de perte d'identité.

Cette tendance, préjudiciable à la qualité et au devenir du site classé, doit être stoppée !

Les enjeux sont présentés selon trois thématiques :

- 1 - Fermeture et abandon du paysage**
- 2 - Les implantations nouvelles en rupture avec les caractéristiques locales**
- 3 - Les constructions actuelles en rupture avec les caractéristiques locales**

Espaces ouverts, espaces fermés

Quand forêts, bois et broussailles remplacent cultures, landes et sols nus

Rares sont les paysages qui ont changé de manière aussi radicale que la vallée du Salagou.

Si le relief a peu évolué, il n'en est pas de même pour l'hydrographie, ni pour l'occupation des sols.

En 1944, un ruisseau

Un « paisible » ruisseau méditerranéen, le Salagou, coulait dans une vallée fortement cultivée, jardinée et pâturée.

Le paysage était extrêmement ouvert, présentant un aspect presque désertique. Quelques rares bois occupaient les hauts et moyens reliefs. Seules les pentes de la Montagne de Liausson, des Causses et du nord de l'Auvergne étaient boisées.

La présence des sols rocheux, des sols rouges des ruffes et des sols calcaires était encore plus prégnante qu'aujourd'hui.

En 1968, un lac

Le barrage sur le Salagou est construit et la vallée est « mise en eau ».

De 1944 à 1978, le paysage se ferme

Exode rural massif des campagnes françaises aidant, le paysage de la vallée se recouvre progressivement de bois et de broussailles.

Les espaces agricoles se limitent à la plaine agricole, aux berges sud du lac et au plateau de l'Auvergne.

Les bois et broussailles ont déjà rétréci le cirque de Mourèze et ont totalement transformé le versant nord de la haute vallée et de l'Auvergne.



En 1944

Une vallée essentiellement agricole, un paysage extrêmement ouvert.

Espaces ouverts
toutes occupations agricoles des sols, landes et sols nus

Espaces fermés
occupations végétales d'envergure (forêts, bois et broussailles)



En 1978

L'arrivée d'un lac de 800 hectares inonde de nombreuses terres agricoles et donne une nouvelle identité au paysage de la vallée. Des bois d'essences méditerranéennes occupent les pentes, espaces peu propices à une exploitation agricole mécanisée. Le paysage s'est fermé.

Espaces ouverts, espaces fermés**Une révolution paysagère et écologique****Un nouvel univers**

Le lac a suscité un paysage lacustre étonnant qui a été littéralement pris d'assaut. En effet, lors des deux décennies qui ont suivi sa création, ses berges, beaucoup plus fréquentées qu'aujourd'hui, ont été le refuge d'une population de baigneurs qui, en quête d'authenticité, fuyaient les stations du littoral.

Sur le plan écologique, la révolution ne fut pas moindre. L'arrivée d'une très grande quantité d'eau dans un milieu aride a bousculé sans retour la faune et la flore originelles, tout en créant une nouvelle diversité.

Un milieu nouveau s'y est petit à petit installé et développé, fait d'organismes vivants, d'ambiances, de matières, de couleurs, d'odeurs et de sons.
Bref, de nouveaux paysages.

De 1978 à 2006, une évolution en cours

Une fois cet univers installé, il n'y a pas eu de transformations majeures, mais le site a continué à se fermer par endroits et à s'ouvrir ailleurs.

Ainsi, le cirque de Mourèze s'est encore rétréci et la broussaille a poursuivi sa conquête des plateaux de Germane et de l'Auverne ainsi que des hauts et moyens reliefs.

Mais, les côteaux de la haute vallée et les côteaux nord du lac ont été dégagés, grâce à une activité pastorale pour les premiers, à la culture de la vigne pour les seconds.

En 2006
Le processus de fermeture du paysage se poursuit par endroits et recule ailleurs.



Nota : l'analyse cartographique correspond aux dates éditoriales des couvertures IGN

Espaces ouverts, espaces fermés

Un site qui se ferme

Transformations des paysages liées à l'occupation des sols

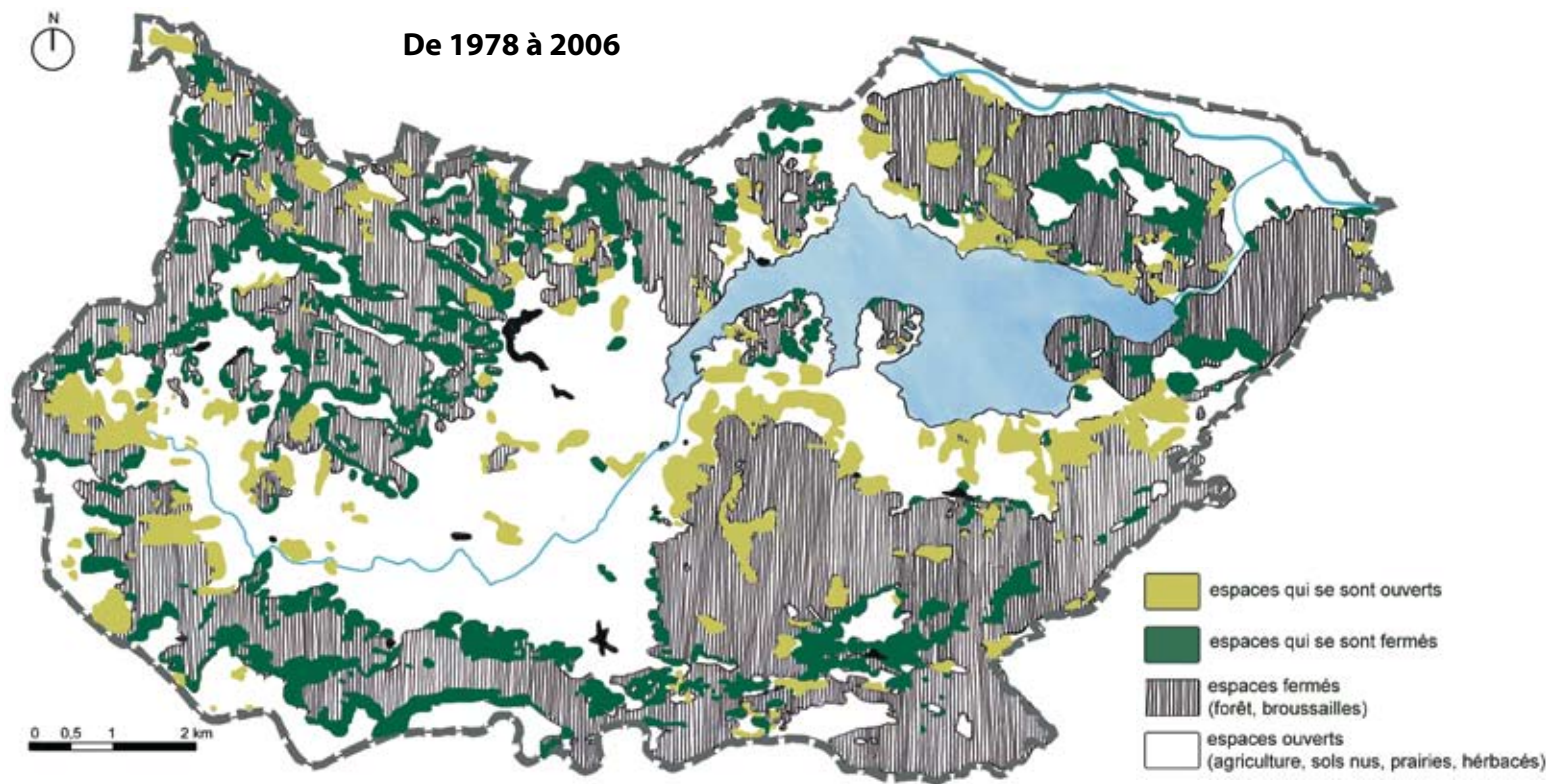
La carte ci-contre permet de visualiser précisément les endroits où ces transformations sont survenues, ces trente dernières années.

Du point de vue quantitatif, l'équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés s'est à peu près maintenu. La fermeture a gagné certaines unités, elle a régressé dans d'autres.

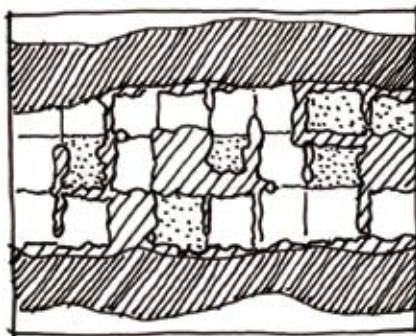
Une fermeture dommageable

Au niveau des plateaux, la broussaille s'est propagée à partir des haies vives qui se sont épaissies.

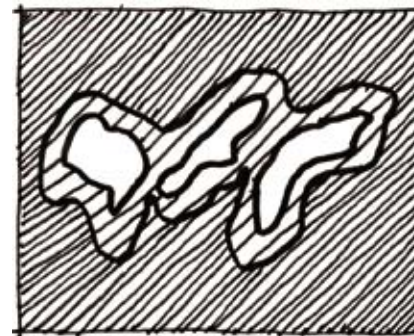
Le long des pentes sud, exposées au nord et moins sujettes au dessèchement, la fermeture s'est opérée par le glissement des lisières tandis qu'au niveau des hauts et moyens reliefs, elle se manifeste par le rétrécissement des clairières.



Sur les plateaux



Au sein des clairières



Le long des lisières



Représentation schématique du phénomène de fermeture des paysages

Le phénomène de la fermeture ne transforme pas seulement l'identité paysagère des lieux. Il met en péril la biodiversité, c'est-à-dire la survie des espèces, et perturbe irrémédiablement l'équilibre écologique des milieux.

Espaces ouverts, espaces fermés

Des paysages qui se ferment



Le plateau et les pentes de l'Auvergne disparaissent sous une broussaille galopante.



Les clairières des moyens reliefs rétrécissent, comme autour de Saint-Martin-des-Combes.



Le pin colonise les pentes nord de la vallée, au Mas Canet.

La végétation engloutira bientôt cette capitelle sur le plateau de Germane.



La végétation gagne le sommet du Mont Liausson.



Les rochers du cirque de Mourèze sont envahis par le pin.



Un patrimoine bâti en ruine

Une image de délaissement

Un paysage ponctué de ruines

De nombreux témoins du passé, de l'histoire et de la culture locale - qui ponctuent le site et contribuent fortement à son pittoresque - sont aujourd'hui en ruine, donnant un sentiment d'abandon. Les murets soutenant autrefois les terrasses des côteaux*, comme les murets de fossés ou les murets séparatifs des parcelles de la plaine, s'écroulent chaque jour davantage.

Les mazets connaissent le même sort, mais de manière un peu moins systématique, certains ayant été récemment réhabilités.

Des monuments oubliés

Le château de Lauzières, monument inscrit, situé à Octon sur le sentier de promenade menant du village à la chapelle de Notre-Dame-de Roubignac, et l'ermitage de St-Jean-d'Aureilhan, au sommet du mont Liausson, s'effondrent, faute de soins. Leur caractère plus noble ne les a pas sauvés du même abandon.

* Les murets des terrasses jouaient un rôle de régulation dans l'écoulement des eaux de ruissellement de la vallée, permettant d'atténuer les crues à l'aval. La création du barrage a rendu caduc ce fonctionnement traditionnel, lié à la gestion hydraulique du cours en aval.

La réhabilitation, ou tout au moins la confortation de bâtiments en ruine quand cela est possible, devrait être envisagée, pour le respect du site, de son identité et de son image.



Mazets et enclos de bergers en ruine



L'ermitage de St-Jean-d'Aureilhan

Sur le plateau des «Causses»

Des bâtiments, jadis d'un certain prestige, aujourd'hui en ruine.



Le château de Lauzières

Des murs de soutènement en pierre sèche s'écroulent un peu partout...

A Octon, en direction de Brenas



Des ouvrages dévalorisants

Techniques, matériaux et mises en œuvre défectueux



Des tracés réalisés avec des matériaux de couleurs trop claires

Des mises en œuvre peu soignées



Un manque de qualité et d'attention dans les aménagements

Les paysages du site ne font malheureusement pas exception à la règle et sont ponctués par quelques ouvrages inappropriés.

Chemins de lutte contre l'incendie, chemins ruraux et chemins vicinaux sont régulièrement recouverts, dans le cadre de leur entretien, par des gravillons ou des sols en béton de couleurs claires.

Avec des matériaux également beaucoup trop clairs sont créés ou réhabilités les murs de soutènements et les caniveaux qui les accompagnent, les parapets de ponts...

Des points noirs regrettables

Sur le pourtour du lac, quelques édicules, abritant des fonctions techniques, ne sont pas à la hauteur du site et de sa beauté.

Les habituels réseaux aériens



Des bâtiments aux architectures indigentes



Les ouvrages techniques devraient faire l'objet d'une grande attention, lors de leur création.

Un programme de réhabilitation des ouvrages existants devrait être engagé afin de rétablir la qualité paysagère du site.

Le bâti dispersé consomme l'espace agricole et brouille les silhouettes des villages

Une urbanisation au coup par coup

Depuis la création du lac, les villages et hameaux du secteur ont connu un développement périphérique par adjonction de maisons individuelles. Le plus souvent, ce sont des terres présentant un potentiel agricole qui accueillent ces nouvelles constructions.

Distantes de plusieurs mètres les unes des autres, sur des parcelles de 2 000 à 5 000 m² non aménagées, ces nouvelles constructions sont desservies par d'anciens chemins vicinaux ruraux dont elles s'éloignent systématiquement.

Une urbanisation coûteuse

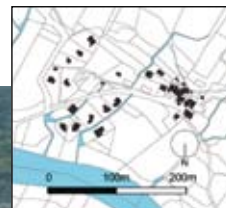
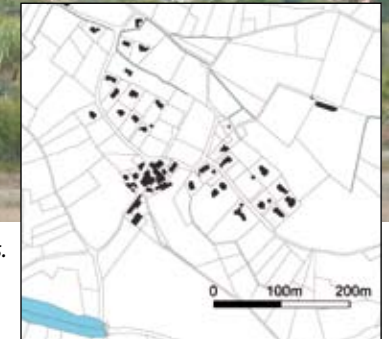
Consommateur de terrains et de linéaires de réseaux - desserte viaire, adduction d'eau et d'électricité - ce mode de développement banalise l'identité et la clarté des silhouettes villageoises.

Dans certains hameaux du Salagou, il y a comme un petit air de périphérie urbaine...

Le défi futur consistera à stopper cette fâcheuse tendance qui banalise le site classé et détruit cette authenticité pourtant recherchée par les nouveaux résidents.



Octon, le mitage autour du Mas de Clergues.



Le Bosc, le mitage autour de Laulo



Le bâti dispersé ne participe pas à la définition et à l'animation de l'espace public

Le retrait obligatoire des 5 mètres par rapport à la voie, institué dans les règlements des zones UD des anciens POS, est à la base de ces implantations disjointes par rapport à l'espace public.



Des maisons entourées de clôtures, à l'image des banlieues des grandes villes

Les haies taillées forment des barrières artificielles dans les paysages ouverts. Les aires d'accès aux terrains, par leur traitement chromatique contrasté, constituent de réelles plaies dans le paysage.



Le choix conventionnel du bleu turquoise rend difficile l'intégration de la piscine dans le paysage.



... dans des terrains trop peu ou mal aménagés



Une urbanisation ignorante du site

Le rapport des bâtiments nouveaux au site n'obéit en rien aux caractéristiques du village. L'espace public est réduit aux voies et les maisons sont éloignées de plusieurs mètres de celles-ci.

Une implantation très individualisée

Selon le contexte, les bâtiments développent deux attitudes contradictoires :

- Le long des voies du village, dans des parcelles de taille moyenne, elles tendent à s'isoler des regards des passants et des voisins, en érigeant des haies taillées impénétrables, à l'image de hauts murs.
- Ici, point d'horizon lointain, le rêve de campagne a été efficacement emprisonné derrière la clôture.
- En situation isolée, le long de routes passantes, les clôtures sont plus basses, rarement accompagnées de haies. De tristes grillages entourent les terrains.

Un paysage urbain indigent

L'aménagement des terrains reste très pauvre. Point d'arbres pour accompagner et valoriser la maison et lui apporter un peu d'ombre, à l'image des cours et jardins du village. Point de plantes grimpantes pour agrémenter les murs et les perrons, point de tonnelles ni de parterres fleuris ou arborés. Seules quelques aires mal définies portent les traces du passage des véhicules. Cette absence de traitement paysager contribue à la pauvreté du paysage et à la banalisation du site.

Une architecture qui se banalise

Des constructions stéréotypées

Les constructions qui ont vu le jour ces trente dernières années se sont affranchies des caractéristiques architecturales observées dans les villages.

Isolées, détachées de l'agglomération villageoise, elles sont presque exclusivement de plain-pied.

Leurs pignons, beaucoup trop larges, donnent un aspect général écrasé et trappu à leurs silhouettes.

D'une architecture complexe, elles sont souvent composées de plusieurs volumes, recouvertes de toits autonomes et orientés dans plusieurs directions.

Des colorations trop uniformes

L'absence de différenciation entre les façades et les toitures, le défaut d'encadrements de baies et le manque de bandeaux, en corniche ou en soubassement, sont en dissonance avec l'architecture locale et le paysage.



Des maisons généralement de plain-pied, des pignons aplatis et asymétriques



Des volumétries souvent compliquées et fractionnées, des toitures orientées dans plusieurs directions



Des colorations excessivement homogènes et en rupture avec les tonalités générales des villages

Ce manque de simplicité et de sobriété, cet excès de fragmentation et de "bavardage" volumétrique des constructions actuelles, perturbent la lecture des paysages, constitués d'un ensemble de formes aux lignes amples, douces et généreuses - ondulations des sols et des crêtes - et disqualifient l'ambiance et le caractère des lieux.



LES RECOMMANDATIONS

Poursuivre l'histoire paysagère, urbaine et architecturale

L'instauration d'un ensemble de principes et de règles

Afin de préserver la qualité paysagère du site classé, les projets de construction et d'aménagement doivent respecter un ensemble de principes et de règles, issus de l'analyse des caractéristiques locales.

Assurant un lien entre les modes d'aménagement et de construction traditionnels et ceux à venir, ce cadre de recommandations, négocié et accepté par les différents acteurs, sera seul à même d'assurer la nécessaire cohérence paysagère, urbaine et architecturale.

En privilégiant les continuités morphologiques et fonctionnelles avec l'existant, il favorisera l'intégration des ouvrages, constructions et extensions urbaines et luttera contre le mitage du paysage et la juxtaposition de bâtiments hétéroclites.

Les principes et règles, formulés dans les pages ci-après, ont pour ambition de gérer les silhouettes et les proportions des bâtiments, les matériaux et leur mode de mise en œuvre, mais non d'imposer une écriture architecturale, laissée au choix du maître d'ouvrage et de son maître d'œuvre.

Les villages du Salagou présentent des bâtiments d'écritures différentes, mais qui cohabitent très bien grâce à la relation qu'ils entretiennent avec l'espace public, celui-ci mettant en valeur les bâtiments qui le bordent et s'enrichissant, en retour, de la diversité de leurs architectures.

La plus grande importance doit donc être accordée à la définition et au traitement de l'espace public, les recommandations devant être interprétées avec une certaine liberté afin de produire la variété nécessaire à des lieux diversifiés et vivants.

Par ailleurs, il est clair que seuls des projets, élaborés par des professionnels qualifiés, seront à même de générer des lieux et des bâtiments de qualité, tout en respectant cet ensemble de principes et de règles, illustrés ci-après.

La réalisation de projets d'aménagement concrets

Les espaces agricoles ouverts et les espaces publics sont les principaux vecteurs de découverte et de contemplation du paysage. La protection et le maintien de leurs qualités paysagères nécessitent un certain nombre d'actions d'aménagement ciblées :

- Les coupes d'arbres et de végétaux obstruant les vues, le débroussaillage et le maintien des pratiques agricoles doivent être régulièrement assurés par les collectivités et les propriétaires des terrains concernés ;
- Les points de vue panoramiques, les sentiers et les parcours de découverte doivent être régulièrement réhabilités et mis en valeur ;
- Les points noirs ou pollutions paysagères, produits d'aménagements bâclés, doivent être résorbés et traités ;
- Le patrimoine bâti doit être entretenu et valorisé ;
- Les extensions de villages doivent découler de projets concertés et pensés globalement, afin de préserver le caractère des sites tout en offrant aux habitants un cadre de vie de qualité.

Les recommandations sont présentées en trois grands chapitres :

- 1 - Les recommandations paysagères**
- 2 - Les recommandations urbaines**
- 3 - Les recommandations architecturales**

Préserver les vues et les panoramas

Des paysages-tableaux

Les espaces ouverts, composés de champs cultivés, de pâturages, de landes et de sols nus, nous donnent à voir et à contempler le paysage.

En alternance avec les espaces fermés, occupés par les boisements, les forêts et les broussailles, ils composent de réels «tableaux» sans lesquels il ne serait peut-être pas question de «paysage».

Le réseau viaire départemental, qui longe champs, prairies et clairières, nous les dévoile, tout au long de son parcours.

Des "tableaux" en danger

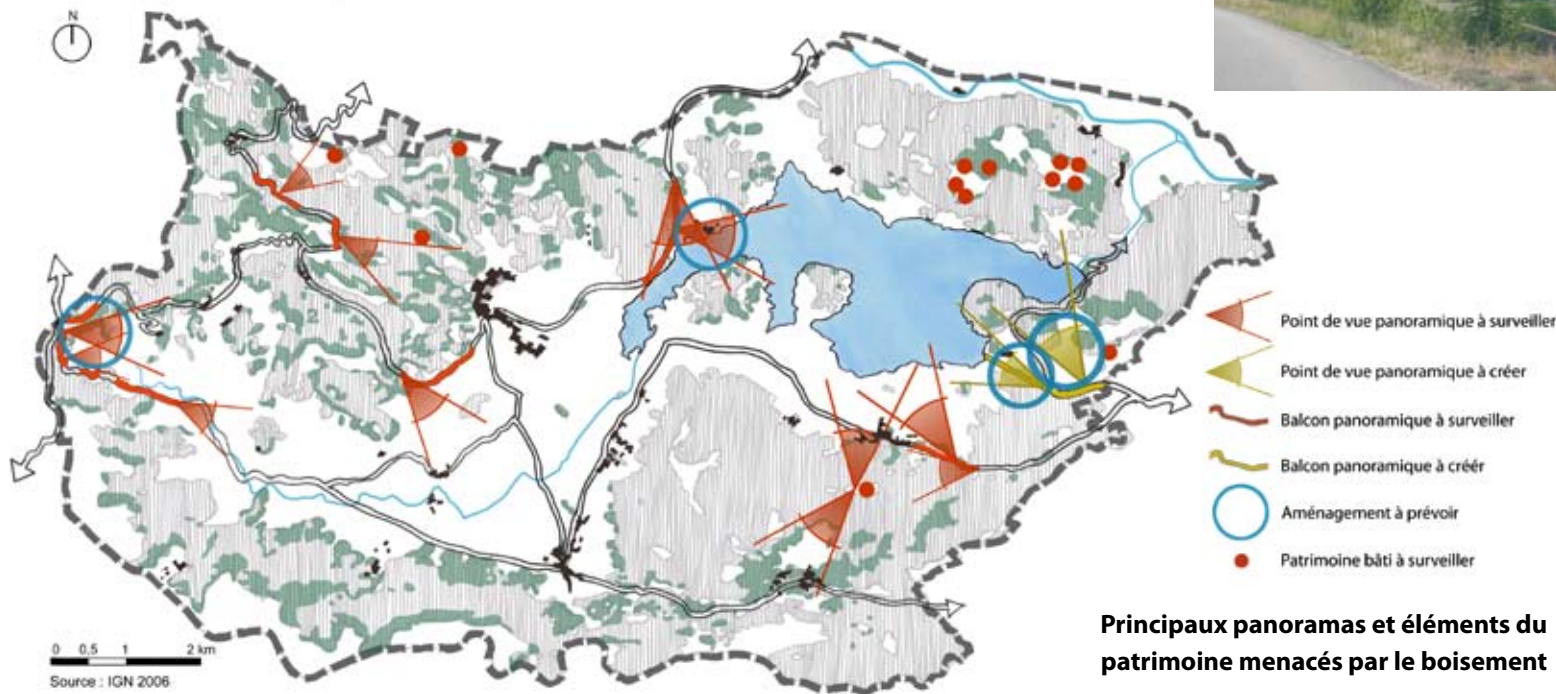
Malheureusement, le phénomène de fermeture, dû au boisement, menace un bon nombre de ces points de vue, à des degrés différents.

Des panoramas à préserver et valoriser

- **Les panoramas existants à maintenir**, en les surveillant régulièrement du fait de leur proximité de boisements, friches et forêts ;

- **Les panoramas existants à aménager** par la pose d'un équipement a minima - barrière linéaire de limite, banc, aire de retournement, poubelles - comme, par exemple, au col de la Merquière et aux abords de la D148 à Celles ;

- **Les panoramas à créer** après coupe d'arbres, de haies et de broussailles pour mettre en valeur les paysages, comme le long de la route entre Clermont-l'Hérault et le lac.



L'aménagement des abords des panoramas éviterait que ceux-ci ne deviennent des lieux de décharge comme ici au col de la Merquière.



Le balcon de Celles, un panorama à surveiller



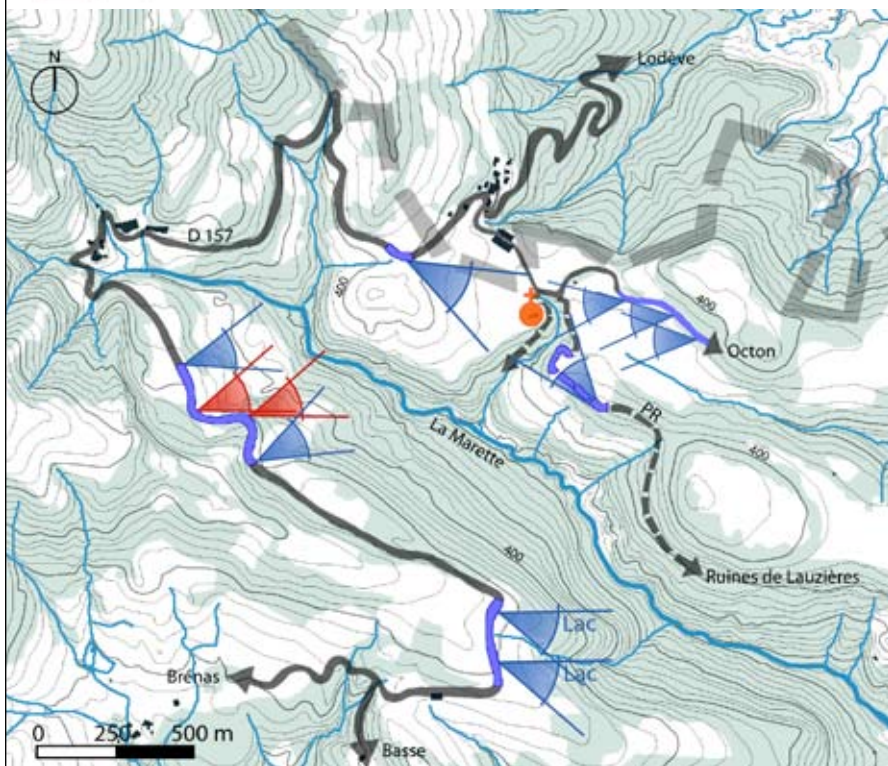
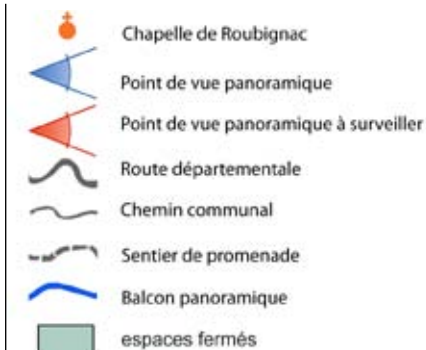
Les plantations, effectuées le long de l'axe allant de Clermont-l'Hérault au lac, privent la voie d'un magnifique point de vue sur le plan d'eau.



Préserver les vues et les panoramas

La chapelle est adossée à une langue boisée qui, tout en l'accompagnant, menace de l'engloutir. La vigilance s'impose.

Points de découverte de la chapelle de Roubignac depuis le réseau routier



Depuis le chemin communal



Depuis la route départementale



Depuis le sentier de promenade

Depuis les axes routiers

Une attention particulière devra être accordée au réseau viaire secondaire : routes, chemins communaux, réseau de chemins de GR et de PR. Chaque fois que le champ visuel, offert par leur tracé, découvre un élément significatif du patrimoine naturel et bâti ou une unité paysagère - lac, plaine, plateaux - cette découverte doit être valorisée.

Une méthode pragmatique

La cartographie ci-contre répertorie, à titre d'exemple, les points de vue dévoilés depuis le réseau local sur le site de la chapelle de Roubignac, monument classé. Certaines de ces vues sont malheureusement en passe de s'obstruer.

LES ACTIONS À ENGAGER

- Repérage cartographique, depuis le réseau viaire secondaire et tertiaire, des points de vue sur le patrimoine naturel, bâti et paysager remarquable : les points de vue à maintenir, ceux à aménager et ceux à créer ;
- Actions de débroussaillage, de coupe et de sélection de végétaux, à effectuer chaque fois que les horizons se ferment.

LES ACTEURS CONCERNÉS

- Les municipalités pour le réseau secondaire et tertiaire ;
- Le département pour le réseau départemental.

Préserver biodiversité et identité paysagère

Richesse écologique des espaces ouverts

Outre leurs qualités pittoresques, les espaces ouverts forment des milieux d'élection privilégiés pour une faune et une flore remarquables (voir page 16).

Espaces de lumière, ils représentent la partie vive, colorée et changeante selon les saisons, des paysages. Ils juxtaposent, au vert homogène et un peu ennuyeux des pentes boisées, la mosaïque colorée des cultures et les couleurs si caractéristiques des roches locales - dolomies à Mourèze, ruffes rouges dans le Salagou.

Une richesse menacée

Or, sur le pourtour du lac, sur les plateaux de l'Auvergne et de Germaine, dans le cirque de Mourèze, sur le sommet de la montagne de Liausson ainsi qu'autour de certains «monuments géologiques», le phénomène de la fermeture menace la pérennité écologique des espaces et l'identité paysagère des sites.

Préserver les espaces ouverts

Si rien n'est fait, la fermeture des paysages, engagée depuis déjà de très nombreuses années, condamne le site classé à perdre son identité et une grande part de son attrait.



Autour du lac

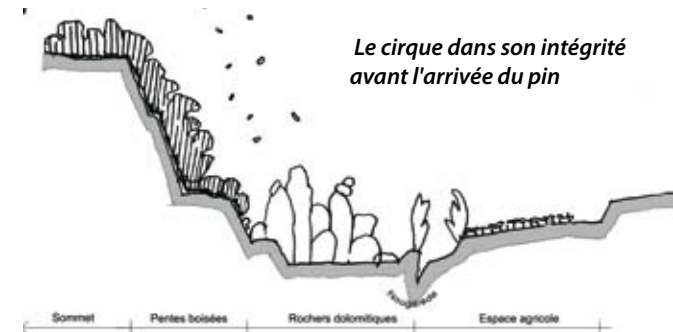
Planté volontairement ou par ensemencement naturel, le pin est le principal colonisateur des pentes de la Sure, du Rouens et de l'Auvergne. Tandis que sur les berges des Vailhès, une végétation variée se développe sur les pentes des ruffes nues.



Le pin, qui colonise par ensemencement naturel le cirque de Mourèze, tend à effacer tout l'intérêt paysager et touristique lié à la curiosité géologique du site (perception des roches nues). De plus, il constitue une menace permanente d'incendie.



Dans le cirque de Mourèze



Le cirque dans son intégrité avant l'arrivée du pin

Représentation schématique du cirque. La colonisation par le pin produit un manque de lisibilité, néfaste à la qualité du site.



Le cirque envahi par le pin

LES ACTIONS À ENVISAGER

Sur le pourtour du lac

Sur les pentes de la Sure, du Rouens, du Cébéro et de l'Auvergne :

- Stopper la plantation forestière des pins ;
- Procéder à la coupe de tout pin «sauvage» qui a vu le jour ces 20 dernières années ;
- Sélectionner pour les préserver quelques-uns des plus beaux sujets, à des endroits judicieusement choisis pour créer de l'ombrage et contribuer à la création de tableaux paysagers - cadrages de vue, création d'ambiances pittoresques ;

Préserver biodiversité et identité paysagère



Le maintien de l'agriculture est le meilleur moyen de lutter contre la fermeture, comme ici, sur le plateau de Germane.

Sur les plateaux



Représentation schématique de l'évolution du plateau de l'Auvergne vers la fermeture. Le plateau disparaît petit à petit sous la broussaille.



Le Castellat

Autour des «monuments géologiques»

Orgues volcaniques sur l'Auvergne



- Procéder au débroussaillage des pentes lorsque les végétaux le permettent ;
- Mettre en place des parcours d'ovins afin de pérenniser dans le temps ce travail d'ouverture des espaces.

Dans le cirque de Mourèze et sur le sommet du mont Liausson

- Procéder à la coupe volontaire des végétaux (pins et genêts scorpiens) installés depuis les 20 dernières années dans le site.

Sur les plateaux de l'Auvergne et sur Germane

- Entreprendre le débroussaillage ;
- Redynamiser l'agriculture et l'élevage. Des troupeaux d'ovins pourraient y trouver, également, leurs parcours.

Autour des «monuments géologiques» :

- Veiller au débroussaillage régulier pour préserver leurs silhouettes dans le paysage.

LES ACTEURS CONCERNÉS

Les collectivités territoriales - communes et Conseil Général

Elles se doivent de montrer l'exemple. Comme sur les terrains communaux, situés au nord du village de Mourèze, ou sur les forêts départementales soumises au régime forestier et gérées par l'ONF, situées sur les pentes de la Sure, du Rouens et de l'Auvergne.

Les particuliers

- Les habitants et propriétaires de terrains constructibles, aux abords du cirque de Mourèze ;
- Les propriétaires de terrains soumis au phénomène de fermeture.

LES OUTILS ET AIDES FINANCIÈRES

- Mesures agri-environnementales.

SOU MIS À AUTORISATION MINISTÉRIELLE

- Le boisement d'une parcelle ;
- Le défrichement ;
- La coupe rase et définitive d'une parcelle.

Préserver lisibilité et clarté paysagères

Une activité agricole bien utile

Dans les unités paysagères des hauts et des moyens reliefs, là où persiste encore une activité agricole satisfaisante, le paysage est caractérisé par un bel équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés.

Un paysage varié et animé

Des zones boisées, de la taille d'une haie ou d'une forêt, côtoient de vastes espaces cultivés et pâturés et procurent au paysage une grande variété de formes, de textures et de couleurs.

Il en découle un sentiment de clarté et de familiarité, le paysage étant constitué d'un ensemble de parties distinctes que l'on peut nommer, décrire, raconter...

Echapper à la monotonie

En effet, quoi de plus monotone que la vue d'un paysage homogène, entièrement fermé ou entièrement ouvert.

MAINTENIR L'ÉQUILIBRE

La préservation de la qualité des paysages des moyens et hauts reliefs passe par le maintien de l'équilibre actuel entre espaces cultivés et espaces boisés.

Voire par le gain de l'espace cultivé et pâturé sur la forêt.



Le maintien des clairières dans les hauts et moyens reliefs

Une juxtaposition de langues boisées et pâturées caractérise les paysages.

Grâce aux prairies, le regard peut embrasser les horizons lointains, ici le lac.



Boisements et clairières dans les moyens reliefs aujourd'hui



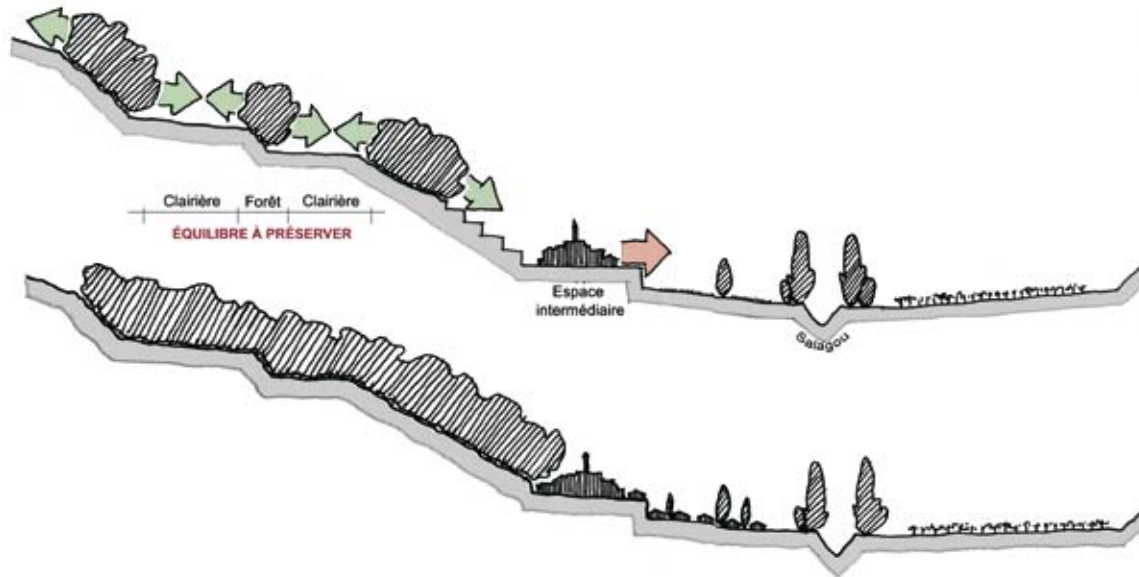
Ce qu'il faut éviter : la disparition des clairières



Préserver la lisibilité des silhouettes villageoises

Sur la terrasse intermédiaire, le maintien de «l'écrin des villages»

Avec la disparition de l'agriculture traditionnelle et l'abandon du jardinage et de l'exploitation agricole des terrasses, broussailles et forêts menacent, de même que l'urbanisation diffuse, l'intégrité des silhouettes villageoises.



Sur la commune d'Octon, le hameau de Basse aujourd'hui, dans son écrin d'espaces ouverts



Ce qu'il faut éviter : l'effacement de la silhouette du village et la perte de la lisibilité du paysage



Dégager les abords des villages

Autour des villages, existent quelques prairies dégagées et d'anciens jardins plus ou moins exploités, sortes de clairières qui permettent de distinguer les villages dans leur paysage (voir page 30).

Un intérêt sur le plan sécuritaire

Ces prairies, ces horizons ouverts et dégagés, hormis leur intérêt et leur valeur paysagère, permettent de lutter efficacement contre les incendies et de garantir un minimum de sécurité publique.

ACTIONS À ENVISAGER

Dans les hauts et moyens reliefs

- Maintenir et soutenir l'agriculture - cultures et pâturages - et ses pratiques.

Pour l'écrin des villages

- Actions plus ciblées portées par les collectivités locales ou le SMGS, telles que le débroussaillage ;
- L'entretien régulier de ces espaces pourrait être envisagé par le passage régulier de parcours d'ovins (conventions à passer entre éleveurs et collectivités, en tant que porteurs de projet).

ACTEURS CONCERNÉS

Collectivités, agriculteurs-éleveurs et particuliers.

REMARQUE

La réglementation actuelle, relative à la lutte contre l'incendie, oblige tout particulier à débroussailler l'espace situé sur le pourtour de son habitation dans un rayon de 50 mètres.

Préserver lisibilité et clarté paysagères

Une composition paysagère encore équilibrée

Les unités paysagères de la haute vallée et de la plaine présentent, comme les hauts et moyens reliefs, une composition équilibrée grâce à la présence encore conséquente de nombreux espaces ouverts.

Ces espaces - agricoles - sont situés essentiellement dans le fond de la vallée et sur les premiers replats. Ils côtoient les espaces fermés que sont les bois qui occupent les pentes. Un ensemble de lignes et d'ondulations se dessine alors dans le paysage : les lisières, limites entre espaces ouverts et espaces boisés.

Un équilibre en sursis

Or, ces lisières, à travers lesquelles le paysage se découvre, sont menacées par la progression de la broussaille et de la forêt. Le paysage, devenant monocorde et uniforme, perd de son attrait et de sa lisibilité.

En effet, si l'on considère que les lisières sont à la forêt ce qu'à l'espace public sont les façades des bâtiments qui le bordent, apparaît alors toute l'importance de ces lisières dans le paysage donné à voir, dans leur maintien et leur entretien.

LES ACTIONS À ENVISAGER

- Cartographier, de manière précise, l'état des lieux des lisières de la haute vallée afin de surveiller l'expansion de la forêt sur la plaine et les espaces de replats ;
- Assurer le débroussaillage des lisières concernées, menacées d'enfrichement ;
- Favoriser les pratiques agricoles de sylvo-pastoralisme.

LES ACTEURS CONCERNÉS

- Les agriculteurs ;
- Les collectivités locales pour la prise en charge de défrichements ponctuels ;
- Les organismes gestionnaires des forêts et propriétaires des terrains.

SOU MIS À AUTORISATION MINISTÉRIELLE

- Plan simple de gestion et travaux afférents ;
- Boisement d'une parcelle ;
- Défrichement d'une parcelle boisée ;
- Coupe rase et définitive.

La forêt gagne sur les espaces de replats. L'espace agricole continue de se rétracter au profit de broussailles et de forêts, sans retombées économiques.



L'état actuel des lisières sur les pentes nord de la haute vallée

Ce qu'il faut éviter : la progression des lisières vers la plaine



Quand la forêt gagne, le paysage s'obscurcit et se banalise.

Préserver biodiversité et identité paysagère



Un espace riche de couleurs et de vie

La plaine du Salagou

Ce qu'il faut éviter



Monoculture, ripisylvies et parcellaire effacés, que reste-t-il de la plaine du Salagou ?

Une plaine riche et animée

L'unité paysagère de la plaine se caractérise par une richesse écologique due à son réseau hydrographique et bocager - haies et ripisylvies - et à un ensemble de terrains aux sols nus et arides qui abritent des espèces végétales et animales variées. Espace complexe du point de vue des milieux et de la topographie, ce qui caractérise le paysage de cette plaine est le théâtre coloré et changeant d'une mosaïque de cultures variées - vignes, céréales, oliveraies - entrecoupée de corridors végétaux.

LES ACTIONS À ENVISAGER

- Maintenir la variété des cultures , voire en introduire de nouvelles ;
- Eviter les remembrements, préserver le parcellaire et les fossés ;
- Conserver et entretenir le bocage et les fossés ;
- Préserver et entretenir la ripisylve ;
- Favoriser le maraîchage ou la plantation de vergers, moins sujets aux fluctuations du marché ;
- Susciter le soutien de l'activité et des projets agricoles par le monde institutionnel et économique ;
- Sensibiliser et informer les agriculteurs sur les qualités paysagères et écologiques du site de la vallée ;
- Engager une OCAGER (opération concertée d'aménagement et de gestion de l'espace rural) afin de faire émerger les conditions d'un projet de développement agricole pour la vallée du Salagou.

LES ACTEURS CONCERNÉS

- Les agriculteurs ;
- Les services de l'Etat concernés par les demandes d'autorisation de travaux (remembrement, suppression de haies, etc...) ;
- le Conseil Général et le Conseil Régional dans le cadre d'une démarche OCAGER.

SOUMIS À AUTORISATION MINISTÉRIELLE

- Comblement de fossés ;
- Remembrements ;
- Arasement de talus ;
- Suppression de haies ;
- Défrichement et mise en culture d'une parcelle.

Restaurer chapelles, mazets, capitelles, murets et fossés

Un patrimoine bâti varié qui mérite attention

Le site est riche d'un patrimoine qui ne remplit probablement plus le rôle qui lui était destiné au moment de sa construction, mais qui continue à marquer par sa présence le paysage.

Les chapelles de Roubignac et de Saint-Fulcran présentent un état de conservation moyen tandis que les nombreuses capitelles de l'Auvergne, recouvertes par la broussaille, ne sont plus visibles.

Le long des routes et chemins de la plaine, de nombreux murets, clôturant les vignobles, sont effondrés, comme sur le pourtour d'Octon. Ailleurs, à Malavieille, les murs du domaine ont fait l'objet d'une très belle restauration.

Aux environs des villages d'Octon, Salasc, Mérifons, Liausson ou Grange Montagne, d'impressionnants ensembles de murets, soutenant des terrasses sur les côtes, sont enfouis sous une végétation déjà très ancienne.

Quelques mazets, implantés de manière significative dans le paysage, sont en ruine, envahis par la végétation. D'autres se maintiennent ou sont réhabilités.

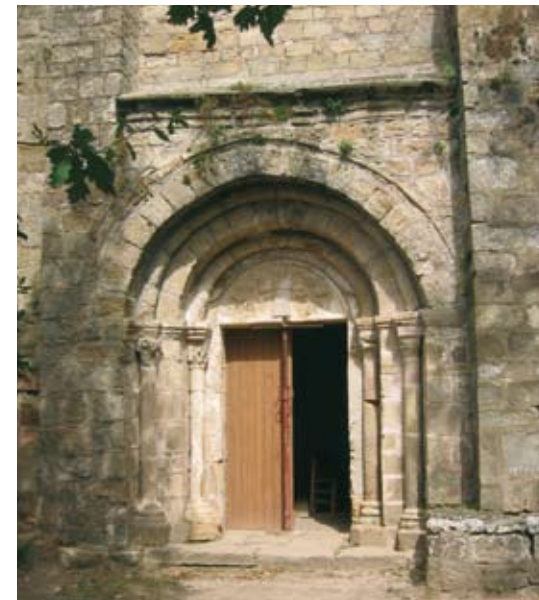
Les ruines de l'ermitage de Saint-Jean-d'Aureilhan, du Castellat et du château de Lauzières - monument inscrit - questionnent le promeneur...

UN PATRIMOINE IDENTITAIRE À RÉHABILITER

Même s'il ne faut pas sous-estimer un certain goût paysager pour la ruine, présent chez certains publics, amateurs d'histoire, le site habité du Salagou réclame la réhabilitation de son patrimoine bâti, ne serait-ce pour ne pas le laisser se dégrader davantage et, au-delà, le voir disparaître.



Si le château de Malavieille appelle une confortation... l'ermitage de Saint-Jean-d'Aureilhan, au sommet du Mont Liausson, pourrait prétendre à une réhabilitation, au moins partielle.



La chapelle de Roubignac, monument classé

Réhabilitations à engager prioritairement

Mazets et murets

Lorsqu'ils sont entretenus et restaurés, mazets et murets apportent une réelle valeur au paysage.



Restaurer chapelles, mazets, capitelles, murets et fossés



Les capitelles et les enclos de l'Auvergne, remarqués par différentes études archéologiques, méritent restauration et mise en valeur.

**Réhabilitations
à engager prioritairement**

*Cet enclos de berger mérite attention et vigilance,
car il représente, de manière
presque emblématique, le paysage agricole
de la haute vallée.*



LES ACTIONS PRIORITAIRES À ENVISAGER

- **La restauration de la chapelle classée de Roubignac**

La qualité paysagère de son site d'inscription et son accessibilité, facilitée par un maillage de chemins et de sentiers de promenade très intéressants, en font une priorité.

- **La réhabilitation de l'Ermitage de St-Jean d'Aureillan**

Sa situation, au sommet du Mont Liausson, offre des panoramas sur le lac, le village et son vignoble.

- **Les capitelles et les enclos de l'Auvergne**

D'intérêt régional, ce site et son patrimoine mériteraient une action de mise en valeur globale, avec une redynamisation de l'agriculture sur le plateau : création d'un Parc agricole expérimental ? Avec le soutien et l'appui notamment de l'INRA ?

- **La chapelle de St-Fulcran**

Elle mériterait une meilleure mise en valeur, avec la réhabilitation de ses abords et du chemin qui y mène. Ce chemin DFCI a subi récemment un ensemble de très mauvais aménagements (caniveaux en bétons très clairs dont la forme rend l'accès automobile très périlleux).

LES ACTEURS CONCERNÉS

- **Les collectivités** pour le patrimoine leur appartenant (chapelles, ermitage, etc...);

- **Les particuliers** pour le patrimoine leur appartenant (mazets, moulins, fossés, murets, enclos, etc...).

Ils pourront être appuyés financièrement, selon la qualité du bâtiment (protégé ou non), par le Conseil Général et le Conseil Régional.

La Fondation du Patrimoine peut également aider les particuliers à restaurer leur patrimoine non protégé.

SOUMIS À AUTORISATION MINISTÉRIELLE

- Toute démolition volontaire de patrimoine bâti ;
- Création ou comblement de fossés.

Haies, bosquets, ripisylves, alignements et arbres isolés

L'ensemble des sites, mais plus particulièrement l'unité paysagère de la plaine, est caractérisé par la présence récurrente de haies de bocage plus ou moins denses, plus ou moins continues, d'arbres rassemblés en bosquets et d'arbres isolés. Quelques ensembles de haies caractérisent encore les paysages des moyens reliefs et de la haute vallée, mais malheureusement nombre d'entre elles ont été récemment arrachées.

Les haies trament le paysage

Elles constituent des milieux écologiques riches (présence de flore et de faune spécifiques). Elles se justifient par la présence du vent (haies coupe-vent), par la rupture de la pente, espace impropre à la culture, par les limites parcellaires, par leur rôle dans la gestion de l'écoulement des eaux.

Les bosquets et les arbres isolés

Ils ponctuent les espaces ouverts, bornent les parcelles et les chemins, en constituant autant de repères.

L'arbre isolé, au milieu d'un champ, se justifie également par l'apport de son ombrage pour le repos du travailleur agricole.

Une touche pittoresque est apportée par ces arbres qui, de manière inattendue, viennent agrémenter l'arche d'un pont, la rive d'un fossé, le bord d'une route, d'un chemin ou d'un talus.

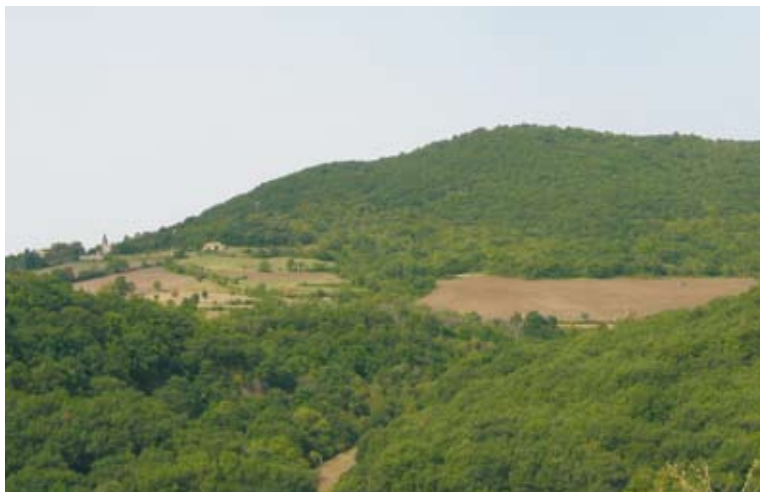
Autant de situations où la nature intervient pour démontrer sa force foisonnante et vive et créer quelques tableaux débordant de pittoresque et de poésie.

Les ripisylves

Elles sont très présentes dans la plaine grâce à la richesse du réseau hydrographique. Lorsqu'elles sont entretenues, elles offrent un cadre agréable qui se prête à la promenade, à la détente et à la découverte du paysage.

Des alignements d'arbres

Ils accompagnent quelques routes et chemins de la plaine, notamment aux abords de Salasc.



Sur les moyens reliefs, comme ici vers Brenas, on note une pratique d'arrachage des haies. Or, celles-ci jouent un rôle écologique important.

Les haies

Les haies de la plaine semblent être mieux préservées, comme ici dans la plaine de Mérifons.



Le Révérignès

Les ripisylves

Le Salagou



Haies, bosquets, ripisylves, alignements et arbres isolés



Les bosquets ou couples d'arbres

Un trio ou un couple d'arbres peut, selon sa disposition dans le paysage, cadrer une vue, constituer un point de rencontre ou former un simple repère dans le paysage.



Les alignements d'arbres



Certains alignements pourraient être complétés et confortés, comme ici à l'entrée de Salasc.



Les arbres isolés



LES ACTIONS À ENVISAGER

- Nettoyage, coupe et arrachage des plantes grimpantes parasitant les troncs d'arbres ;
- Elagage et taille douce et non pas sévère ;
- Replantation des haies arrachées dans les moyens reliefs ;
- Renouveaulement du parc végétal malade ;
- Plantations d'alignement pouvant accompagner les routes de la plaine et notamment le tronçon rectiligne qui relie l'unité de la plaine à la haute vallée ;
- Plantations et renouvellement d'alignements pour marquer et agrémenter les entrées de Salasc ;
- Plantations d'alignement le long des routes rectilignes qui mènent au lac (plage de Liausson et Vailhès) ;
- Mise en place d'une politique incitative : des bons offerts par les collectivités (municipalités ou SMGS) aux particuliers pour l'achat auprès de pépinières attitrées de plants d'essences locales afin de renouveler un patrimoine végétal malade ou vieillissant. Ce dispositif pourrait également se généraliser pour l'ensemble des plantations entreprises par les particuliers sur leur terrains.

CHOIX DES ESSENCES

Les sélectionner parmi les essences dominantes de l'unité paysagère.

LES ACTEURS CONCERNÉS

- Les municipalités, lorsque les arbres sont situés aux bords des voies communales, en tant qu'initiateurs de la démarche qualité ;
- Le Département lorsque les arbres sont situés le long des routes départementales ;
- Les propriétaires privés, concernés par le végétal situé sur leur propre terrain.

SOUVIS À AUTORISATION MINISTÉRIELLE

- *Suppression de haies ;*
- *Arasement de talus.*

Comment intégrer un aménagement

LES PRINCIPES, LA MÉTHODE

ANALYSER LES COVISIBILITÉS

Lorsque la question d'un aménagement dans le grand paysage se pose, le lieu exact de son implantation n'est pas toujours choisi. Pour effectuer ce choix, il faut prendre en considération le degré de visibilité et de covisibilité, c'est-à-dire la capacité de l'aménagement à être vu.

REPÉRER LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE POUR LES VALORISER

Rivières et ruisseaux, ripisylves, haies de bocages et, à une moindre échelle, arbres, fossés et murets seront repérés et valorisés dans la composition du projet.

PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES TYPOLOGIES PAYSAGÈRES ET ARCHITECTURALES LOCALES

Il faut observer la tradition locale en matière de paysage, d'aménagement, d'architecture et d'emploi de matériaux. Ici, la tradition veut que la perception des bâtiments et constructions isolés soit discrète dans le paysage. C'est donc ce principe qu'il est conseillé de mettre en oeuvre.

AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT EXISTANT

L'insertion de tout nouveau projet dans un site devrait être l'occasion d'améliorer le fonctionnement de celui-ci ainsi que le paysage environnant. Ici, la mise en valeur de la voie menant au lac et des sentiers menant au village pourrait être envisagée.

SIMULATION

Deux exemples pour une méthode d'analyse et de conception

Deux sites et deux programmes, dans le cadre de la requalification des berges du lac :

- L'implantation d'une aire de stationnement de camping-cars et de véhicules légers au niveau des berges du lac à Liausson
- La création d'un abri pour bateaux aux abords de la base de loisirs de Clermont-l'Hérault

SIMULATION

SITE 1

Implantation d'une aire de camping-cars à Liausson



Le programme d'aménagement

- Stationnement d'une dizaine de camping-cars et d'environ soixante voitures
- Un ponton d'accostage des bateaux
- Requalification de la plage

Le site de Liausson, vu depuis la base nautique de Clermont-l'Hérault, sur la rive opposée du lac. Cette photo met en évidence le pouvoir de mise en scène du lac et le degré de covisibilité de ses deux rives.



Comment intégrer un aménagement

SIMULATION



Le stationnement sauvage des camping-cars aujourd'hui

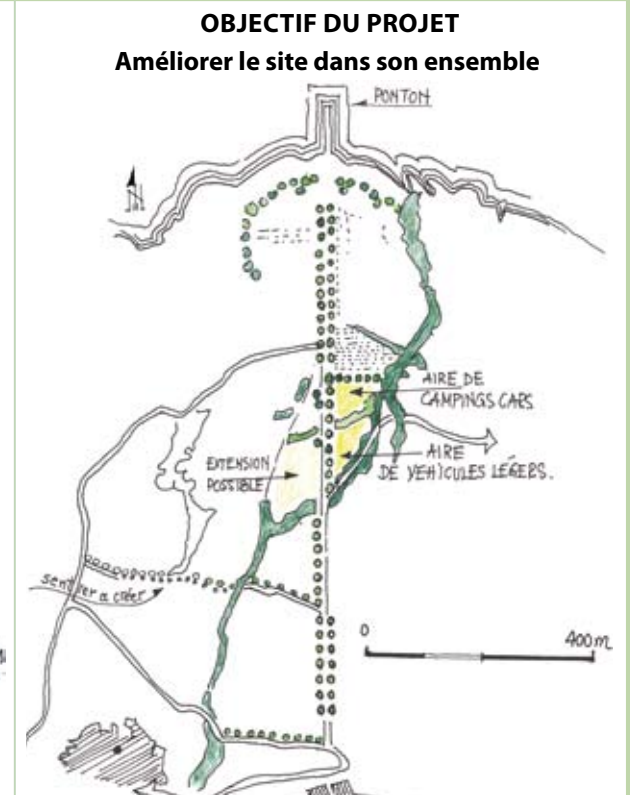


Le terrain, situé entre la vigne et la ripisylve, est le plus approprié pour accueillir l'aire de camping-cars.

La voie menant au lac pourrait être plantée d'un alignement d'arbres et prolongée par une jetée ou un ponton flottant.

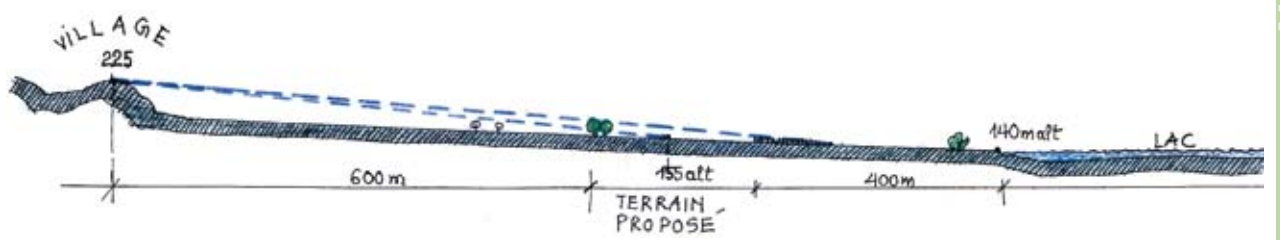


Le terrain, situé entre la ripisylve et la vigne, est invisible depuis le coteau du village. Entre les deux bras de ripisylve, il reste peu visible depuis les berges du lac et la voie rectiligne d'accès. Il semble, de ce fait, approprié pour accueillir l'aménagement demandé.



Des allées bordées d'arbres offriront agrément et ombrage au piéton qui aura à se rendre du parking à la plage. Elles permettront d'intégrer l'aménagement du parking dans ce site très ouvert.

La coupe sur le terrain met en évidence le rôle écran de la ripisylve depuis le village. La plantation, en milieu du terrain, d'un second bras de ripisylve formera un écran protecteur pour le promeneur venant du lac et pour le spectateur depuis la rive opposée.



SIMULATION

Comment intégrer un bâtiment isolé

PRINCIPES SUPPLÉMENTAIRES

SE RACCORDER À L'EXISTANT

LE PRINCIPE DE LA CONTIGUÏTÉ

Le site de la base nautique, contrairement au site précédent, est déjà aménagé. Il est occupé et structuré par la présence du bâtiment de la base même.

Afin de ne pas « miter » le site, le projet du hangar devrait être pensé dans une relation de contiguïté avec le bâtiment existant.

POUR SUIVRE L'ESPRIT DU LIEU

COMPLÉTER L'ORGANISATION EXISTANTE

Le site est une crique naturelle aux eaux diaphanes où abondent les embarcations - voiliers, canoës - au mouillage ou échouées sur les pentes érodées.

Seul élément construit, un bâtiment qui, de manière ostentatoire, prend place face à la baie en contrariant le passage des eaux de ruissellement du vallon dont elle est l'aboutissement.

Même si cette implantation bâtie se trouve en conflit avec la topographie des lieux - des buses ont été installées pour dévier les eaux de ruissellement - elle a un tel pouvoir de marquage et d'imprégnation des lieux qu'il serait vain de vouloir contrecarrer son image, à peu de frais.

Le hangar à bateaux devrait, par son implantation, compléter l'organisation des lieux.

Une composition symétrique pourrait disposer les hangars autour d'une future cour de service - espace de desserte, de manoeuvre et de réparation des bateaux - ainsi que les pontons, embarcadaires, gradins et plantations nécessaires à l'aménagement des espaces extérieurs, comme sur le schéma ci-contre.

SIMULATION

SITE 2 - Construction d'un hangar à bateaux aux abords de la base nautique de Clermont-l'Hérault



Le site depuis Liausson, sur la rive opposée



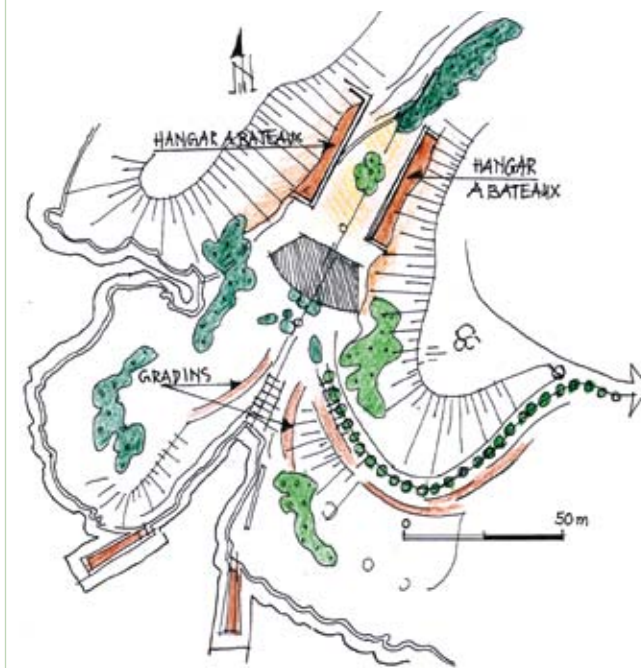
Le programme d'aménagement

- Requalification des accès
- Construction d'un hangar servant au stockage des bateaux et des remorques de particuliers, pouvant également servir à la réparation
- Restructuration du port, voire agrandissement
- Pose de pontons et embarcadaires

Le bâtiment de la base nautique s'implante de manière frontale et symétrique par rapport à la baie.

Il détient une place centrale dans la composition.

Afin de conserver l'esprit des lieux, garant d'une certaine cohérence, le hangar à bateaux devrait également s'implanter de manière symétrique par rapport à la baie.



Comment intégrer un bâtiment isolé



Implanter un bâtiment agricole dans la plaine...

... et dans les moyens reliefs



La halle de la Lieude, sa charpente en treillis de bois et sa toiture parallèle à la voie et aux pentes du relief.

Les bâtiments s'implantent le long de la voie, orientant leur faitage de manière identique. Des arbres proches contribuent à leur intégration dans le paysage.



AUTRES PRINCIPES D'INTÉGRATION

ORIENTER LES TOITURES PARALLÈLEMENT AUX COURBES DE NIVEAU ET A L'AXE DES VOIES

Dans le territoire du Salagou, les quelques bâtiments isolés rencontrés - hangars, bâtiments agricoles - disposent leurs toitures de manière à ce que le faitage soit parallèle aux courbes de niveau du relief, ainsi qu'au sens des voies. Cette typologie devrait être poursuivie.

IMPLANTER LES BÂTIMENTS EN LIMITE PARCELLAIRE OU DE VOIE

Afin de ne pas consommer l'espace potentiellement affecté aux cultures et autres activités, il est conseillé de disposer les bâtiments en limite de terrain ou de voirie.

COMPOSER AVEC LES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE ENVIRONNANT

Pour créer du paysage, il faut chercher la mise en relation de la construction avec son environnement. Le bâtiment et ses abords doivent donc être mis en rapport avec le muret, le fossé, le bosquet, la haie, l'arbre...

Le futur bâtiment gagnera à être proche d'un arbre existant, d'une haie de bocage, sur une rupture de pente.

Cette disposition l'ancrera au sol et apportera une touche agréable de pittoresque.

Intégrer par la couleur

Un facteur d'intégration paysagère

L'effet de la couleur est indissociable de la lumière et des matériaux employés. D'autres éléments entrent en jeu dans la perception d'un bâtiment, tels que la distance d'observation ou l'angle de vision. (cf page 121)

La tradition paysagère exprimée par le patrimoine vernaculaire du site, constitué de murets, de pontons, de mazets ainsi que de chapelles, est celle de la discrétion.

Elle s'explique par l'usage exclusif de matériaux de construction locaux.

Mais ce qui s'opérait naturellement, par l'utilisation des ressources locales, relève aujourd'hui, avec la disparité des matériaux et des modes de mise en oeuvre, d'un réel défi, car le risque est grand de se tromper.



Traditionnellement, l'utilisation de matériaux locaux garantissait une intégration paysagère des constructions.

La chapelle Saint-Pierre, à Mérifons, construite en pierre locale, se fond dans le site, tandis que ce bâtiment de La Lieude participe d'une composition harmonieuse du paysage, grâce à la valeur de son enduit.

DEUX PRINCIPES FONDAMENTAUX

COMPOSER AVEC LA COULEUR DOMINANTE DU SITE

Indépendamment du matériau employé (pierre, enduit, bardage métallique ou bardage bois), le futur bâtiment doit s'accorder aux tonalités du paysage. Le but étant de se fondre dans ce tableau coloré, constitué majoritairement de sols rouges ou verts et de pentes boisées de teinte foncée (chênes verts).

CHOISIR DES COULEURS VIVES ET VARIÉES

- Éviter les tons clairs, lumineux, pastel ou incertains, tels que les beiges, roses, saumonés et gris clairs, imitant l'effet de pierres exogènes - pierre de Montpellier, de Castries - ou de pierres granitiques ;
- Puiser dans une très large gamme de couleurs, à condition que leur valeur soit foncée ;
- **Proscrire le blanc.**



Aujourd'hui, une plus large gamme de matériaux s'offre aux aménageurs et constructeurs, les appelant à une plus grande attention dans leur choix. Des bardages métalliques aux teintes proches des ruffes rouges, comme ce hangar à Mérifons, poursuivent cette tradition dans un langage contemporain. L'utilisation du bois coloré en bardage, pour cette maison à Liausson, est une autre réponse possible.



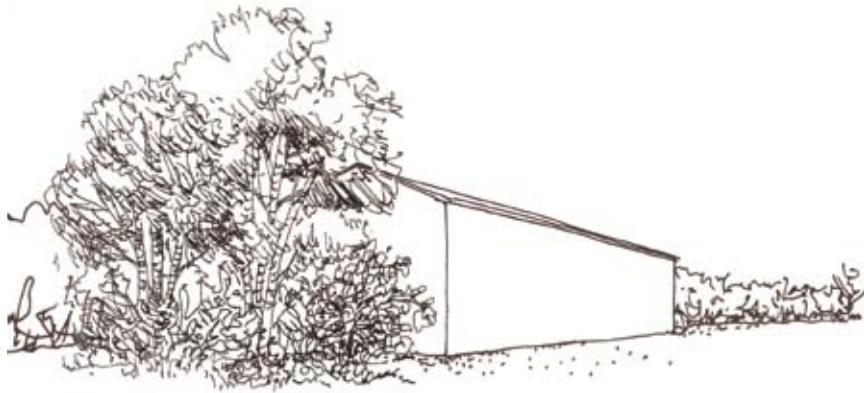
Quelle couleur, quelle tonalité, quelle valeur ?

Les rouges, verts, marrons, ocres, gris, etc. - s'ils sont de valeur foncée - respectent l'identité du site. Une touche de rouge ou de marron intégrera les tonalités choisies à l'ambiance générale des lieux.

Les valeurs claires et lumineuses, totalement étrangères au site, heurtent l'harmonie des lieux.

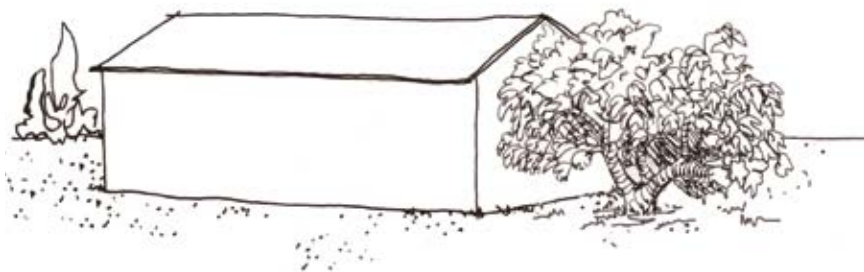


Intégrer par le végétal



L'arbre ou le bosquet, qui accompagne le pignon de ce bâtiment isolé, contribue à ancrer celui-ci au sol et dans le site.

Protégeant les façades exposées au sud, cet élément végétal apporte confort visuel et thermique à ses occupants.



***Un bâtiment,
un arbre, un bosquet***



Un double intérêt

Le végétal apporte aux constructions le confort thermique dont elles ont besoin durant la période estivale. Il peut également protéger une cour ou un jardin des vents dominants.

Ce faisant, il intègre visuellement ces mêmes constructions dans le paysage.

Ne plus construire ni aménager sans planter

Arbres, haies et plantes grimpantes devraient accompagner tout bâtiment petit ou grand.

Le choix des essences tiendra compte du lieu d'implantation du projet, c'est-à-dire de l'unité paysagère dans laquelle celui-ci s'inscrit.

L'exposition du terrain a également toute son importance. On ne plantera pas les mêmes essences sur un terrain exposé au nord ou au midi.

S'inspirer de la flore environnante

D'une manière générale, afin de préserver le caractère identitaire ainsi que l'ambiance authentique des lieux, il est vivement conseillé de puiser dans le répertoire des essences locales, rencontrées dans les différentes unités paysagères.

Créer ou réhabiliter une route, un chemin, un pont, un mur de soutènement

Il n'y a pas de petit projet !

L'entretien des nombreux chemins et routes du site entraîne parfois la réfection de leur revêtement. La défense contre les incendies (DFCI) justifie l'ouverture, à travers le site, de nouvelles pistes. Et les ponts, parapets et murs de soutènement sont régulièrement réhabilités.

Or, la réhabilitation ou la création de ces ouvrages, de par le choix des matériaux et leur mise en oeuvre, jure très souvent dans le paysage : choix de tonalités trop claires par rapport aux tonalités des sols et des couvertures végétales environnantes, mises en oeuvre rapides ...

INTÉGRER PAR LA COULEUR

Afin de poursuivre la tradition paysagère vernaculaire du site, il est conseillé de faire usage de matériaux qui, de par leurs couleurs et valeurs, se fondent dans le paysage :

- **Des pierres** de couleur proche des pierres locales : l'usage de pierres en basalte pourrait se généraliser, à l'exception de l'unité paysagère de Mourèze, sur toute l'étendue du site classé (carrières de Saint-Thibéry). Des grès de couleur proche de celle rencontrée dans les moyens reliefs pourraient également être utilisés.

- **Des agrégats de béton**, constitués de ces mêmes pierres, tandis que les ciments utilisés ne doivent pas être de couleur blanche, mais grise. Des colorants semblables aux terres du Salagou pourraient être utilisés, le cas échéant, pour une intégration encore meilleure.

- **Des liants et des enduits**, obtenus à l'aide de sables de teintes proches des couleurs locales.

SE RÉFÉRER AUX MISES EN OEUVRE CLASSIQUES :

LES COURONNEMENTS, LES JOINTS

- **Les murs de garde-corps des ponts et de soutènement** des talus, à l'image des nombreux exemples présents sur le site, doivent de préférence être couronnés d'un chaperon, afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux de pluie.

- **Les joints**, dans le cas d'une construction en pierre, ne seront pas creusés mais «à fleur» .



Des ouvrages construits avec les matériaux locaux



Des murs en pierre couronnés d'un chaperon



Des accotements clairement délimités et végétalisés



Créer ou réhabiliter une route, un chemin, un pont, un mur de soutènement

A Octon, ce pont a été récemment réhabilité. Les liants utilisés pour la réfection des parapets intérieurs sont beaucoup trop clairs.



Simulation de traitement du pont et de ses parapets par la couleur.
La tonalité et les valeurs choisies sont proches des teintes naturelles rencontrées sur le site. Le pont s'intègre mieux dans le paysage.

**SOIGNER LES ACCOTEMENTS, LES LIMITES DE CHAUSSÉES**

Lors de la réfection d'une voie en enrobé ou en béton, il faut prendre soin de maintenir les accotements naturellement enherbés.

Sur les routes de campagne, lors de la mise en place d'un « tapis d'enrobé », la limite entre espace de roulement et accotements doit être clairement tracée et il faut veiller, lors de la réalisation des travaux, à ce que rien ne déborde d'un côté ou de l'autre.

Sur les routes plus urbaines, là où, pour des raisons techniques, un accotement en dur est exigé - caniveaux, bordures ou bandes en béton - il faudra veiller à ce que ces ouvrages se fondent par leur couleur dans le paysage.

LES ACTIONS À ENVISAGER

- Sensibilisation des services techniques et des acteurs, chargés de la réalisation des ouvrages (routes, chemins de DFCL, entreprises de travaux publics) ;
- Sensibilisation des particuliers, propriétaires de grands terrains ;
- Chantiers spécifiques - jeunes, chantiers d'insertion - pour le ramassage de pierres dans les champs pouvant servir à la construction d'ouvrages.

LES ACTEURS CONCERNÉS

- le Conseil Général, gestionnaire du parc départemental et du réseau DFCL ;
- les communes, gestionnaires du réseau communal ;
- le SMGS pour les actions de formation, de sensibilisation et le porter à connaissance de l'ensemble des recommandations de ce guide.

SOUMIS À AUTORISATION MINISTÉRIELLE

- *Création de pistes carrossables, dans les espaces agricoles ;*
- *Création des pistes prévues dans un plan de gestion ;*
- *Aménagements routiers (aires de stationnement, de pique-nique, de repos, élargissements de chaussées et carrefours) ;*
- *Création de routes et d'ouvrages d'art.*

Élaborer un PLU intercommunal

Mener une politique volontariste à l'échelle du site classé

Afin de contrer la tendance au mitage, tout en faisant face aux pressions et au nombre croissant de demandes de permis de construire, les élus doivent s'engager dans la maîtrise du développement de leurs communes, par le biais de documents d'urbanisme pertinents.

Définir les sites à urbaniser

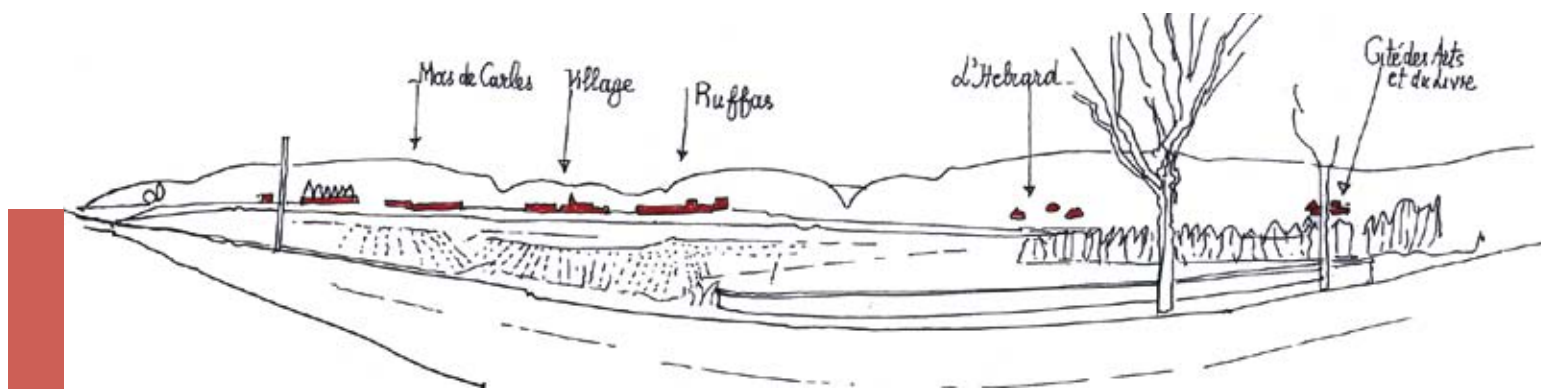
Cette maîtrise du développement passe par le choix préalable des sites à urbaniser.

Ce choix doit se faire sur la base d'études paysagères et urbaines qui mettront en évidence la nature d'implantation du village, la spécificité de sa silhouette et son fonctionnement.

Ces études constituent un préalable indispensable à tout projet de développement cohérent (PADD - plan d'aménagement et de développement durable) tel que mené dans le cadre d'un PLU intercommunal.

Appliquer quelques principes généraux

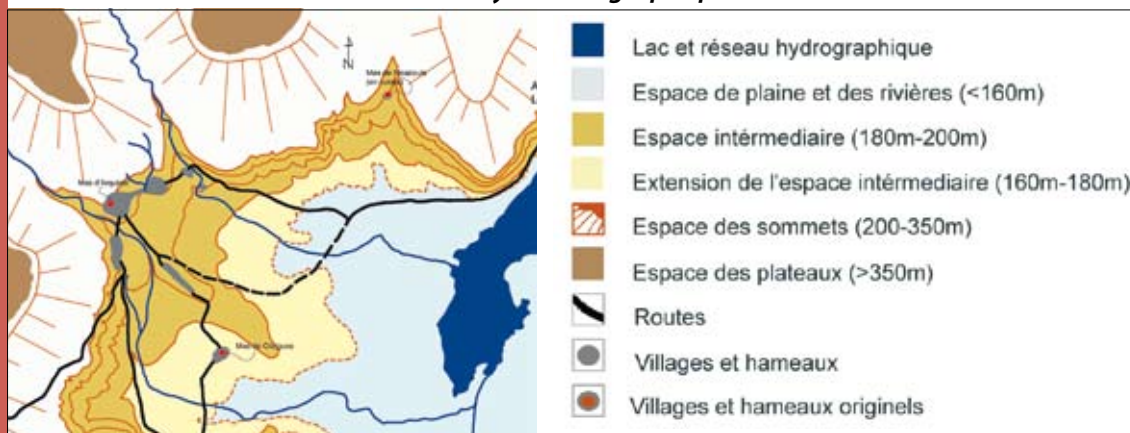
- Les développements projetés doivent être mesurés par rapport à l'échelle du village et équilibrés par rapport aux équipements publics et aux activités en place ou à créer.
- Ils doivent compléter et conforter les structures existantes.



L'analyse de la silhouette villageoise : une succession de hameaux en enfilade

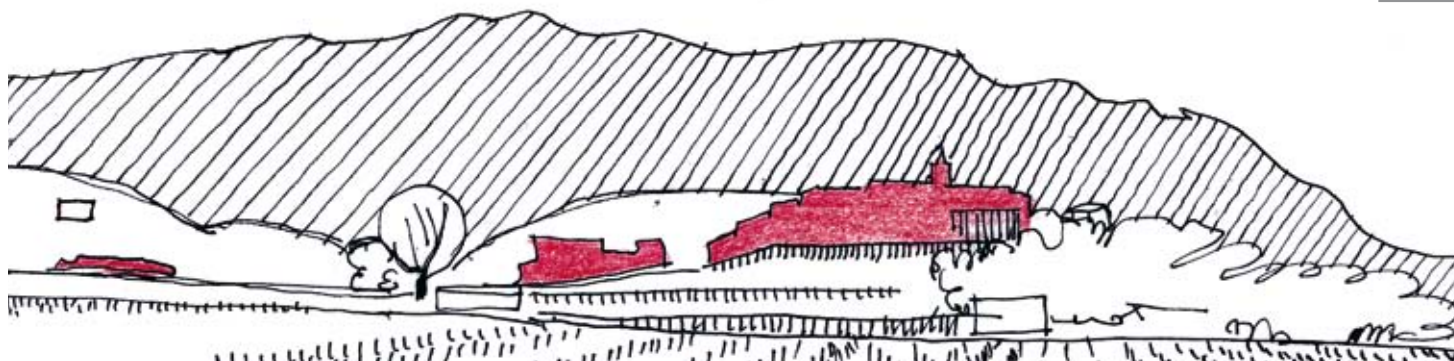


L'analyse cartographique



L'analyse cartographique, conjuguée à la photographie, nous dévoile le mode d'implantation du village : une succession de hameaux, situés entre pentes boisées ou érodées et plaine agricole. Ce mode d'implantation devra être prolongé lors de la mise en oeuvre du développement du village.

Élaborer un PLU intercommunal



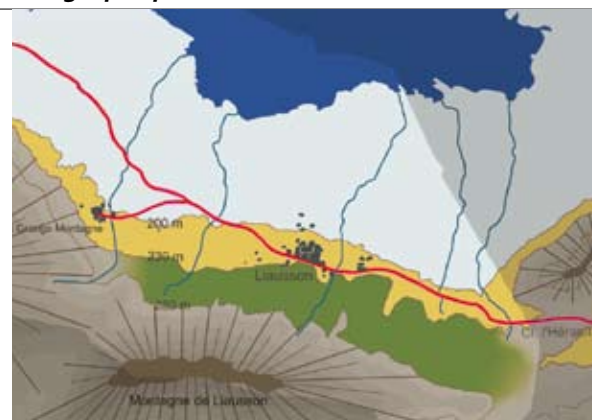
L'analyse de la silhouette villageoise : groupée sur un promontoire



L'analyse cartographique

Le mode d'implantation de Liausson dans le paysage est tout autre. Le maintien de sa silhouette caractéristique nécessite un choix clair en matière de développement. Le mitage, entamé en pied de colline, s'il se poursuit, compromettra à jamais la silhouette du village et, par conséquent, la qualité paysagère de la vallée.

-  Lac et réseau hydrographique
-  Espace de plaine et des rivières (<200m)
-  Espace intermédiaire (200m-230m)
-  Espace tampon (230m-280m)
-  Espace des sommets (>280m)
-  Routes
-  Village et hameau



- Ils doivent respecter les caractéristiques morphologiques et fonctionnelles liées au découpages parcellaires, aux espaces libres privés, aux typologies des bâtiments.

Privilégier de petites unités

Les développements projetés doivent prendre la forme de petites unités, de petits quartiers, composés d'une dizaine de bâtiments mixant logements et activités, à la manière des hameaux du site.

Faire appel aux outils de l'urbanisme

Afin de mener la réalisation des projets de développement de leurs villages, les élus disposent d'un ensemble de procédures et d'outils opérationnels d'urbanisme, quelles que soient l'échelle et la nature des opérations envisagées.

Liausson

Le développement cohérent du territoire du site classé passe par la mise en œuvre d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Élaborer un PLU intercommunal

Les dessins suivants illustrent, à titre d'exemple, les approches préalables à l'élaboration d'un PLU. Sont considérés ici les villages de Liausson, de Brenas et d'Octon.

ENJEU À LIAUSSON

PRÉSERVER LA SILHOUETTE DU VILLAGE

La préservation de la silhouette de Liausson implique l'institution d'une zone **inconstructible en contrebas du village**.

Le développement du village peut se faire sur les terrains qui se situent au-delà de cette zone, en limite avec la plaine viticole.

Ces terrains doivent faire l'objet d'un projet d'aménagement global et concerté.

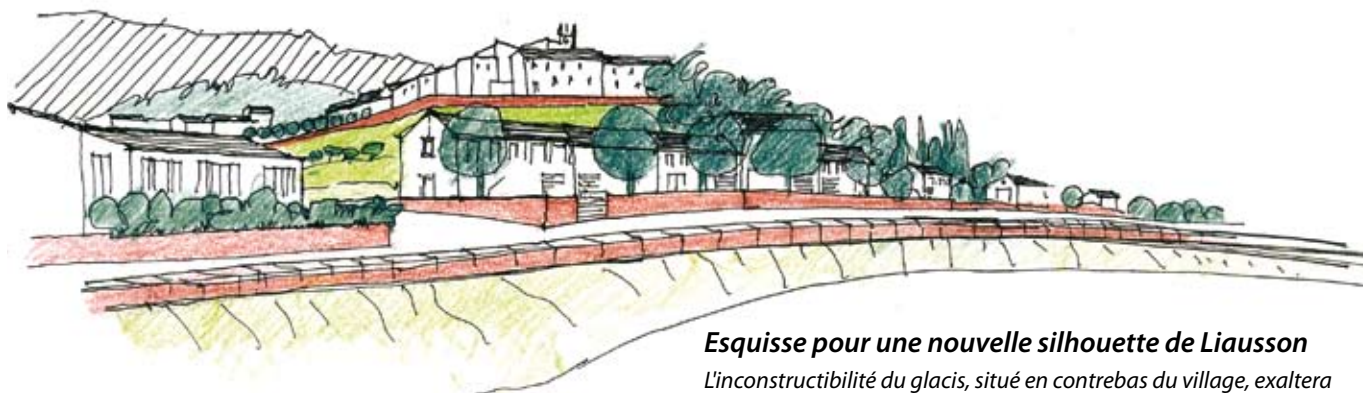
Pour leur urbanisation, il est recommandé de poursuivre le mode d'implantation villageois par la réalisation de maisons mitoyennes disposées entre cour à l'avant et jardin à l'arrière.

Outils pouvant être utilisés

- la PVR (participation pour voirie et réseaux) pour l'élargissement de la voie existante et la création de la nouvelle voie ;
- l'opération du lotissement ;
- l'opération du permis groupé.

SIMULATION

Liausson



Esquisse pour une nouvelle silhouette de Liausson

L'inconstructibilité du glacis, situé en contrebas du village, exaltera sa silhouette, en accentuant légèrement son caractère "monumental".

Simulation de développement

La réalisation de maisons en bande formera une ceinture continue et homogène, une sorte de soubassement à la silhouette du village.



LEGENDE

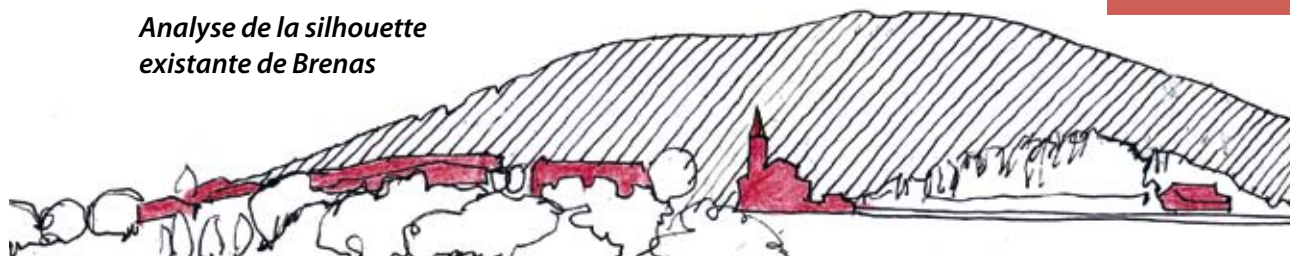
- BÂTI ANCIEN
- BÂTI NOUVEAU AVEC ORIENTATION DE FAITAGE
- DENSIFICATIONS ULTÉRIEURES AVEC OBLIGATION D'ALIGNEMENT
- ↔ VOIE NOUVELLE
- CHEMIN PIÉTON ACRÉER
- ZONE INCONSTRUCTIBLE
- ▬▬▬▬ PERIMÈTRE DE ZONE INCOBTE

Élaborer un PLU intercommunal

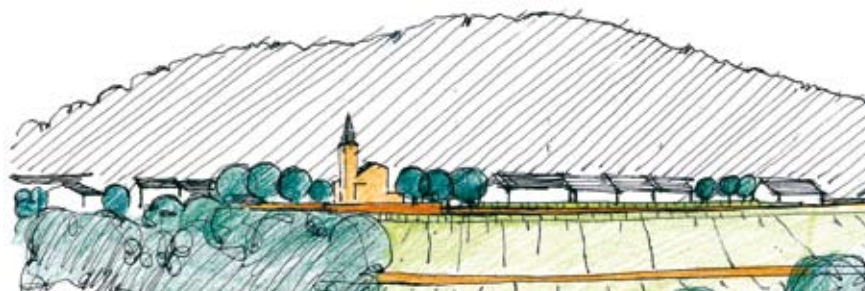
SIMULATION

Brenas

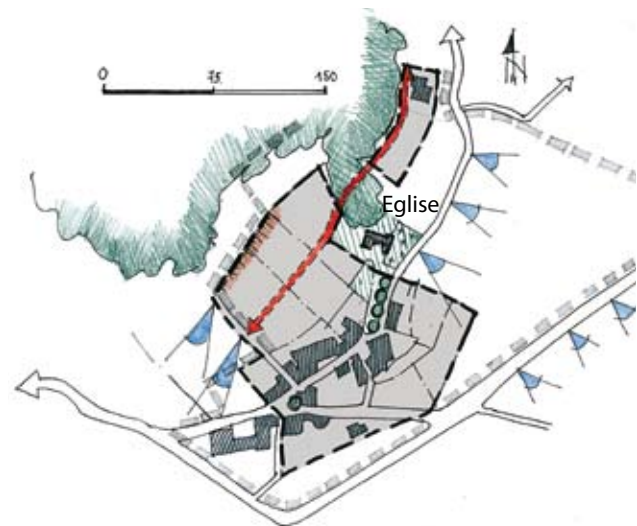
Analyse de la silhouette existante de Brenas



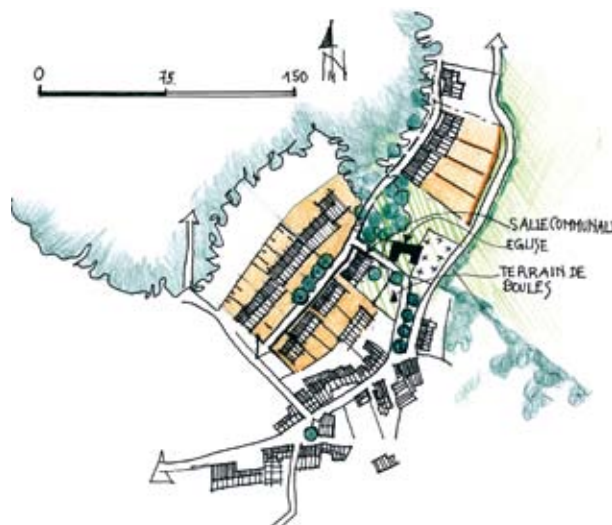
- BATI EXISTANT
- ZONES CONSTRUCTIBLES
- ESPACES PUBLICS DE PLEIN AIR
- CHAMPS VISUELS À PRÉSERVER
- PÉRIMÈTRE DU SITE INSCRIT
- VOIE NOUVELLE



Esquisse pour une nouvelle silhouette



Définition des sites de développement de Brenas



Simulation de développement

ENJEU À BRENAS

PRÉSERVER LA SILHOUETTE DU VILLAGE

La silhouette caractéristique de Brenas est perçue depuis de très nombreux sites, proches et lointains.

L'église, avec son cimetière et son clocher, séparée du village par l'esplanade arborée, constitue l'élément fort de cette silhouette.

Pour la préserver, le développement du village devrait se faire à l'arrière de celui-ci.

Mais, tout en restant fidèle à l'esprit de la silhouette brenoise, le village peut également accepter quelques bâtiments, de l'autre côté de l'église. Cette disposition permettrait de raccorder la maison isolée, qui mite actuellement le paysage.

Outils pouvant être utilisés

Les mêmes que lors du projet de développement de Liausson.

L'emprise de la zone constructible, située de l'autre côté de l'église et du village, doit être très limitée et correspondre à la seule emprise des bâtiments proprement dits.

Élaborer un PLU intercommunal

ENJEU A OCTON

Hameau du Mas de Clergues

METTRE FIN AU MITAGE EN STRUCTURANT L'EXTENSION DU HAMEAU

Le hameau du Mas de Clergues est, depuis de nombreuses années, la proie d'un développement au coup par coup, induisant mitage et gaspillage de terrains.

Scénarios de développement

A partir d'un état des lieux, trois scénarios de développement, à l'horizon de dix ans, sont illustrés.

• Scénario 1 : LE LAISSER FAIRE

• Scénario 2 : ANTICIPATION ET ACCOMPAGNEMENT

• Scénario 3 : COMPOSITION URBAINE

ÉTAT DES LIEUX

"TENDANCE AU MITAGE"

Les habitations récentes, implantées au milieu de leurs parcelles et dissociées de l'espace public de la voie, produisent un paysage dissonant en rupture avec les caractéristiques du site.



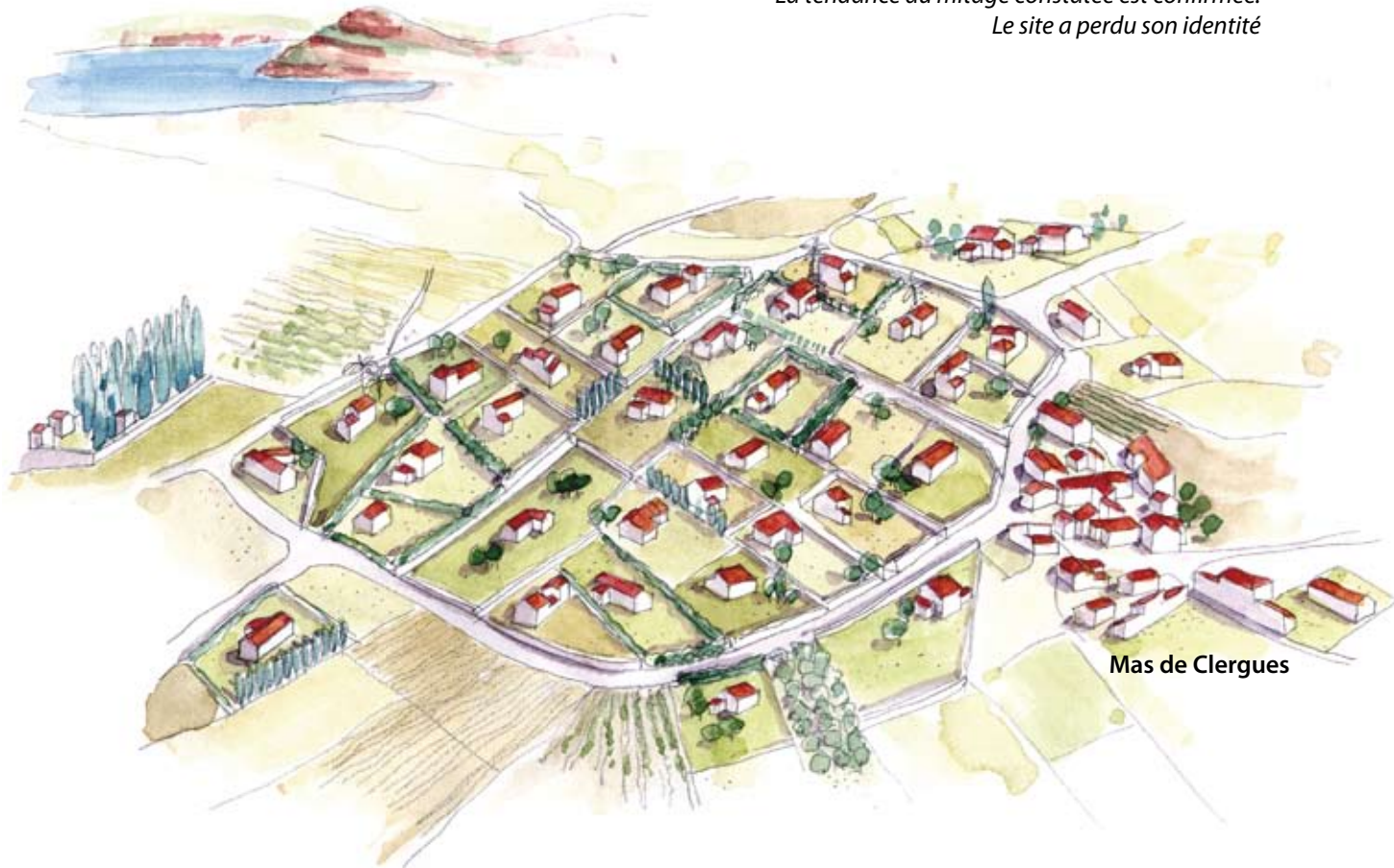
Élaborer un PLU intercommunal

SIMULATION

Octon

SCÉNARIO 1 : LE LAISSER FAIRE
"BANALISATION ET MANQUE DE CONVIVIALITÉ "

*La tendance au mitage constatée est confirmée.
Le site a perdu son identité*



Cette simulation illustre le devenir des terrains situés autour du Mas de Clergues, si la municipalité s'en remet à la stricte application du POS, sans autre action de maîtrise de l'urbanisation, que le laisser faire.

Elle est basée sur l'application du règlement du POS (Plan d'Occupation des Sols) qui impose :

- le retrait des bâtiments par rapport à la voie et aux limites séparatives,
- une taille minimale des terrains urbanisables de 600 m² pour les constructions isolées et de 450 m² pour les constructions groupées.

Des chemins d'accès privatifs desservent un ensemble d'habitations disjointes qui se tournent le dos en essayant de profiter d'une vue paysagère offerte, mais plus pour très longtemps !

L'absence d'espace public empêche toute rencontre et implantation d'activité, tandis que l'évolution de la zone, par une densification ultérieure des terrains, semble très problématique.

Élaborer un PLU intercommunal

La mise en œuvre de ce scénario suppose une volonté et une maîtrise minimales de la part de la municipalité.

Une voie communale et une placette agrémentées de quelques arbres permettent d'organiser et d'articuler une dizaine d'habitations prenant progressivement possession du site.

Des terrains, d'environ 1 000 m² au départ, sont morcelés pour accueillir de nouveaux bâtiments sur des parcelles de 300 m² environ.

Les bâtiments sont implantés de manière à permettre ce découpage et ces densifications ultérieures. Positionnés en limite de l'espace public et à des endroits stratégiques de celui-ci (perspectives de rues et de place) ils arrivent à créer une ambiance de village.

Un bâtiment communal comportant quelques logements locatifs et un local commercial et/ou associatif, situé sur la place, apportent la nécessaire variété et mixité des publics et des activités.

La mise en œuvre de ce scénario nécessite :

- L'acquisition préalable, de la part de la commune, d'une parcelle de 1 000 m² (parcelle blanche sur le schéma d'organisation ci-contre) ;
- La réalisation des espaces publics par la collectivité (voirie et placette) ;
- La réalisation du bâtiment communal ;
- La mobilisation d'outils d'urbanisme ;
- La mise en place d'une assistance architecturale.

SIMULATION

Octon

SCÉNARIO 2 : ANTICIPATION ET ACCOMPAGNEMENT
"UNE OCCUPATION PROGRESSIVE, UNE DENSITÉ EVOLUTIVE"



Lors d'une première phase, la place, le bâtiment communal et quatre autres habitations prennent possession du site, s'inscrivant dans l'esprit des lieux.

Mas de Clergues

Schéma d'organisation

Ce schéma illustre le découpage des terrains et leur densification lors d'une phase ultérieure. Les terrains sont redivisés et de nouveaux bâtiments prennent place.



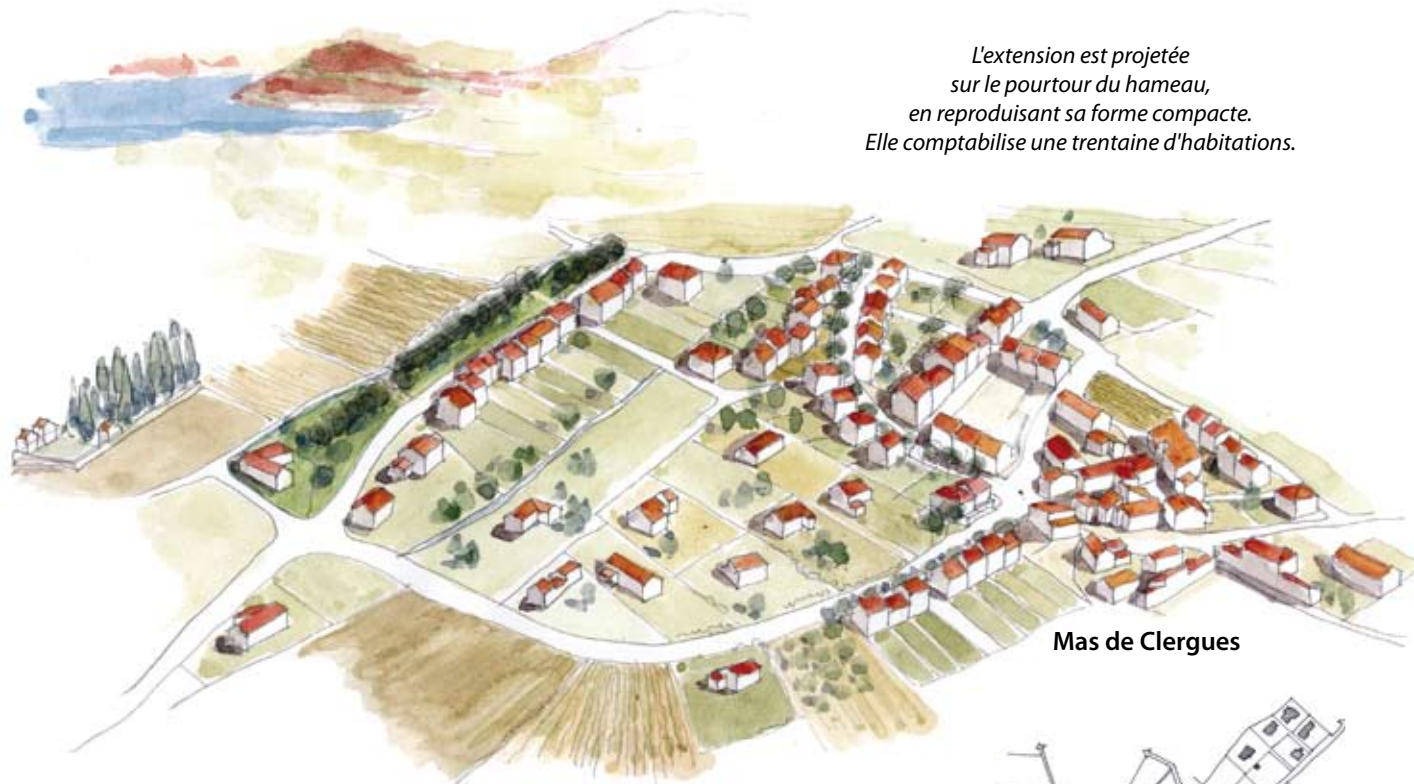
Élaborer un PLU intercommunal

SIMULATION

Octon

SCÉNARIO 3 : COMPOSITION URBAINE

"UNE DENSITÉ VILLAGEOISE AUTOUR D'UNE NOUVELLE PLACE"



L'extension est projetée sur le pourtour du hameau, en reproduisant sa forme compacte. Elle comptabilise une trentaine d'habitations.

Mas de Clergues

LEGENDE

 ILOTS A ORGANISER
 VOIES NOUVELLES
 PLACE PUBLIQUE A CRÉER
 CHAMPS VISUELS A PRÉSERVER



Il s'agit de poursuivre l'extension du hameau dans un esprit de continuité avec l'existant.

PRINCIPES A METTRE EN OEUVRE

- Prolonger les rues du village en les reliant de manière à éviter toute voie en "cul de sac".
- Créer une nouvelle place aux abords du hameau comme pièce de jonction et d'articulation de l'extension, recevant quelques activités, de manière à créer un "cœur" nouveau.
- Définir un parcellaire, diversifié par les tailles et les formes, support à des usages et des typologies bâties variés.
- Appliquer les règles de l'alignement, de la mitoyenneté et de l'implantation en limite parcellaire, de manière à ce que les terrains puissent se redécouper et se densifier, si nécessaire, ultérieurement.

LE PLAN DE COMPOSITION COMPREND

- Des parcelles d'environ 200 m², en lanières, avec façades comprises entre 7 m et 10 m maximum, situées autour de la place. Elles accueillent des bâtiments mitoyens de un à deux étages, éclairés sur deux façades.
- Des parcelles d'environ 500 m², avec des façades de 13 m pour des bâtiments alignés sur l'espace public, mais implantés sur la limite séparative le long de la rue principale, ou en limite de l'opération. Elles accueillent des bâtiments à étages, éclairés sur trois façades.

Sur un plan opérationnel, le projet peut faire l'objet d'une ZAC.

SIMULATION

Créer et aménager l'espace public

Le développement du village passe par la création de nouveaux espaces publics. L'implantation de constructions nouvelles ne peut se concevoir sans création d'espace public, formé de rues et de places.

Le village, un espace civilisé à poursuivre et à conforter

Réhabilitations et extensions de réseaux, créations et élargissement de voiries accompagnées de l'équipement nécessaire (éclairage, plantations, stationnement et mobilier urbain) sont les infrastructures minimales, nécessaires à l'accueil de nouvelles populations. Le village, avec sa place centrale, ses placettes, ses rues et ses ruelles doit rester le modèle des extensions futures. Le village est un espace civilisé, éclairé et équipé, qu'il faut poursuivre et conforter.

Anticiper la création de l'espace public

Le nouvel espace public doit être projeté lors de l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)* dont il fera partie intégrante, au même titre que les autres équipements du village. Pérennisé dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) par la création d'emplacements réservés, il sera ensuite dessiné dans les schémas de secteurs, destinés à organiser les zones d'extension. Il sera réalisé dans le cadre des opérations d'aménagement.

Forme et usages

Du point de vue fonctionnel et morphologique, il devra être en réseau avec les espaces publics existants. Ses limites seront claires et lisibles.

Il sera bordé par des bâtiments aux usages et activités variés, dont les façades lui offriront un cadre.

Il sera suffisamment vaste et souple dans l'organisation pour accueillir promenade, jeux, détente, circulation et stationnement. Il sera arboré et comportera des zones d'ombre. Il sera agréable à fréquenter.

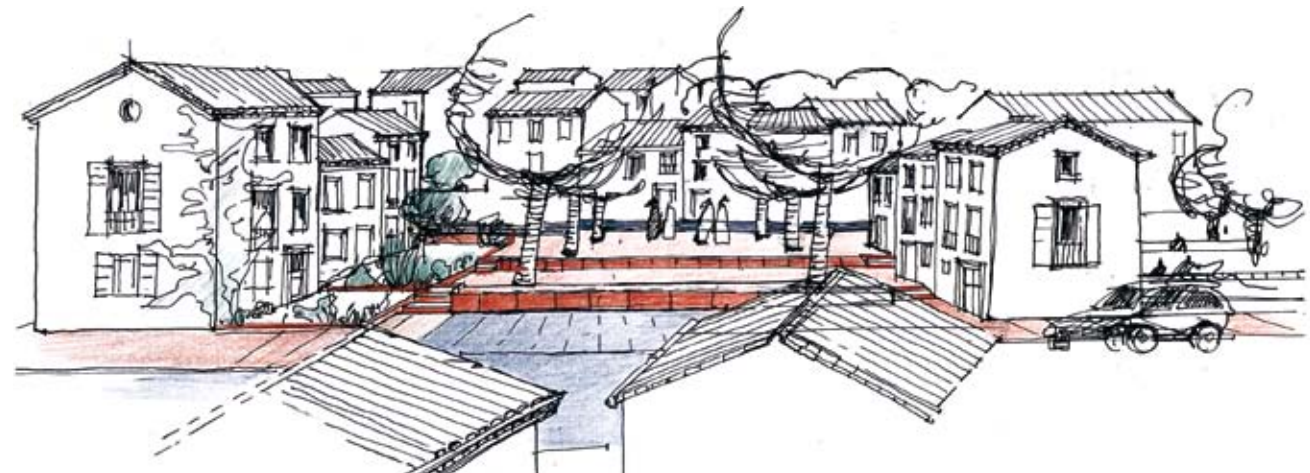
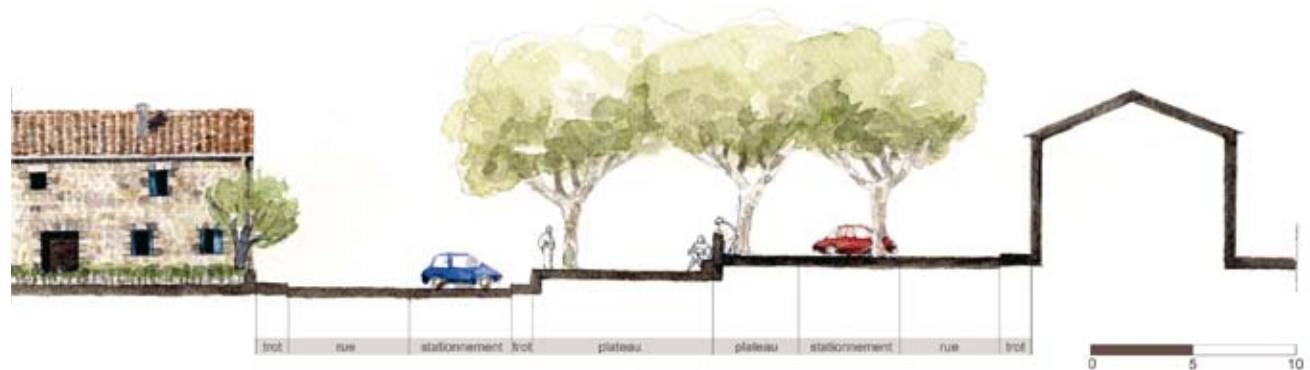
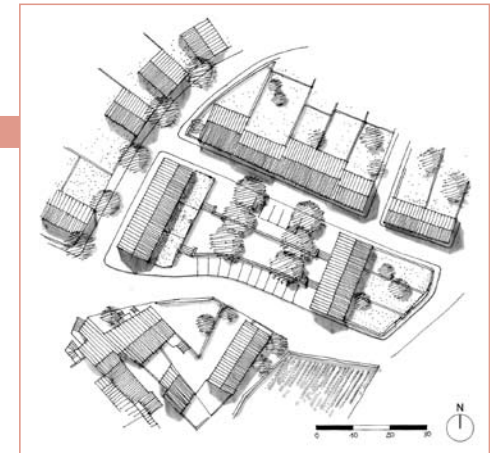
* PADD, pièce maîtresse du PLU

SIMULATION

Octon

Esquisses pour une nouvelle place au Mas de Clergues-Octon

dans le cadre du scénario 3 d'extension du hameau, (cf p. 95)



Réhabiliter l'espace public

La place de Salasc, une réhabilitation remarquable autour de l'eau.

Une fontaine et un canalet d'eau agrémentent l'espace.

Maître d'oeuvre : cabinet Sobella, Souleyrac.



Salasc

Le développement du village ne peut s'envisager sans une attention portée à l'existant.

Un patrimoine à valoriser

Nombreux sont les villages du site classé qui ont mené des projets de réhabilitation de leurs espaces publics.

La place centrale de Salasc, la traversée de Mourèze, une partie de celle de Liausson forment quelques beaux exemples de réhabilitation qui ont eu comme effet de revaloriser l'image du village.

Ces actions, engagées par la collectivité, jouent un rôle essentiel de levier pour la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti.

Une démarche

La réhabilitation des espaces publics doit faire l'objet d'un projet global, précédé d'un programme d'aménagement détaillé, répondant à des objectifs précis.

Ce programme, issu d'un diagnostic-état des lieux, sera rédigé par l'équipe municipale, assistée de l'expertise d'un professionnel (architecte-urbaniste conseil, CAUE). Un marché de maîtrise d'oeuvre sera attribué par la suite, selon les règles en vigueur, à un architecte ou architecte-paysagiste, maître d'oeuvre de l'opération.

Quelques principes

- Respecter les usages et les éléments du patrimoine existants : points de rassemblement (bancs), arbres, fontaines, etc.
- Valoriser le bâti environnant.
- Instaurer une souplesse dans l'utilisation de l'espace par les différents utilisateurs (automobilistes, piétons) en évitant les délimitations franches par l'introduction d'obstacles et la surenchère de mobilier urbain.
- Privilégier, par un traitement de sol adéquat, la forme globale de l'espace (mise en évidence des bords du bâti).
- Utiliser l'écoulement des eaux (caniveaux) comme support à l'élaboration du dessin d'ensemble.

Mourèze a fait le choix de la simplicité et de l'efficacité pour traiter un site touristique très fréquenté.

Maître d'oeuvre : Sobella, Souleyrac



Mourèze

A Liausson, la sobriété de l'ensemble du traitement, l'intérêt de la halle ainsi que l'usage de la pierre locale extraite des champs environnants pour la construction du mur de soutènement, contribuent à la réussite du projet. Maître d'oeuvre : cabinet Sites.



Liausson

Prendre en compte la visibilité d'une nouvelle construction dans le grand paysage

Un acte individuel, mais un impact pour la collectivité

L'introduction d'un nouveau bâtiment dans un paysage n'est pas neutre. Trop souvent, son implantation n'est considérée que par rapport à son terrain d'assiette, sans prise en compte du contexte environnant, ce qui représente un sérieux risque de mitage ou de discordance paysagère.

Pour statuer sur l'implantation d'un bâtiment dans un paysage ouvert, il importe d'examiner sa visibilité.

Considérer le terrain dans le site

Les axes routiers et les belvédères offrent des points de vue sur les villages et leurs sites environnants. La qualité pittoresque de ces paysages peut être mise en péril par une seule construction.

Le terrain d'implantation du futur bâtiment doit donc être considéré depuis ces différents points de découverte.

Cette considération peut porter, selon la topographie des lieux, sur un territoire de plusieurs kilomètres autour du terrain concerné. Le support d'une carte IGN au 1/25 000^e et des photographies illustrant les points de découverte du terrain et du futur bâtiment sont des outils précieux d'analyse.

Le volet paysager est une pièce importante, constitutive du dossier de permis de construire. Il doit analyser l'implantation de la nouvelle construction dans le paysage et notamment sa perception depuis les voies de circulation et principaux lieux de découverte du site.

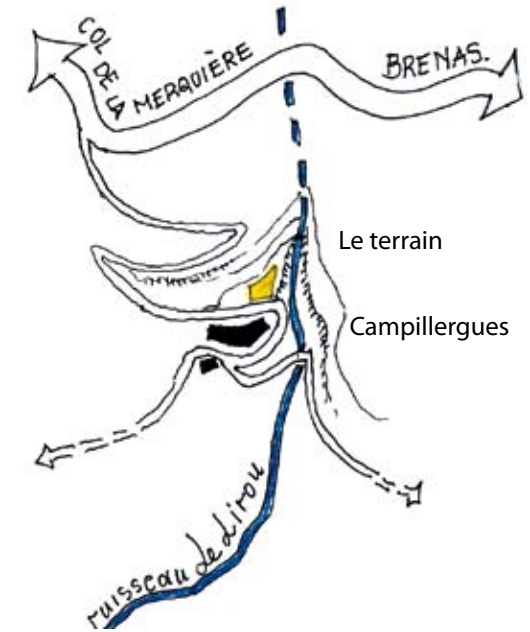
Le plan de situation constitue une des pièces graphiques demandées dans le dossier de permis de construire. Extrait de la carte IGN (échelle : 1/25000), ce plan doit figurer le cône visuel, offert depuis les voies de circulation.

La meilleure façon pour situer les cônes et rechercher les covisibilités est de procéder à la lecture du paysage depuis l'intérieur même du terrain.

La route qui met en scène le projet est normalement visible depuis le terrain même, susceptible d'accueillir le futur bâtiment.



Campillergues

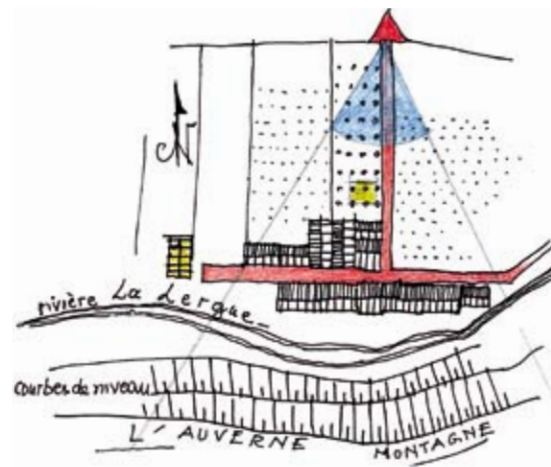
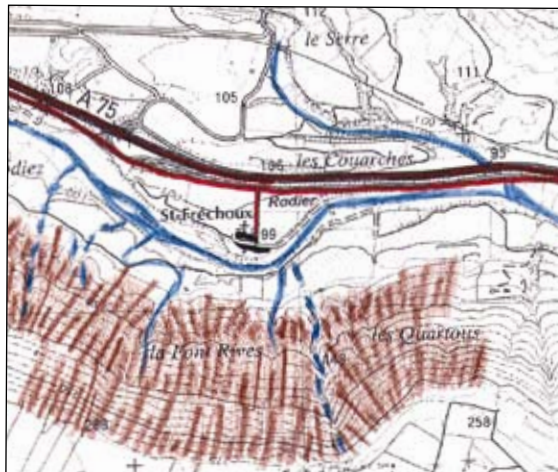


L'implantation de ce bâtiment, pourtant très proche du village, n'a pas été considérée sur le plan de son impact sur le paysage. Alors que le hameau de Campillergues reste invisible depuis la route de la vallée, seul le bâtiment s'impose, mitant le paysage.



Prendre en compte les lignes directrices du paysage

SIMULATION
Saint-Fréchoux, Le Bosc



Il est indispensable de repérer les lignes formatrices du paysage dans lequel le futur bâtiment aura à s'inscrire. Ces lignes vont orienter et justifier le choix de son implantation.

EXTENSION À SAINT-FRÉCHOUX

Hypothèse : implantation d'une future maison d'habitation, à l'ouest de Saint-Fréchoux, hameau de Le Bosc (sur la partie gauche de la photo).

La photographie nous montre un hameau linéaire, situé entre plaine agricole et montagne. Le plan IGN nous informe de l'existence d'une rivière et d'une voie menant de manière axiale au hameau. Le plan cadastral, complété par le relevé du sens des toitures, fait apparaître une même orientation des toits pour l'habitat (faîtages parallèles aux courbes de niveau) et une même orientation des toits pour l'activité agricole (faîtages perpendiculaires aux courbes de niveau). La structure est claire et lisible par tous.

Le hangar agricole, récemment installé à l'est du hameau, a reproduit le mode d'implantation des hangars en respectant une même orientation de faîtage*.

Afin de prolonger la "logique" paysagère du hameau, la future habitation devrait orienter son faîtage parallèlement aux courbes de niveau du relief et à la voie interne de desserte du hameau.

Toutefois, dans le cas d'un développement urbain plus important, ce mode d'implantation devrait être revisité.

* L'implantation de ce hangar a été suivie par le CAUE, dans le cadre de l'assistance architecturale.

Cet exemple illustre tout l'intérêt de faire figurer, dans le permis de construire, l'orientation des toitures des bâtiments environnants.

Construire en continuité avec le bâti existant

De nombreux terrains, situés aux portes des villages et hameaux du site, font l'objet de demandes d'autorisation de construire.

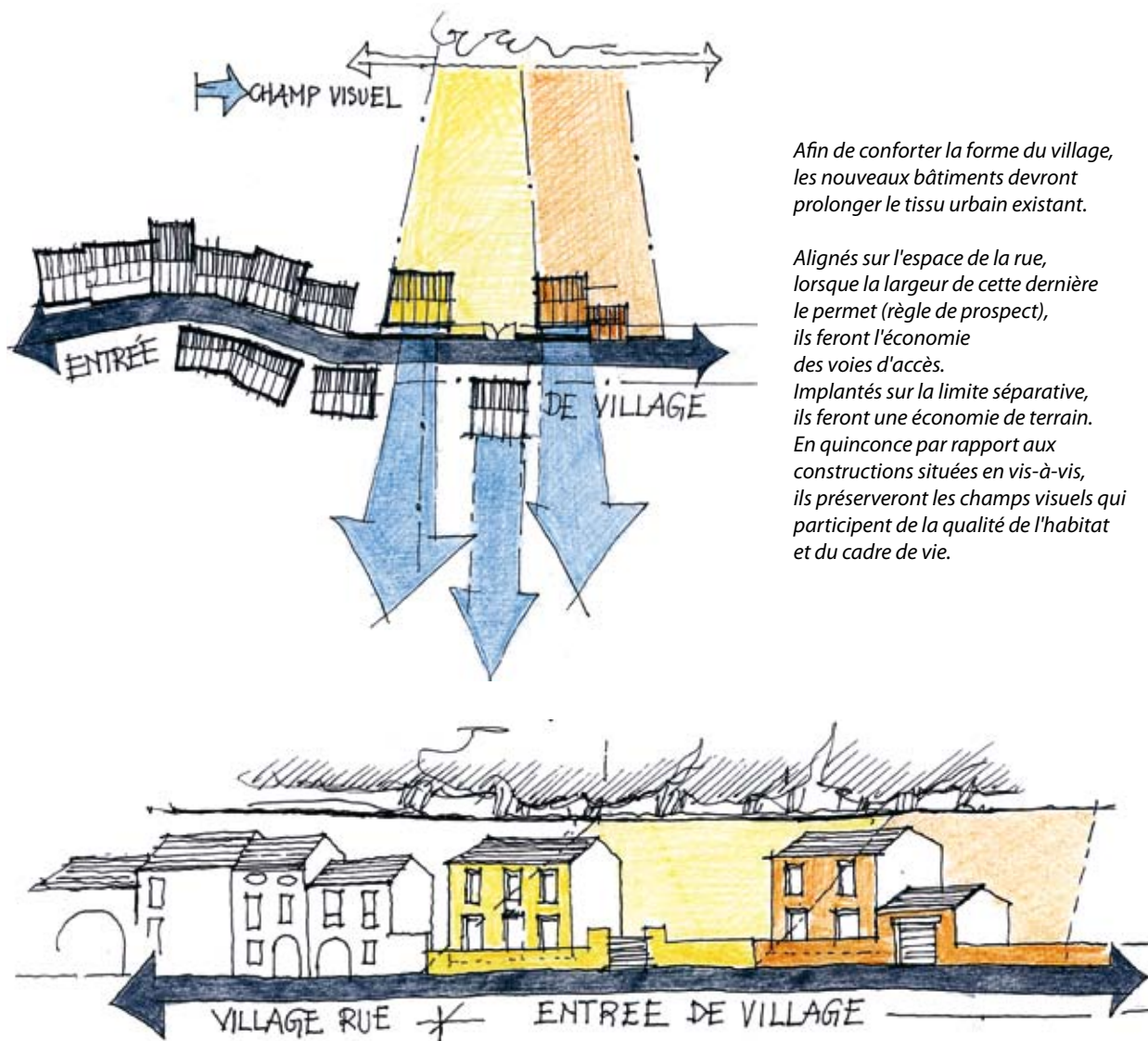
Dans le but de combattre le mitage des paysages, les principes de la proximité et de la continuité avec les constructions existantes font loi.

Ce principe de l'extension en continu des villages et hameaux se retrouve également dans la **LOI MONTAGNE** à laquelle sont soumis plusieurs hameaux de la haute vallée du Salagou.

Néanmoins, il ne peut être appliqué indéfiniment, sous peine de diluer les formes et le fonctionnement des villages du site.

Au-delà d'un certain nombre de bâtiments, d'autres formes urbaines privilégiant l'épaisseur des tissus devraient être mises en œuvre.

Extension à l'entrée d'un village-rue

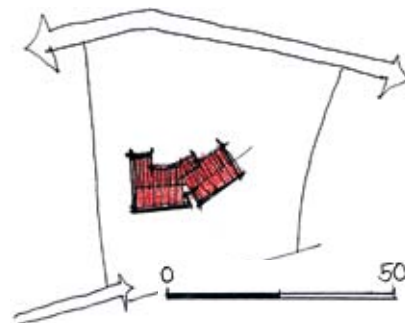


Afin de conforter la forme du village, les nouveaux bâtiments devront prolonger le tissu urbain existant.

Alignés sur l'espace de la rue, lorsque la largeur de cette dernière le permet (règle de prospect), ils feront l'économie des voies d'accès. Implantés sur la limite séparative, ils feront une économie de terrain. En quinconce par rapport aux constructions situées en vis-à-vis, ils préserveront les champs visuels qui participent de la qualité de l'habitat et du cadre de vie.

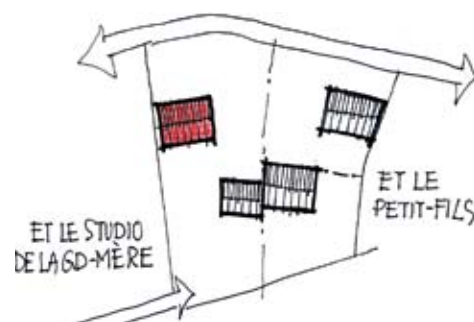
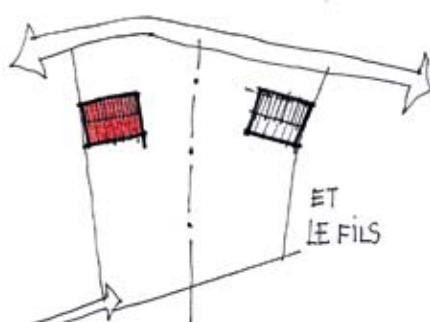
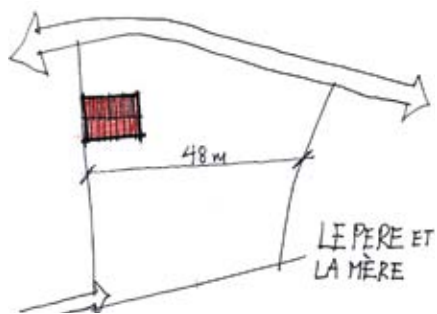
Favoriser les implantations économes de terrain

Une implantation habituelle à éviter :
 la maison en milieu de parcelle obère toute possibilité d'évolution.
 En outre, ce mode de développement urbain représente une consommation excessive de foncier.

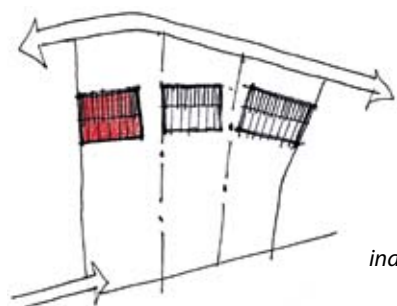


Implantations économes de terrain sur la limite parcellaire

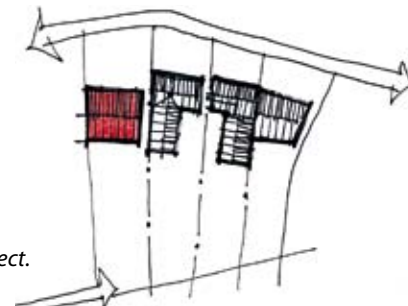
Le même terrain peut être divisé en plusieurs parties et accueillir plusieurs bâtiments



L'implantation en limite parcellaire de la maison permet au terrain de répondre aux besoins liés à l'évolution d'une famille.



Le terrain d'origine peut être divisé en trois ou quatre parcelles, indépendantes les unes des autres et dotées chacune d'un accès direct.



Anticiper sur l'évolution

L'expérience montre que des découpages fonciers sont susceptibles d'intervenir sur de grandes parcelles ayant fait l'objet, au préalable, d'une seule construction.

Pouvoir loger des enfants, des parents, ne plus entretenir un jardin trop grand ou réaliser une opération financière, autant d'évolutions qui doivent être anticipées.

Quand l'organisation et la configuration du site le permettent, il est conseillé d'implanter les bâtiments :

- **Le long de la limite séparative***

Le jardin est alors dégagé et le terrain économisé. Les possibilités d'évolution sont réelles et la parcelle peut se rediviser.

- **A l'alignement sur rue***

A condition que la nature et la largeur de la voie le permettent (règle du prospect : largeur de voie égale hauteur du bâtiment).

* Ces deux types d'implantation sont permis par le RNU (règlement national d'urbanisme), applicable en l'absence d'un PLU ou POS et en présence ou pas d'une carte communale.

Lorsqu'une construction est censée s'édifier sur un terrain d'une superficie supérieure à 500 m², les possibilités ultérieures de découpage foncier doivent être étudiées.

Adapter le bâtiment au relief

Se nicher dans le relief

Par analogie avec le grand paysage, où les villages s'implantent entre la plaine et les flancs de la montagne, la maison gagnera à s'installer au plus près du relief afin de laisser disponible la partie plane. Le terrain plat sera ainsi économisé et la maison fera corps avec le paysage.

Construire sur un terrain en terrasses

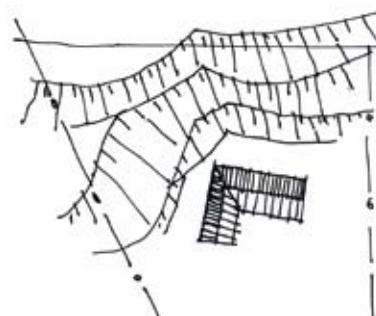
Sur un terrain présentant des terrasses de petite à moyenne profondeur - 7 à 10 mètres - la construction devra respecter la configuration de ces terrasses et de leurs murs de soutènement, notamment en s'installant à cheval sur ceux-ci.

Le bâtiment s'y ancrera tout en consolidant le terrain et ses murs de soutènement. Cette solution a l'avantage d'offrir un accès double : rez-de-chaussée inférieur et rez-de-chaussée supérieur.

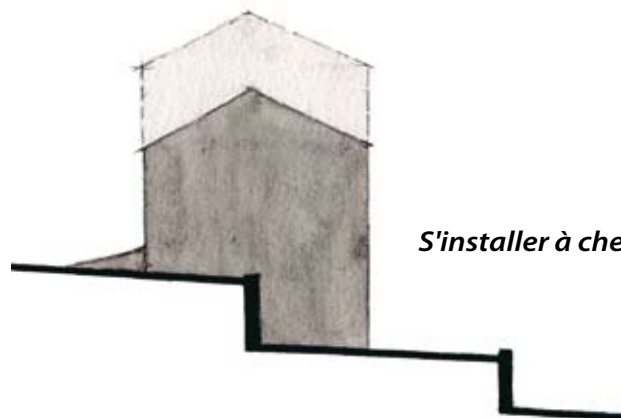
Construire sur un terrain en pente

Les mouvements de terrain doivent être réduits au minimum : c'est au bâtiment de s'adapter au terrain et non l'inverse. Les travaux de terrassement excessifs, portant atteinte au paysage, doivent être proscrits.

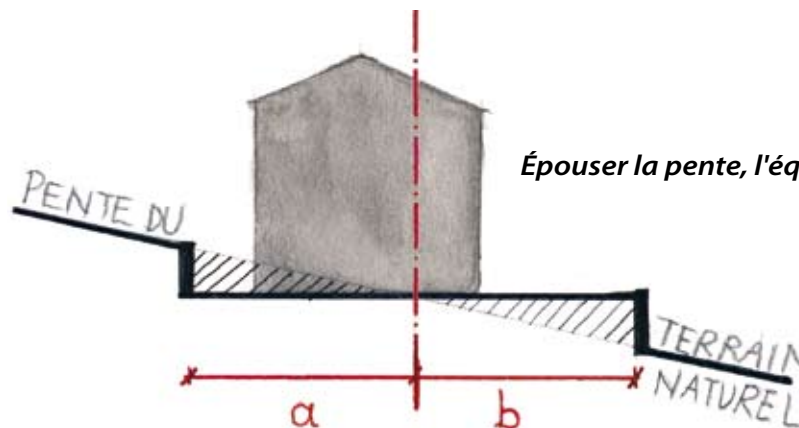
Afin d'obtenir une inscription en douceur, proche de la configuration du terrain, et de minimiser l'ampleur des murs de soutènement, on recherchera à équilibrer les mouvements de terre, entre les déblais et les remblais.



Se nicher dans le relief



S'installer à cheval sur les terrasses



Épouser la pente, l'équilibre déblais - remblais

Sont à prendre en considération non seulement l'emprise du bâtiment, mais également celle des abords, terrasses, cours et jardins de plain-pied.

Dans le dossier de demande de permis de construire, la fourniture des coupes du terrain naturel et du terrain projeté, sur la totalité de la parcelle, est du plus grand intérêt pour préjuger de la qualité d'intégration du projet dans le site.

Prendre en compte le climat local



Le débord de toiture protège les façades des intempéries. C'est le rôle que jouent les génoises dans la traditionnelle maison en pierre de la région.



Plantes grimpantes, pergolas et ombrières apportent confort thermique et agrément aux façades orientées au sud.



Adopter une démarche bioclimatique

La prise en compte des données climatiques locales est essentielle dans la conception de l'habitat : Il faut savoir profiter des atouts et se protéger des nuisances.

Associée à la prise en compte des précédentes recommandations liées à l'économie de terrain, au relief, au végétal et à la nature de la forme urbaine - en lien avec les typologies locales - cette démarche de bon sens doit être appliquée dans tout projet. Elle contribuera à produire un habitat éco-citoyen économe en énergie et en harmonie avec l'environnement

Se protéger des vents dominants, du froid et de la pluie

- Eviter le percement d'ouvertures sur les façades exposées aux vents dominants - nord et nord-ouest - très présents sur le site.
- Disposer les espaces extérieurs prolongeant l'habitat - perrons, terrasses, balcons, jardins - contre les façades ensoleillées et abritées du vent.
- Protéger les façades exposées aux pluies par des couronnements disposés en saillie sous la toiture et dont le débord est proportionnel à la hauteur du bâtiment.

Tenir compte des orientations, en exploitant contraintes et atouts

- **LE SUD** : C'est la meilleure orientation - car on peut maîtriser son ensoleillement en période estivale et en profiter l'hiver - pour les pièces de vie, terrasses, balcons, loggias et serres comme espaces de captation de la chaleur solaire.

Des protections horizontales variées - marquises, avants toits, pergolas - disposées au dessus des baies et associées au végétal (plantes grimpantes) apportent le confort thermique indispensable, en été.

- **LE NORD** : Par sa nature froide - absence d'ensoleillement - et ventée, cette orientation se prête aux espaces de travail, auxquels il procure une lumière diffuse et homogène. C'est aussi l'emplacement des pièces techniques, nécessitant peu d'ouvertures - celliers, rangement, garage - qui constituent des espaces-tampons entre extérieur et pièces de vie.

En été, les espaces extérieurs orientés au nord procurent une agréable fraîcheur.

- **L'OUEST** : Cette orientation pâtit d'une forte surchauffe en été avec une lumière basse et rasante, difficile à filtrer. Les ouvertures doivent être munies d'occultations solaires totales, de préférence verticales. (type volets pliants). Exposée aux vents dominants du secteur, cette orientation peut néanmoins se prêter aux pièces de vie à condition de maîtriser ces contraintes : vent-chaleur-soleil. D'autres moyens, comme la volumétrie du bâtiment, le relief et l'aménagement végétal peuvent également apporter leur concours à ces contraintes.

- **L'EST** : Cette orientation est assez " tempérée " du point de vue thermique. De par son ensoleillement matinal, elle se prête aux chambres, mais exige le même type de protections solaires qu'à l'ouest, le soleil étant également bas et rasant.

Élaborer un plan de composition

L'aménagement des espaces extérieurs permet d'intégrer le bâtiment sur son site d'implantation et, au-delà, dans le grand paysage.

Une implantation bâtie qui fait un usage économe du terrain, offre plus de possibilités pour un aménagement riche et varié des espaces extérieurs, contrairement à une implantation en milieu de parcelle qui condamne ces mêmes possibilités.

LES ÉLÉMENTS DU PLAN DE COMPOSITION DU TERRAIN

Les cours, terrasses, perrons, escaliers et arbres d'accompagnement

Éléments indispensables au fonctionnement domestique, ils doivent être conçus au même titre que le plan de la maison, et leur traitement architectural - matériaux et couleurs - spécifié. Situés aux abords immédiats du bâtiment, ils constituent la transition entre l'espace intérieur de la maison et l'espace extérieur du jardin. Ils ont une fonction de seuil et de filtre. Ils pourront être accompagnés par un arbre à feuillage caduc et des plantes grimpantes qui apporteront confort thermique, variations d'ombre et de lumière et donneront une touche de pittoresque à la maison.

Le jardin d'agrément

Situé dans le prolongement de la façade noble du bâtiment, en relation avec les espaces de vie et de réception (pièces de séjour et terrasses extérieures), le jardin d'agrément doit faire l'objet d'un traitement végétal attentionné - quelques beaux arbres, buissons fleuris, pelouses sèches, etc. - et être doté d'éléments tels que des tonnelles.

Des "**fenêtres visuelles**", constituant des échappées vers le paysage environnant, peuvent être créées, au niveau des haies de limite. Encadrées par des végétaux d'une taille appropriée (voir dessin ci-contre), elles profitent tant au jardin d'agrément qu'aux pièces de la maison.

Le verger

Lorsque la taille du terrain le permet, la plantation d'un verger dote celui-ci d'un rythme et d'une structure végétale en lien avec ses limites, les murets et les haies vives de clôture. Le verger permet de diversifier les ambiances extérieures et, outre son utilité, apporte une touche colorée de fleurs et de fruits.

Le potager

Élément d'animation du jardin et répondant à une fonction vivrière, le potager peut faire l'objet d'un enclos spécifique, de préférence à l'abri des vents dominants.

SIMULATION

Roques, Salasc

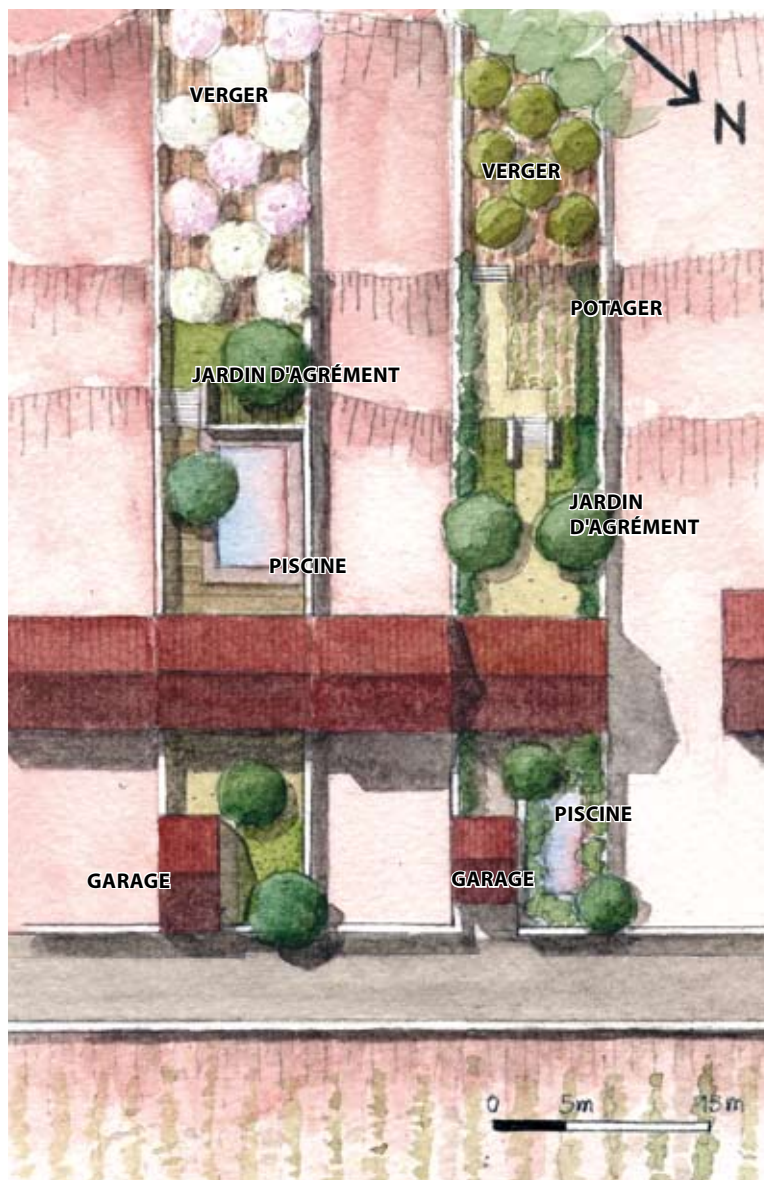
Proposition de traitement paysager d'une maison, à Roques, sur un terrain d'une superficie d'environ 2 000 m²



La maison, peu après son achèvement, ne bénéficie pas encore d'un accompagnement végétal.



Cette simulation montre tout l'intérêt d'un aménagement végétal du terrain, de son entrée et de ses limites, qui contribuerait à intégrer le bâtiment dans son site.

Élaborer un plan de composition**SIMULATION**
Extension de Liausson

SIMULATION

Ce dessin met en évidence la capacité d'accueil d'un terrain de 500 m². En forme de lanière, de tels terrains peuvent matérialiser les extensions des villages du site. D'une largeur d'environ huit mètres, ils peuvent comporter toute la gamme des jardins, garages détachés et piscines.

La piscine et son "jardin"

Si celle-ci est envisagée, la piscine doit être positionnée, dès l'origine du projet, sur le plan d'ensemble. L'idée de lui réserver un espace de jardin peut aider à concevoir son emplacement. Elle pourra être en relation avec le jardin d'agrément ou rester isolée, dans son espace propre.

La mise en sécurité obligatoire du bassin peut être résolue à l'échelle de l'enclos du "jardin de la piscine", par le biais de haies vives, claustras et tonnelles végétalisées. On évite ainsi de clore le bassin par les inesthétiques grilles et grillages de protection.

Il est conseillé de ne pas positionner le bassin au beau milieu de la façade principale. Cette solution condamnerait fortement l'usage des abords immédiats de la maison pour une grande partie de l'année.

Le jardin de la piscine peut comporter un abri ou une pergola pour l'ombrage. Pour plus de détails concernant sa réalisation voir p 111.

Le stationnement extérieur

L'emplacement pour le stationnement de deux voitures, au minimum, doit être prévu à l'intérieur du terrain. Si cet emplacement n'a pas déjà été intégré dans l'habitation, celui-ci peut donner lieu à la construction d'un garage, attenant ou non à la maison.

Détaché, il doit être situé à proximité de la voie de desserte, voire en limite de celle-ci, afin d'éviter la création de chemins d'accès dispendieux et inesthétiques (voir ci-contre).

Lorsque le terrain le permet, un espace plus important peut être affecté au stationnement. Constitué d'une allée d'arbres ou d'une structure végétalisée (pergola) qui apporteront l'ombrage nécessaire, il "civilisera" le rapport de la voiture au jardin.

Le plan d'aménagement du terrain doit faire l'objet d'un plan commenté et coté, dans le cadre du dossier de demande de permis de construire.

Des murs de clôture en pierre ou enduits

La demande sociale de clôture reste forte. Pourtant, l'absence de clôture, ou un usage plus modéré de celle-ci, serait souvent profitable au paysage.

La réalisation de clôtures doit répondre à une règle claire. Deux contextes d'implantation sont à considérer.

• Dans les villages et les quartiers d'extension

Les clôtures doivent être constituées de murs enduits ou en pierre apparente, le but étant de composer un ensemble harmonieux avec l'existant.

Servant à structurer, délimiter et protéger des regards les cours et jardins, leur hauteur peut varier de 50 cm à 1,60 m en fonction du contexte et des murs avoisinants. Ils peuvent être accompagnés par des plantations.

• En situation isolée

Implantées dans un environnement à dominante naturelle ou agricole, les clôtures doivent respecter le caractère naturel des lieux.

Les murs doivent être construits, soit avec les pierres trouvées sur place, soit avec des matériaux dont l'aspect (enduit, matière brute - béton, bois - doit s'intégrer parfaitement avec les couleurs dominantes des sols et de la végétation.

Les anciens, avant de cultiver un terrain, le débarraient de ses pierres qu'ils rassemblaient en tas, les "clapas". Ce nettoyage du terrain s'avère très utile, car il permet, non seulement, de dégager l'aire dédiée à la construction de la maison et à l'aménagement des jardins, mais aussi d'édifier les clôtures grâce aux pierres ramassées.

Ces murs, construits en pierre sèche ou en pierres maçonnées, peuvent être doublés à l'intérieur par des haies vives aux essences variées.

Des haies vives plutôt que des grillages

Lorsque la construction de murs tels que préconisés ici n'est pas possible, seule la plantation de haies vives est recommandée pour la clôture des terrains.

Les éléments constitutifs des clôtures doivent être joints au dossier de demande de construire.

Réhabiliter la construction traditionnelle de murs en pierre du pays



Ces murs sont réalisés à l'aide de lits de pierres, superposés et croisés. Ils peuvent être montés à sec ou à l'aide de mortier. Leur couronnement est effectué par un bloc de pierre plate. Les murs les plus bas, d'une hauteur d'environ 50 cm pourront servir de banc. Plus hauts, d'une hauteur inférieure ou égale à 1,60 m, tout en garantissant l'intimité du terrain par rapport à l'espace public, ils permettent de maintenir une communication avec l'extérieur.



Des murs de soutènement en pierre



**Construction traditionnelle
d'un mur de soutènement en pierre sèche**
On cherche un sol solide pour y fonder l'ouvrage.
On taille dans le talus un plan situé à une longueur de bras
de la face externe du mur.
On assemble les pierres en croisant les joints
de façon à rendre l'ensemble solidaire.
Ainsi, on peut monter un mur jusqu'à trois mètres de haut.

Dessins et légendes extraites du livre "Les murets de pierre en bord des voies"
Laboratoire Patrimoine et Création - Conseil Général de l'Hérault, 2000



**Mur en pierre servant
de coffrage à un soutènement en béton**
La partie visible est traitée comme
un mur en pierre sèche, les pierres n'étant maçonnées
au mortier qu'au-delà de 5 cm du nu extérieur.

Créer des terrasses

Construits avec les pierres récupérées sur le terrain ou à proximité, les murs de soutènement permettent de constituer des terrasses plus ou moins hautes pour l'aménagement des terrains en pente.

Réalisés en pierre sèche ou en pierre bâtie, ils peuvent, pour une meilleure stabilité, comporter une "âme" en béton.

Il est conseillé, pour leur construction, de se référer aux nombreux exemples de qualité qui existent sur le site.

Une attention particulière doit être accordée à l'entretien et au nettoyage des murs de soutènement en pierre sèche, car des végétaux, voire des arbres, ont tendance à s'immiscer dans les anfractuosités et à les fragiliser.

Ces murs peuvent être agrémentés de plantes retombantes.



Des haies vives de mélange

Fonctions et nature de la haie libre

La haie peut clore un terrain, créer l'intimité demandée et protéger des regards. Elle peut aussi avoir un rôle de brise-vent. Mais elle peut surtout être ce bout de nature qui manque dans les jardins souvent trop peu aménagés, mais à condition qu'elle soit libre et champêtre.

Composée par un ensemble de végétaux différents par l'essence, la taille, la période de floraison et de fructification, la haie libre devient un milieu écologique riche, offrant nourriture et refuge à de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes tout en apportant ombrage et plaisir visuel et olfactif tout au long de l'année.

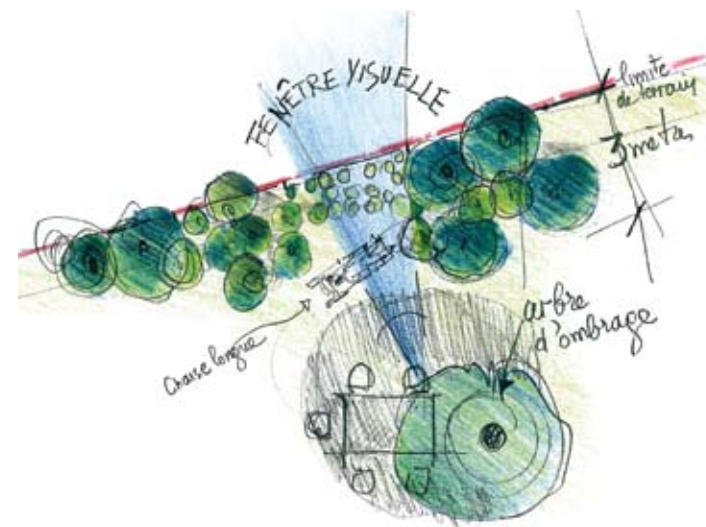
La composition de la haie

La haie doit faire l'objet d'un projet de composition en lien avec le plan d'aménagement du jardin.

La hauteur de la haie et sa densité peuvent être modulées par le choix d'arbres et d'arbustes plus ou moins hauts, plus ou moins développés selon l'effet recherché : se protéger ou au contraire rechercher le lien visuel avec le monde extérieur et le paysage environnant, par la création de fenêtres. Les essences, persistantes et caduques, doivent être variées ainsi que leurs modes de plantation : par groupes et par bosquets, en quinconce, en évitant l'alignement strict.

Pour obtenir un effet naturel et champêtre, la haie exige une certaine épaisseur, soit une emprise minimale de deux mètres de large. En outre, une haie libre, plantée sur deux rangs en quinconce, répond mieux aux fonctions d'écran visuel, de diminution sonore et de reconstitution d'un milieu écologique. Les tailles sévères, contraires à l'effet naturel recherché, sont fortement déconseillées, d'autant plus qu'elles fragilisent les végétaux.

Si libre cours peut être laissé à l'imagination, celle-ci doit être raisonnée à double titre : choisir des essences adaptées aux conditions du milieu (sol, exposition, climat) et penser au développement futur des arbres et arbustes composant la haie.



Essences recommandées

Arbustes pour haie basse

laurier-tin, buis, coronille, buplèvre, ciste, filaire.
Distance de plantation : tous les mètres sur un ou deux rangs, de préférence en quinconce.

Arbres pour haie boisée

chêne blanc, chêne vert, arbre de Judée, érable de Montpellier, néflier, sureau, laurier sauce, pistachier lentisque. Distance de plantation : 5 mètres.

La plantation d'essences conifères est fortement déconseillée en raison des risques d'allergies.



Des arbres



Il n'existe pas de jardin de qualité sans arbres

"Il y a souvent un arbre dont les dimensions étonnent dans ce jardin modeste. Il "mange", il dévore le peu d'espace, il constituerait plutôt une gêne et, cependant, en un sens, il est irremplaçable, surchargé de symboles et de fonctions. C'est avant tout l'arbre de la liberté..."

Pierre Sansot, *Poétique de la ville*, 1996.

L'arbre qui accompagne la maison

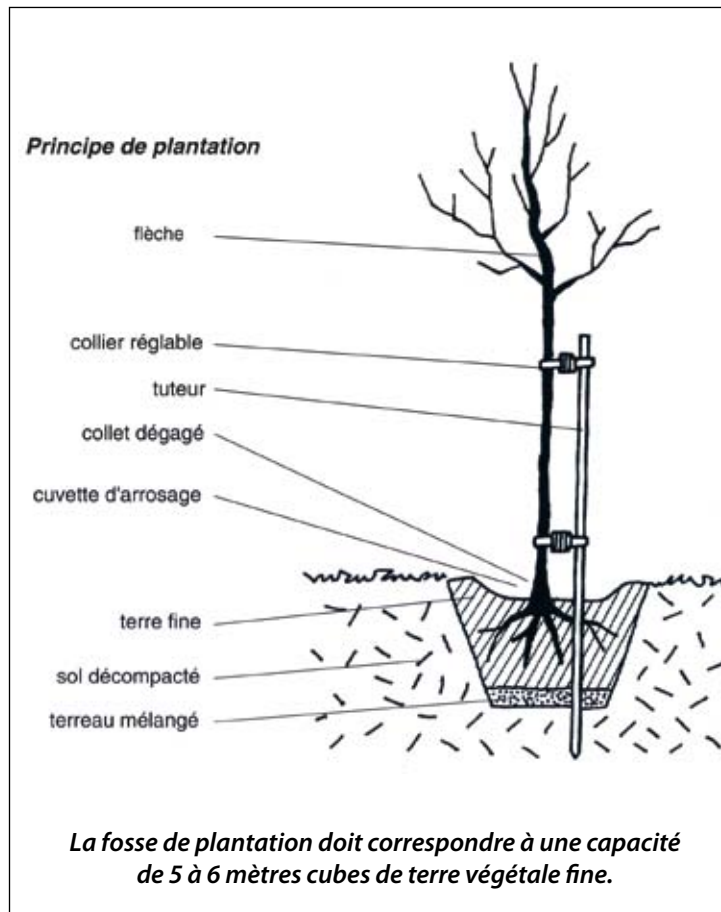
Traditionnellement, un arbre accompagne la maison, le mas isolé et le maset des champs.

Qu'ils soient sophistiqués, exotiques comme les palmiers, robustes comme les micocouliers, les marronniers, les tilleuls ou les platanes, les arbres s'affichent devant les escaliers et les perrons, comme autant de signes d'une appartenance bourgeoise du propriétaire...

Source d'ombrage et empreint de signification symbolique, l'arbre d'accompagnement commente sans cesse la lumière, le ciel et le temps sur les façades.

Les autres arbres du jardin

La plantation des arbres doit répondre au plan de composition du jardin d'agrément et aux ambiances recherchées. Un couple d'arbres peut distinguer le portail d'entrée dans le linéaire de clôture, tandis que d'autres peuvent être plantés le long de la haie de limite, si l'espace le permet.



LE CHOIX DES ESSENCES

L'espace disponible, la nature du feuillage et de l'ombre recherchée sont déterminants dans le choix qui est aussi une affaire de goût. Mais le registre des essences locales et champêtres est à privilégier, la plantation d'essences exogènes étant fortement déconseillée.

Des essences végétales préconisées

LES ARBRES D'ACCOMPAGNEMENT, D'AGRÈMENT ET D'OMBRAGE

Vallée du Salagou : frêne (ombre légère), mûrier blanc (ombre épaisse), arbre de Judée, érable de Montpellier, tilleul (cinq mètres de la maison).
Le platane ne convient que s'il y a abondance d'eau. Laurier sauce, amandier, figuier, néflier, cognassier.

Cirque de Mourèze : frêne, chêne vert.

LES ARBRES POUR LES VERGERS : amandier, cerisier, abricotier, olivier, jujubier, grenadier, figuier, noyer pour la commune de Brenas.



Tilleul



Arbre de Judée



Erable de Montpellier



Frêne à fleurs



Murier blanc

LES BUISSONS EN PIED DE MAISON

ET DE MUR : laurier rose, coronille, ciste, alaterne, lilas.



Coronille



Ciste



Alaterne



Lilas



Laurier sauce

LES GRIMPANTES : glycine, vigne vierge, vigne, rosier bank's, solanum jasminoïdes, kiwi, bignogne, lierre, passiflore, chèvrefeuille.



Bignone



Chèvrefeuille



Rosier bank's

LES PLANTES TAPISSANTES

DE TALUS ET MASSIFS :

iris, oenothère, romarin rampant, teucrium lucidrys, achillée, lippia, sedum, verbena tenuisecta, euphorbe, acanthe (à l'ombre).



Acanthe



Oenothère



Romarin rampant

D'une piscine

Une petite piscine écologique

Quelques principes

- Ne pas positionner la piscine écologique en plein soleil tout au long de l'année, en raison du risque de prolifération d'algues.
- Ne pas utiliser de pierres calcaires pour la construction des murs de soutènement du bassin, car le calcaire favorise la création d'algues et augmente le PH de l'eau.
- Ne pas introduire de poissons se nourrissant des petits êtres vivants qui décomposent les algues.
- Se méfier de l'ombrage procuré par les arbres adultes, plantés en périphérie proche.
- Tapisser la bâche du fond par du sable ou du gravier fin, afin de la protéger des rayons ultraviolets.



Même si sa construction est différée dans le temps, l'implantation de la piscine doit être réfléchiée dans le cadre du projet global d'aménagement, tel qu'évoqué page 104.

UNE PISCINE ÉCOLOGIQUE

L'eau y est aussi pure que dans une piscine ordinaire, son épuration et sa filtration étant effectuées par les végétaux, et ne présente pas les nuisances d'une eau dormante, puisqu'elle ne stagne pas.

La piscine écologique est composée de trois zones :

- une première consacrée à la baignade ;
- une seconde moins profonde, occupée en partie par des végétaux de petite ampleur, qui peut être destinée au barbotage des enfants ;
- une troisième, périphérique, occupée par les plantes de bordure.

Une surface moyenne de 150 m² au total est exigée pour la réalisation d'un bassin d'environ 70 m², ce qui permet d'envisager sa réalisation à l'intérieur même de petits terrains.

UNE PISCINE ORDINAIRE

D'une manière générale, l'intégration de la piscine dans son environnement et dans le paysage devra être recherchée, notamment par le choix des matériaux et des couleurs utilisés.

Margelle et plage

Les matériaux d'une couleur proche des sols environnants seront privilégiés, évitant les bétons trop clairs qui tranchent fortement avec les sols du site.

La couleur de fond du bassin

La couleur bleue, dans toutes ses tonalités, donne un aspect très artificiel à l'eau, qui fait "tache" dans le paysage. Elle doit être proscrite au profit de teintes proches des sols environnants.

- **Dans la vallée du Salagou**, privilégier les teintes foncées qui donnent aux piscines un aspect de bassin naturel ou, à défaut, les teintes sable ou gris.
- **A Mourèze**, rien de plus naturel que d'opter pour la couleur sable, couleur dominante du site.

Des volumes simples, des toits à deux pentes

L'observation des constructions traditionnelles nous enseigne la simplicité et l'économie des volumes. Comprendre et adopter ces principes et les adapter aux technologies, aux matériaux et aux modes de vie actuels nous permettent d'inscrire les nouvelles constructions dans la continuité d'une tradition, et non en rupture avec le patrimoine bâti local.

Une économie de volumes

Un seul et unique corps de bâtiment abrite l'ensemble des fonctions du programme. Il peut être accompagné par un seul bâtiment secondaire, jointif, abritant garage et espaces de rangement.

La simplicité des toitures

D'une extrême simplicité, elles excluent croupes et quatre pans et se cantonnent aux deux pentes.

Un débord de 40 à 50 cm protège de la pluie les enduits et les menuiseries, situées sur les murs gouttereaux - façades recevant les gouttières - et les pignons. Ces débords sont obtenus par deux à trois rangs de génoise ou par l'avancée des chevrons de la toiture.

UNE GRANDE ÉVOLUTIVITÉ

Cette simplicité dans le traitement des volumes et des toitures permet au bâtiment d'évoluer dans le temps sans que ne se posent les habituelles questions de raccordements.

Des extensions peuvent être facilement envisagées dans le prolongement des murs et des pans de toitures.

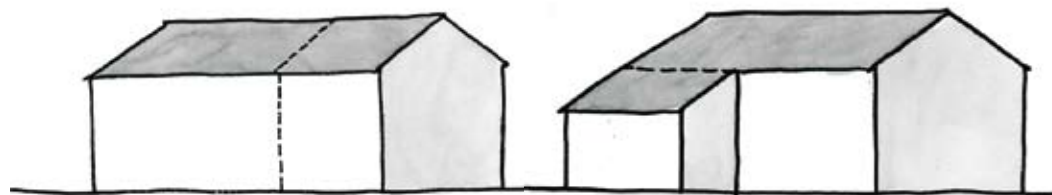
UNE ÉCONOMIE DE MOYENS

Cette conception simplifiée procure des économies - de surfaces de murs, de toitures, de raccords d'étanchéité - qui peuvent être mises à profit pour de meilleures prestations au niveau des finitions du bâtiment - enduits, menuiseries, détails.

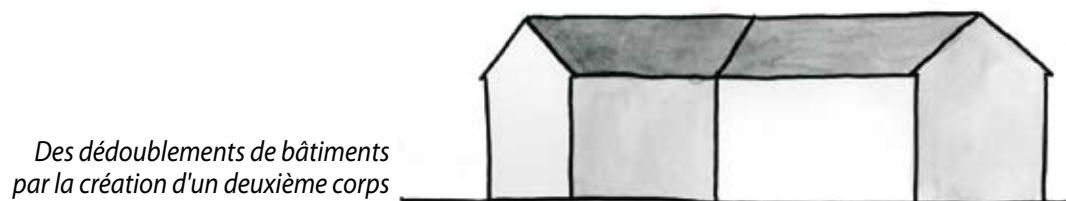
A l'image de....



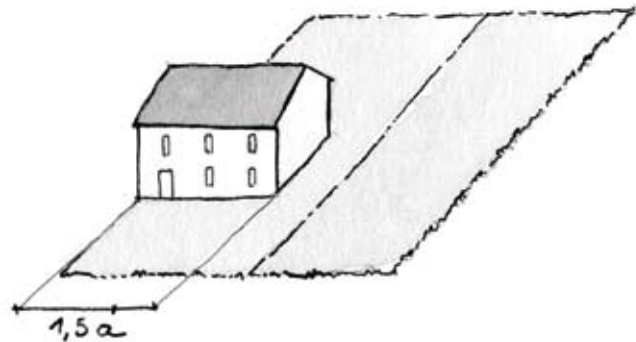
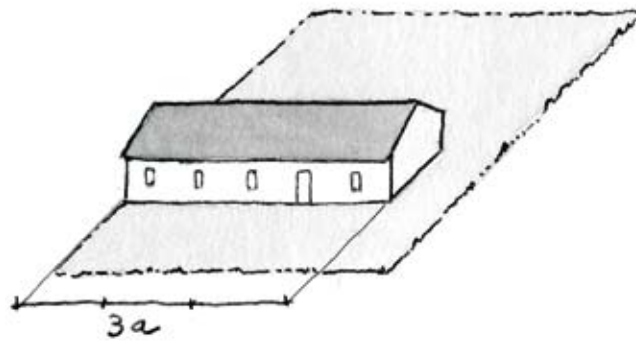
Corps principal et annexe (bâtiment secondaire)



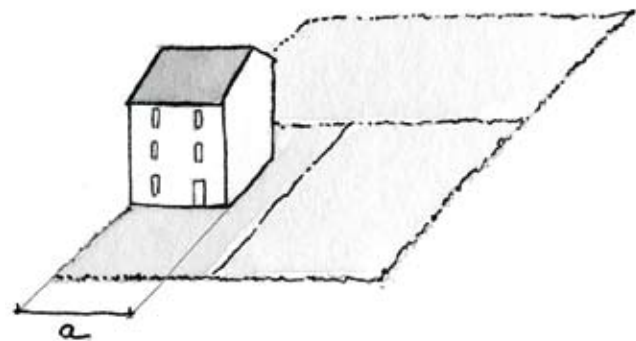
Des extensions faciles dans le prolongement des façades et des toitures



Des dédoublements de bâtiments par la création d'un deuxième corps

Des maisons à étages

À surfaces habitables égales, les maisons à étage procurent une économie de terrain



A l'image des constructions du midi de la France jusqu'à la deuxième guerre mondiale, les habitats traditionnels de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze, tant isolés qu'en cœur de villages, disposent d'un, voire de plusieurs étages.

Une économie de terrain

La réalisation d'une habitation à étage(s), conjuguée à une implantation en limite parcellaire, procure une économie de terrain, non négligeable dans le contexte actuel de pression foncière.

Des divisions parcellaires et des densifications ultérieures peuvent alors être envisagées au profit d'une organisation plus efficace des terrains et d'un développement durable des villages.

DES ATOUTS INDÉNIABLES

La réalisation d'un étage présente de nombreux avantages, sur le plan de la qualité de vie et du confort :

- des espaces intérieurs au confort thermique différent selon les saisons ;
- des espaces de vie à l'éclairage naturel et aux dégagements visuels différenciés - lumière naturelle plus forte et vues plus dégagées à l'étage ;
- un système d'aération et de renouvellement de l'air plus efficace ;
- une meilleure diffusion de la chaleur lorsque la source émettrice est en position centrale au rez-de-chaussée (la chaleur monte) ;
- une meilleure efficacité de la cheminée, avec un conduit d'une hauteur plus importante.

L'implantation d'un bâtiment présentant un ou plusieurs étages est soumise aux réglementations en place - règles de hauteur liées au prospect selon les zones du POS (plan d'occupation des sols) ou du PLU (plan local d'urbanisme) et selon le RNU (règlement national d'urbanisme).

LES MAISONS DE PLAIN-PIED

C'est l'architecture du maset rural ou de la remise agricole qui sert de référence. Elle peut s'appliquer aux petits programmes d'habitation.

De la verticalité des pignons

Une certaine élégance

Les bâtiments des villages et des hameaux présentent des murs pignons d'une forme régulière.

Couronnés par la figure d'un triangle isocèle, ils rappellent la silhouette emblématique du fronton du temple antique. Cette forme, déclinée de mille manières dans l'habitat traditionnel, confère, à la plus simple des constructions, élégance et monumentalité.

Une règle simple à suivre

Cette élégance tient aux proportions mêmes du pignon, au rapport établi entre sa hauteur, mesurée au faîtage, et sa largeur.

Ces proportions répondent à une règle simple : la largeur du pignon doit être inférieure ou égale à la hauteur globale du bâtiment.

A l'image de...



... cette maison de Liausson dont le pignon privilégie la hauteur, ce qui procure à la façade une certaine élégance.



Le pignon

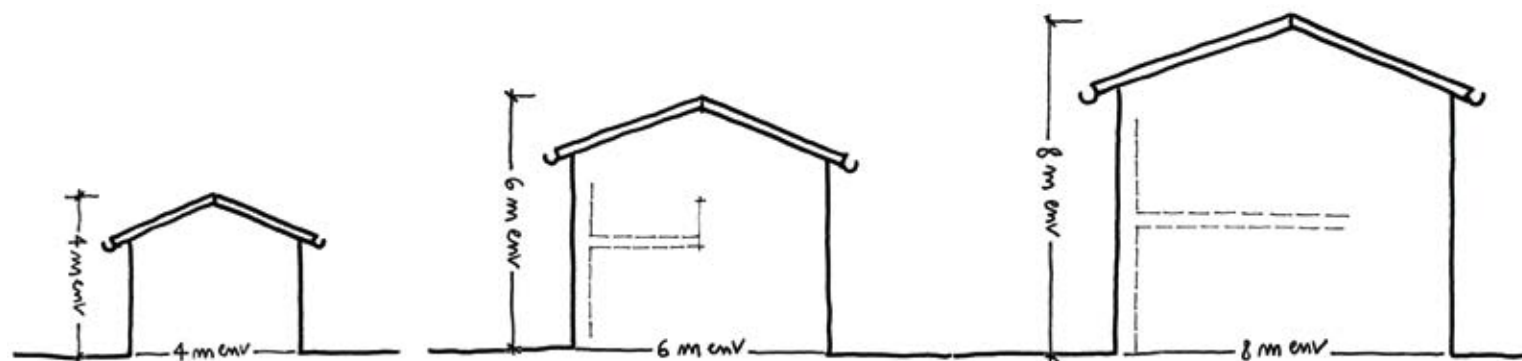
Le carré

Le pignon dans le carré

L'application de la règle du carré (largeur = hauteur) pour définir la hauteur minimale des pignons met en évidence, sur ces croquis, que les pignons des bâtiments de plain-pied doivent être beaucoup moins larges que ceux des bâtiments à étage.

Pour renouer avec cette tradition et donner aux nouvelles constructions un air familier avec les anciens bâtiments, le respect de cette règle est fondamental.

Son application incite à augmenter la hauteur standard des constructions de plain-pied. Elle rend en même temps leur extension beaucoup plus aisée.



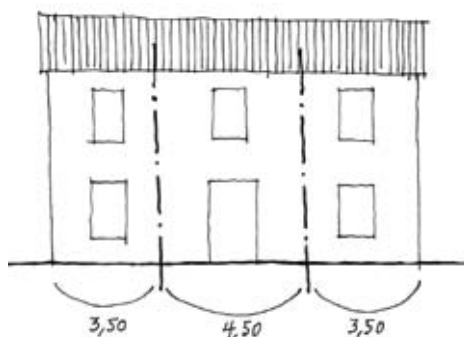
Maison de plain-pied : sa faible largeur ne permet pas de disposer d'un logement confortable.

Maison de plain-pied avec possibilité de mezzanine ou étage habitable sous combles.

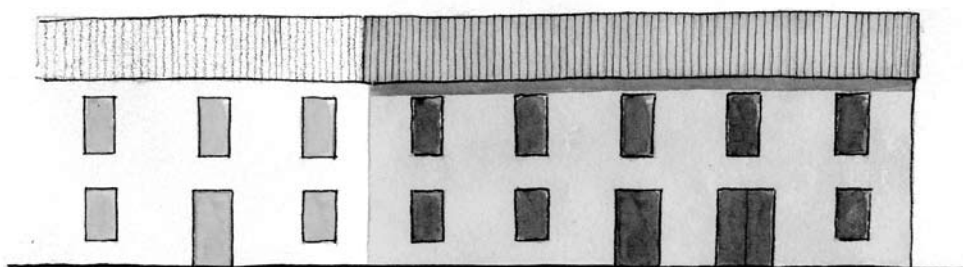
Maison à étage avec une hauteur normalisée sous plafond.

Du nombre de travées, de la longueur des façades

A l'image de...

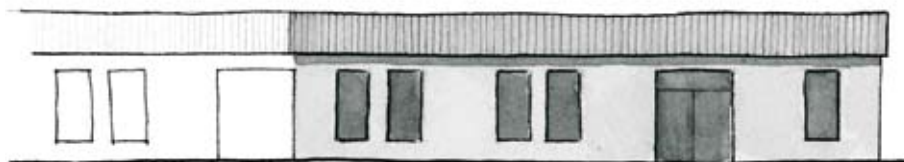


La travée est une tranche de façade, comprenant l'ouverture et ses "jambages" maçonnés.



Un bâtiment à étage peut s'agrandir facilement par l'adjonction de travées supplémentaires.

Un bâtiment de plain-pied ne peut s'agrandir par l'adjonction de travées supplémentaires, faute de ressembler à un motel ! Son extension ne pourra s'envisager qu'en hauteur, c'est-à-dire par l'adjonction d'un étage, ce qui est plus complexe sur le plan de la construction.



Un bâtiment se caractérise aussi par le nombre de travées qui constituent sa façade principale.

Selon la tradition, on peut décrire un bâtiment et en passer commande selon le nombre de ses étages et celui de ses travées.

Des travées traditionnelles

L'espace d'une travée correspond, en général, à celui d'une pièce de vie, chambre ou cuisine, tandis que le séjour occupe plusieurs travées.

La travée a une longueur variable qui dépend de la capacité de la portée constructive des matériaux employés. Dans les bâtiments en structure béton ou métal, dont les façades comportent d'amples baies vitrées, la notion de travée va jusqu'à disparaître derrière l'existence de murs rideaux entièrement vitrés.

Dans l'habitat traditionnel, une travée mesure de trois à quatre mètres de largeur à l'intérieur des murs.

Cet ordre de grandeur est une référence pour la conception des travées de l'habitat contemporain, dans les secteurs inscrits et classés de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze.

Un rythme classique

Sur les façades de composition classique, un rythme s'opère par la répétition régulière ou alternée de travées de dimensions identiques ou différentes.

UNE LONGUEUR DE FAÇADE À MAÎTRISER

Un bâtiment à étages peut comporter un nombre important de travées, sans que les proportions et sa volumétrie en soient affectées.

Il n'en est pas de même pour les bâtiments de plain-pied dont le nombre de travées doit être limité.

Soubassement, couronnement et baies

La façade traditionnelle est ordonnée. Les parties qui la composent sont clairement identifiées et hiérarchisées. Les constructions nouvelles de facture "traditionnelle" doivent se référer à cette typologie.

Marquer soubassement et couronnement

Le soubassement, qui forme le socle du bâtiment et opère la transition du sol à la façade, tout en la protégeant des salissures, doit être traité différemment de celle-ci. Le couronnement, qui assure la transition de la façade à la toiture et au-delà au ciel, tout en protégeant le bâtiment du soleil et de la pluie, s'effectue par une avancée de la toiture, traitée en génoise, en pierres ou en chevrons de bois.

Un bandeau peint peut l'accompagner.

Ordonner les ouvertures

Dans le cas d'un bâtiment à étages, les ouvertures doivent être superposées.

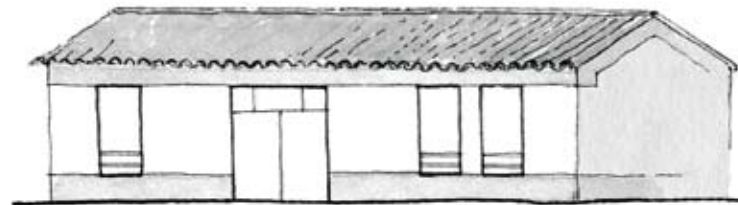
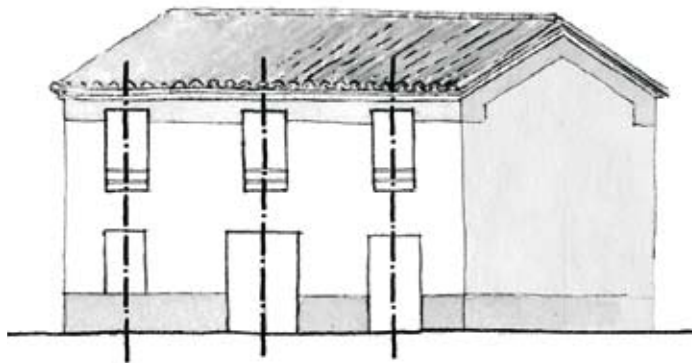
Elles sont espacées selon des intervalles réguliers, en créant une alternance rythmée entre les parties pleines, les trumeaux de la façade, et les parties vides, les ouvertures.

Elles peuvent être de taille identique selon les étages, mais également plus amples dans la partie basse du bâtiment (rez-de-chaussée et étage) qu'en partie haute (attique).

De forme verticale, elles peuvent parfois être dotées de rambardes en guise de garde-corps.

Elles sont, de préférence, encadrées.

A l'image de...



Le soubassement, la corniche et les baies sont mis en valeur par un traitement spécifique :

- matière rugueuse et couleur sombre pour le soubassement, afin de protéger la façade des sollicitations et des risques de salissures ;
- matière plus lisse et couleur claire pour les encadrements de fenêtres et la corniche afin, notamment, de faire se démarquer le toit des murs comme par un trait de lumière...

Les façades des constructions nouvelles doivent se référer à cette grammaire de tradition classique.

Des fenêtres et des volets

Les fenêtres et volets, de par leurs formes et dimensions, dessinent l'architecture des façades et influent sur l'ambiance et la qualité d'usage des espaces intérieurs.

Retrouver l'esprit de l'architecture traditionnelle locale

L'un des principes est l'usage de fenêtres verticales, plus hautes que larges. A surfaces vitrées égales, la fenêtre verticale a une plus grande efficacité d'éclairément qu'une fenêtre horizontale. La pièce est éclairée en profondeur. Espacées à intervalles réguliers, les fenêtres verticales rythment les espaces intérieurs en une succession de zones d'ombre et de lumière qui enrichissent leur ambiance. La fenêtre plus large que haute éclaire seulement la zone proche et apporte un éclairage plus homogène et monotone. Par ailleurs, ses très larges vantaux créent une gêne lors de leur ouverture, en encombrant l'espace habité.

RECOMMANDATIONS ET ATOUTS DE LA FENÊTRE VERTICALE

Malgré ces nombreux avantages, la fenêtre verticale, plus haute que large, n'est pas assez utilisée dans la construction courante, en raison de la diminution généralisée des hauteurs sous plafond à 2,50 m et l'usage d'allèges beaucoup trop hautes (1,05 m).

Pour utiliser la fenêtre verticale et profiter de ses nombreux atouts, il faut :

- augmenter la hauteur sous plafond (2,75 m minimum) ;
- situer le linteau de la fenêtre exactement sous l'arase du plafond ;
- réduire la hauteur de l'allège et installer un garde-corps ;
- préférer pour les ouvertures d'étage les portes-fenêtres.

Le rapport de la largeur sur la hauteur varie de 1/1,5 minimum à 1/2 habituellement. Le respect de cette proportion s'adresse également aux baies.

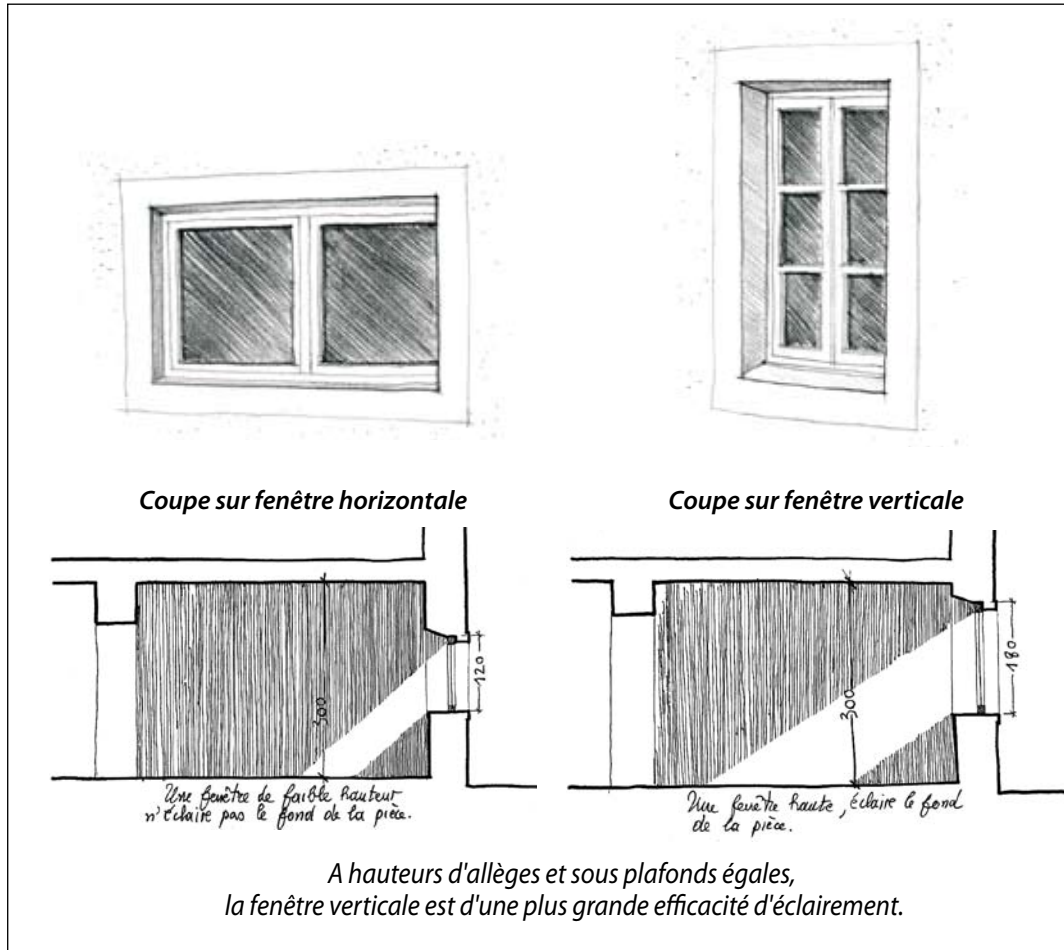
Les fenêtres peuvent ou non comporter des carreaux.

Il faut éviter de distinguer, par leur formes et dimensions, les fenêtres des cuisines et salles de bains.

LES VOLETS

Toujours dans l'esprit de l'architecture traditionnelle, les volets doivent en respecter les attributs. Ils sont en bois peint, à deux battants pleins, constitués de planches jointives reliées par des barres horizontales (pas de barres en diagonale ni d'écharpes). Ils peuvent, éventuellement, être roulants, mais à condition que les caissons des volets roulants ne soient pas installés sur la façade. Les volets coulissants sur les façades traditionnelles sont fortement déconseillés.

Les questions de matériaux et de couleurs des fenêtres et volets sont évoquées dans les pages 120, 122 et 123.



Types de volets recommandés dans le cas d'une construction de type traditionnel



Des terrasses et des balcons

Un traitement de façade enrichi

Les bâtiments d'habitation et leurs façades peuvent être composés à l'aide d'éléments architecturaux traditionnels, tels que des balcons, loggias et terrasses couvertes ou à ciel ouvert.

Un plus pour la qualité du cadre de vie

Ces éléments constituent de réels prolongements des espaces de vie vers l'extérieur et assurent l'ombrage nécessaire pendant les mois chauds, ainsi que la protection contre les vents dominants et les pluies.

Agrémentés de plantes grimpantes, ils offrent un réel confort thermique aux façades exposées au sud et à l'ouest ainsi qu'une note de pittoresque et de poésie aux lieux.

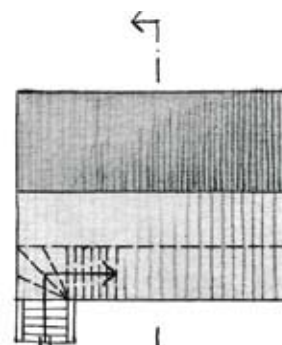
Ils peuvent être reliés au jardin par un escalier extérieur.

Traits caractéristiques dominants de tout l'habitat méditerranéen, ils peuvent revêtir les formes les plus variées, mais doivent être conçus en cohérence avec le projet global.

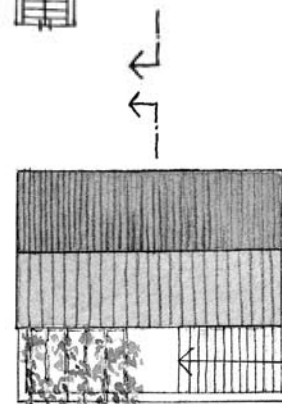
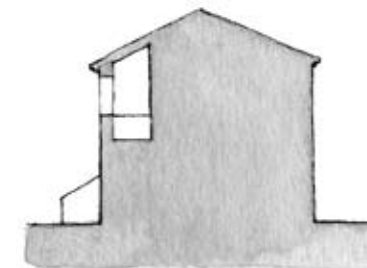
A l'image de...



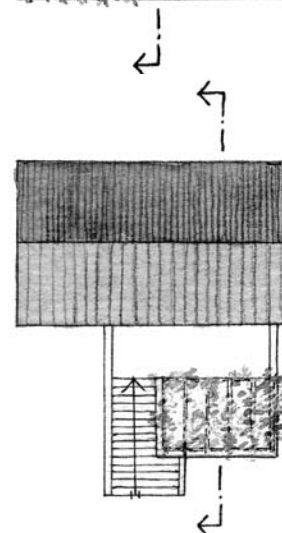
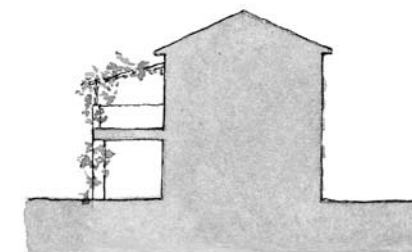
... Trois variations pour maisons à étages



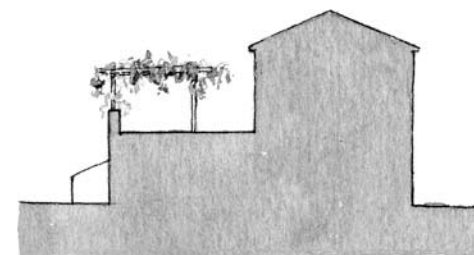
Terrasse couverte avec escalier semi-ouvert



Balcon avec pergola et escalier latéral ou frontal



Garage sous terrasse, pergola et escalier frontal

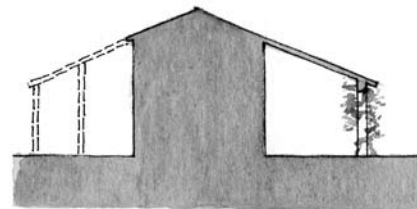
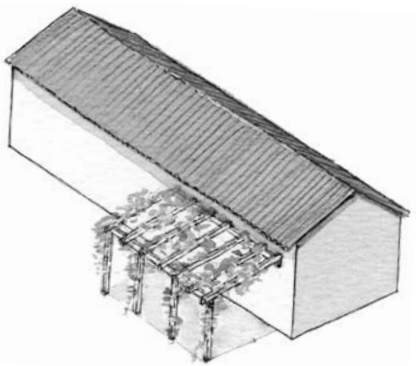
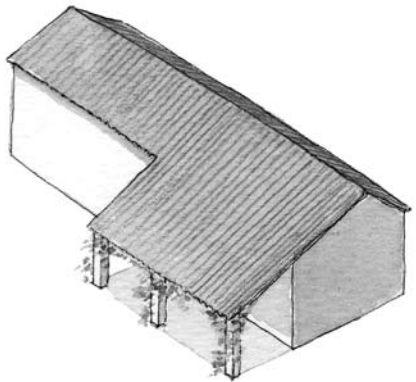
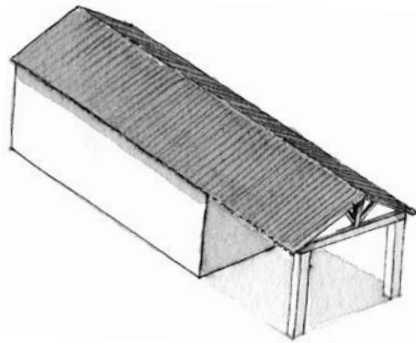


Des pergolas

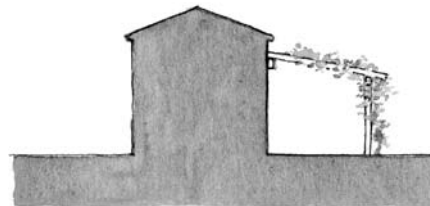
A l'image de...



... Trois variations pour maisons de plain-pied



*Terrasses couvertes et pergolas
dans le prolongement des toitures*



Un accompagnement végétal des façades

Sur les terrasses et balcons de l'étage ou le long des bâtiments de plain-pied, les pergolas, supports de plantes grimpantes, permettent d'intégrer l'élément végétal à l'architecture et de profiter ainsi de ses atouts.

Ainsi, il convient d'accompagner les façades recevant le plus grand ensoleillement (façades sud et ouest) par des plantes grimpantes au feuillage caduc afin que le bâtiment, protégé l'été, retrouve les bienfaits de l'ensoleillement en période hivernale.

Les pergolas peuvent être légères - construction métallique - mais elles peuvent également être en bois ou constituées de piliers en maçonnerie de pierre ou enduites et surmontées de structures métalliques ou en bois peint.

Des treilles et des pergolas peuvent également être installées sur les aires de stationnement des véhicules et d'accès au terrain.

Voir les essences recommandées page 110.

Des matériaux apparents

MURS DE FAÇADE

La pierre

L'utilisation de la pierre locale favorise l'intégration visuelle des bâtiments dans le milieu environnant.

La pierre peut être jointoyée avec du mortier et un sable d'une couleur proche de la couleur de la terre locale.

Les joints ne doivent être ni creusés, ni en surépaisseur, mais arasés à fleur de pierre.

Les enduits

La qualité des enduits tient à la nature des matériaux employés et au nombre de couches effectuées. Les enduits monocouches, mis en œuvre sur les bâtiments de production courante, ne garantissent que de piètres résultats.

Afin d'obtenir un résultat esthétique et durable satisfaisant, il est recommandé d'effectuer plusieurs couches d'enduits à base de chaux. La chaux hydraulique peut être utilisée pour la première couche et la chaux aérienne pour les couches superficielles, mélangées à des sables de rivière d'une couleur proche des terres locales.

Si une couleur autre que celle du sable doit être apportée aux façades, il est conseillé de l'obtenir par la pose de couches de badigeons - mélange d'eau, de chaux et de pigment - successifs. Le rendu pourra être gratté fin, taloché fin ou à l'éponge.

Le bois

L'usage du bois est très délicat sur le site.

Il peut être employé à condition que la forme du bâtiment obéisse aux règles édictées ci-avant. Aucune référence aux chalets - forme architecturale étrangère à la culture constructive locale - ne peut être admise.

Dans l'esprit coloré des villages, il est souhaitable de ne pas laisser le bois brut, mais de le mettre en couleur.

TOITURES

Matériaux de couverture

La tuile canal en terre cuite, majoritairement utilisée sur le site, est recommandée.

L'utilisation de toutes les tonalités de rouge - rose, orangé, rouge, tabac - permet d'intégrer les toits nouveaux et réhabilités aux bâtiments existants (voir p. 53).

Toutefois, si la pose de panneaux solaires est préconisée, il est conseillé d'abandonner l'usage de la tuile canal au profit d'un matériau plat, tel que le zinc ou la tuile plate - de couleur marron foncé - dans le but d'une meilleure intégration de ces panneaux sur les toitures (voir page 124).

Les chéneaux et descentes d'eaux pluviales

Le zinc, matériau plus pérenne que le PVC, est conseillé.

Les planches de rives

En bois peint, en zinc ou en cuivre, le choix est fonction du projet et de sa cohérence globale.

Les génoises

Elles doivent être bâties sur place. Deux à trois rangs sont nécessaires pour obtenir un débord suffisant - 40 à 50 cm - et protéger les façades.

Les souches de cheminées

Réalisées en maçonnerie enduite ou en briques rouges apparentes, elles peuvent être recouvertes d'un petit toit en tuiles ou en métal. On évitera de les couvrir d'une simple dalle en béton.



Rouge



Tabac

FENÊTRES, PORTES ET VOILETS

Le bois

Matériau durable par excellence et mauvais conducteur de la chaleur, son emploi est vivement conseillé. Bien que plus exigeant en matière d'entretien et un peu plus cher, le bois permet de personnaliser sa maison par l'application d'une gamme de couleurs infinie et d'en faire évoluer son aspect au fil des ans.

Il peut être peint dans des couleurs vives et saturées, autres que le blanc, selon la tradition architecturale des sites. Le choix de sa couleur est fonction du projet d'ensemble (voir pages suivantes).

L'acier thermolaqué et l'aluminium laqué

Ils peuvent être utilisés pour leurs performances techniques, mais ils sont jugés moins durables, eu égard à la forte consommation d'énergie et à la pollution qui s'ensuit lors de leur production.

Ils doivent être en couleur, à l'image des menuiseries bois.

Le PVC

Les menuiseries réalisées en PVC comportent des sections de montants trop importantes qui nuisent à l'équilibre et à la qualité des façades. Par ailleurs, l'usage du PVC est fortement déconseillé, en raison de la mauvaise valeur environnementale de ce matériau dérivé du pétrole, énergie non renouvelable.

La question du choix des matériaux apparents doit être abordée globalement lors de la conception du projet. Afin de préserver un esprit de sobriété et de simplicité, il faut éviter de juxtaposer une collection de matériaux apparents hétérogènes sur le même bâtiment.

Si le choix par exemple s'est porté sur les menuiseries métalliques, éviter la présence de boiseries apparentes (telles que poutres de terrasses par ex.) et vice-versa...

De la mise en couleur des bâtiments

EN SITUATION ISOLÉE

Il faut prendre en compte le grand paysage et procéder à une mini analyse paysagère avant de définir une attitude et un choix :

• **Une attitude d'accord coloré avec la silhouette villageoise**

Si le bâtiment est perçu dans le même cône de vision que la silhouette du village, on peut vouloir fondre le bâtiment dans le paysage et choisir une couleur proche de celle du village.

• **Une attitude de contraste**

En l'absence de covisibilité avec la silhouette du village, on peut, au contraire, vouloir inscrire le bâtiment en contraste avec le paysage. Toutefois, le choix des couleurs doit s'inspirer de la tradition locale.

DANS LE VILLAGE

Rechercher une correspondance avec les bâtiments voisins

Ici, l'analyse paysagère se borne à l'environnement proche et au repérage des couleurs des bâtiments voisins et en vis-à-vis.

C'est avec ces couleurs et leurs niveaux de valeurs, de saturation et de contraste qu'il faut tisser des liens, de manière à obtenir un résultat harmonieux et plaisant au regard.

Liens de dialogue ou de rupture, c'est dans la transition d'une couleur à l'autre que l'enjeu se situe.

De la perception et de la maîtrise de la couleur

Ce sont des phénomènes très complexes où interfèrent :

- la nature de la lumière et ses variations ;
- le support d'application (la même couleur paraîtra plus foncée sur un support rugueux que lisse) ;
- l'étendue du support (l'effet coloré se démultiplie sur une surface importante) ;
- le temps qu'il fait (présence d'humidité dans l'air) ;
- la distance d'observation ;
- le temps qui passe (l'effet de patine du temps).



Les nouveaux bâtiments, construits aux abords d'Octon, auraient dû adopter une couleur proche de celui-ci. Le choix de couleurs étrangères au site nuit à leur intégration dans la silhouette villageoise.



A Arièges, hameau d'Octon, la couleur des enduits est en parfaite symbiose avec celle des sols naturels.



Tandis qu'au Mas Canet, c'est un choix de contraste coloré des façades avec les sols environnants qui a été fait.



Dans les villages, comme ici à Salasc, la déclinaison de couleurs franches et vives procure une agréable ambiance et forme un caractère identitaire important.

Principes généraux de mise en couleur

La couleur participe à l'écriture et à la mise en valeur des façades.

Le projet de coloration

Il doit viser à rendre explicite la lecture du bâtiment par la mise en valeur de ses parties constitutives.

Ainsi, doivent être marqués par des couleurs différentes :

- Le soubassement ;
- Le couronnement et son bandeau ;
- Les encadrements des fenêtres ;
- Les fenêtres et les volets.

• **Le soubassement** doit présenter une teinte plus foncée que celle des murs, afin de protéger des salissures cette partie du bâtiment, plus exposée. Dans un souci d'harmonie, sa teinte peut découler de la couleur de base retenue pour les façades. Elle est alors plus saturée et comporte du gris. Le soubassement peut présenter une texture de surface plus rugueuse que celle des murs.

• **Le bandeau de couronnement** doit être clair, afin de mieux détacher la toiture des murs et de nuancer l'ombre portée à cet endroit par l'avancée du toit. Il peut être de la même couleur que les encadrements des fenêtres, presque blanche.

• **Les encadrements des fenêtres** doivent également être de couleur plus claire et d'un aspect plus lisse que les enduits. Comme un trait de maquillage, ils soulignent les yeux de la maison (le trou noir des fenêtres ouvertes, l'aplat coloré des volets fermés)...

• **Les fenêtres et les volets** doivent essentiellement être de couleurs froides. Cependant, des rouges marron, lie de vin et bordeaux pourront être utilisés avec profit dans la vallée du Salagou et le cirque de Mourèze.

Dans ces deux sites, les teintes doivent être vives de manière à contraster par leurs valeurs avec celles plus claires des enduits.

Le blanc est une couleur vivement déconseillée et les couleurs trop claires sont à éviter (vert amande, bleu lavande étrangers à la tradition du site).

Pour la couleur des tuiles, se reporter à la page 120.

SIMULATION

Vallée du Salagou

Des couleurs vives et variées pour contribuer à la mise en valeur des villages



La couleur rouge-terre du Salagou a de nombreux adeptes dans le Lodévois et particulièrement dans le site du Salagou. Elle exprime une tendance d'intégration régionaliste qui ne peut être négligée. Accompagnée de teintes froides pour les menuiseries, elle produit des effets intéressants. Attention à la tonalité du rouge qui doit "tirer" plus vers le vieux rose que vers l'orange (pas de mélange avec du jaune)...

Mises en couleurs basées sur la typologie dominante du chaud-froid et de son contraire



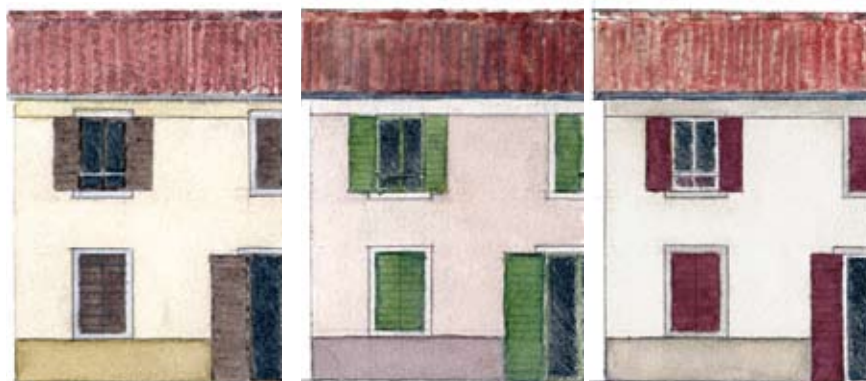
Comment choisir la couleur de sa façade ?**SIMULATION**
Cirque de Mourèze

Des tonalités douces, animées de couleurs vives et variées dans la tradition locale

L'usage de tonalités douces pour les enduits, proches de la teinte de la pierre de Mourèze, et de couleurs vives et variées pour les menuiseries participe de l'harmonie générale et de la valorisation du patrimoine.



Mises en couleurs basées sur le contraste de tonalité entre les enduits de façade et les menuiseries.



Si la commune ne dispose pas de palette de couleurs, s'il s'agit d'un bâtiment qui ne présente aucune covisibilité avec la silhouette du village, un grand choix d'attitudes et de couleurs peut alors s'offrir qui nécessite un minimum de méthode et de précautions.

• Puiser l'inspiration sur place

En cherchant à imiter la teinte de quelques anciens enduits colorés à base de sables locaux, encore visibles dans le village. La distinction du bâtiment peut alors s'opérer par le choix d'une autre couleur pour les menuiseries. Cette répétition apporte cohérence et unité à l'ambiance du village. Cette attitude pourra être adoptée en absence de désir concret de couleurs.

• Accorder les couleurs

En prenant en compte la couleur des bâtiments voisins dans le but de créer un dialogue, par une attitude de complémentarité ou de contraste. Il s'agit ni plus ni moins de participer à la fabrication d'un jeu coloré, d'une "mélodie de couleurs" agréable à regarder. N'oubliez pas que votre façade constitue le paysage de l'autre.

En prenant en compte la dominante colorée des sites, lorsqu'il s'agit d'un bâtiment isolé. Ainsi, exclure les couleurs orangées, étrangères au site du Salagou. Une façade jaune-orange, en contact avec la terre du Salagou, heurtera le regard. Alors qu'elle pourra mieux s'intégrer dans une alternance de couleurs offerte par le front bâti d'une rue ou d'une place.

A Mourèze, ce sont les beiges froids ou les teintes bleutées qui seront en désaccord.

• Choisir les couleurs des menuiseries

En se référant à une des typologies colorées, repérées dans le site (voir pages 54 et 55) et une fois la tonalité principale de l'enduit arrêtée. La couleur des menuiseries peut puiser dans la typologie chaud sur chaud, froid sur froid, ton sur ton, mais tout particulièrement dans la typologie du chaud-froid, dominante dans le site du Salagou comme dans celui de Mourèze. La couleur choisie ne doit pas être trop claire. Le blanc est vivement déconseillé pour les portails et volets.

Le choix des enduits et badigeons colorés doit s'effectuer sur les bases d'échantillons de 1 m² posés sur la façade.

Du bon usage des panneaux solaires

Un préalable indispensable

Avant d'envisager la pose de panneaux solaires, la nouvelle construction doit satisfaire quelques règles de base, liées à son implantation sur le terrain, à son orientation par rapport au soleil, à sa protection contre les vents froids et à une très bonne isolation thermique, par l'extérieur de préférence.

Dans le cas d'une réhabilitation, l'isolation thermique doit également être traitée, en premier lieu.

L'apport solaire : un plus

L'utilisation de l'énergie renouvelable et gratuite que constitue le soleil nécessite l'installation de panneaux solaires thermiques, pour la production d'eau chaude et le chauffage, et photovoltaïques pour la production d'électricité.

Ces panneaux, de facture industrielle et de couleur sombre, présentent des difficultés d'intégration dans une architecture traditionnelle. Implantés sur les toitures des bâtiments, contre les façades ou au sol, ils se trouvent le plus souvent en conflit avec les matériaux et textures qui caractérisent les sites ruraux, et plus particulièrement avec les toitures en tuiles canal des maisons de village du site. Leur installation nécessite donc la plus grande attention.

Panneaux solaires en toiture : principes généraux d'intégration

• l'intégration par la couleur et le choix du matériau de couverture

Thermiques ou photovoltaïques, de petite ou de grande dimension, les panneaux s'intègrent plus facilement sur une toiture de couleur foncée - grise ou marron - que sur une toiture de couleur claire - rose, rouge.

La tuile canal par son ondulation rend l'intégration des panneaux encore plus difficile. Idéalement, l'usage d'un autre matériau, tel que le zinc ou encore mieux la tuile plate de couleur foncée, devrait pouvoir être envisagé dans le site classé, pour les nouvelles constructions.

• l'intégration par un emplacement judicieux sur le toit et par rapport à la composition de la façade

Les panneaux thermiques s'intègrent plus facilement si, en fonction de leurs dimensions, ils simulent les vasistas ou les verrières des toits traditionnels.

Dans le cas d'une nouvelle construction, ils doivent faire partie intégrante du projet pour composer avec les façades du bâtiment, un ensemble cohérent.



Exemples extérieurs au site :

le rapport nuancé, entre les couleurs des ardoises et des panneaux solaires, fait que les toitures des bâtiments dans leur perception globale, proche ou lointaine, présentent une certaine homogénéité.

Par leur fort contraste de couleurs et de textures, les panneaux s'intègrent assez mal sur les toitures en tuiles canal.



Principes généraux pour la réhabilitation

RÉHABILITATION LOURDE

La restructuration profonde d'un bâtiment ancien est une opération délicate à mener, tant sur le plan technique que sur le plan architectural. Pouvant entraîner une modification importante des façades, elle ne doit pas défigurer le bâtiment, mais contribuer au contraire à le valoriser.

L'intervention d'un architecte est fortement souhaitée.

RÉHABILITATION LÉGÈRE

La rénovation du toit

Elle porte sur le nettoyage et la réutilisation des tuiles existantes en bon état et le remplacement des tuiles défectueuses. Les tuiles neuves doivent se rapprocher le plus possible, du point de vue de la taille et de la couleur, des tuiles récupérées.

Rappel : la couleur référente pour le choix des tuiles dans le site est la couleur rouge, dans toutes ses tonalités (rose, rouge, tabac).

La réfection des enduits, la mise en couleurs

Les bâtiments anciens doivent recevoir des enduits à base de chaux (voir composition et effets de surface page 120).

La mise en couleur du bâtiment est traitée dans les pages 121, 122 et 123.

Le décroûtage des façades

Il est fortement déconseillé de procéder au décroûtage d'une façade parée d'enduits.

Les enduits posés sur une façade en pierres non taillées (tout venant, moellons, pierres tendres) jouent un rôle protecteur contre l'humidité et les pluies, tout en améliorant l'isolation et le confort thermique.

Le rejointoiement d'une façade en pierres

Il existe un certain nombre de bâtiments sans enduits, tels que les remises agricoles (page 47) pour lesquels la question de la réhabilitation des façades peut se poser.

Une fois les anciens joints enlevés et la façade nettoyée, les nouveaux joints doivent être réalisés à base de chaux, en suivant les recommandations de la page 120 pour leur pose et leur coloration.

La modification ou la création d'ouvertures

Toute modification de forme d'ouverture existante ou toute création d'ouverture entraîne, évidemment, une nouvelle composition de la façade.

L'intervention ne doit pas être de nature à en détériorer la composition et la modénature des façades des bâtiments.

Une attention toute particulière doit être accordée à la réalisation des linteaux, encadrements et appuis de fenêtres, ainsi qu'aux raccordements d'enduits qui doivent être reproduits à l'identique. Pour la forme et les proportions de la fenêtre, se référer à la page 117 ainsi qu'aux pages 46 et 49, portant sur les caractéristiques de l'architecture locale.

Le remplacement de la fenêtre

La position de la fenêtre dans le mur et le maintien de l'ébrasement

Dans l'architecture traditionnelle en pierre, la fenêtre est placée au tiers de l'épaisseur du mur depuis l'extérieur. Les deux tiers intérieurs restants sont évasés de l'extérieur vers l'intérieur. Cet évasement du mur s'appelle ébrasement.

Il sert à obtenir l'ouverture optimale de la fenêtre et, parallèlement, à ranger les vantaux dans l'épaisseur intérieure du mur.

Ce judicieux traitement fournit une lumière plus généreuse à l'intérieur du logement et produit sur la façade un agréable jeu d'ombre et de lumière autour de la fenêtre, prouvant l'extraordinaire bon sens constructif, fonctionnel et esthétique à la fois de l'architecture traditionnelle.

Il est regrettable que les nouvelles fenêtres soient, aujourd'hui, installées au nu intérieur du mur. Si cette solution semble plus commode à la pose, elle s'avère aussi mauvaise à plusieurs titres :

- la fenêtre, par son ouverture, encombre l'espace intérieur puisque ses vantaux ne sont plus rangés dans l'épaisseur du mur ;
- l'apport de la lumière est moindre ;
- enfin, côté façade, les effets d'ombre obtenus autour de la fenêtre sont si forts que le bénéfique jeu d'ombre et de lumière de la fenêtre traditionnelle disparaît pour ne laisser que des trous noirs à la place.

COMMENT PROCÉDER ?

La mise en œuvre des recommandations

LA SENSIBILISATION DES PUBLICS

Il est important que chacun - particulier, professionnel, élu - porteur de projet de construction, de réhabilitation et d'aménagement, soit sensibilisé aux enjeux auxquels le site classé de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze est confronté ainsi qu'aux caractéristiques architecturales et paysagères qui en font l'identité.

Le présent Guide de recommandations constitue un premier outil de connaissance du territoire et de sensibilisation des publics. Cadre de référence commun, il est inscrit dans les engagements de la "*Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages du site classé de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze*".

Un guide à la disposition de chacun

Disponible dans les mairies du site, sous forme d'un CD attaché à la Charte, le Guide s'adresse à toute personne habitant le site ou porteuse d'un projet. Il a pour objectif d'aider celle-ci à concevoir un projet intégré, en harmonie avec l'esprit et le caractère des lieux.

Des actions spécifiques

Le Syndicat Mixte de Gestion du Salagou, soutenu par la DIREN Languedoc-Roussillon, a entrepris, grâce à son architecte-conseil, un travail de sensibilisation et d'information de la population et de vulgarisation de la charte, de ses atouts et contraintes, ainsi que de son guide de recommandations.

L'ÉLABORATION DE PROJETS DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT ET LE RECOURS AUX COMPÉTENCES

La programmation d'un projet, qu'il soit public - équipement, espace public - ou privé - habitation, bâtiment agricole - nouveau ou à réhabiliter, puis sa conception dans le détail, sont assujetties à une série d'étapes qu'il importe de suivre en faisant appel à des professionnels qualifiés qui maîtrisent "l'art et la manière" de bâtir et d'aménager.

Phase 1 : le conseil architectural en amont

L'architecte-conseil du Syndicat Mixte de Gestion du Salagou assure, auprès de tout porteur de projet, un conseil architectural en amont. L'objectif de cette assistance architecturale est de faire émerger des projets de qualité, dans le respect des recommandations du Guide et l'esprit de la Charte.

Le conseil en amont s'intéresse à la formulation du programme et donne des orientations générales quant à l'esprit de l'aménagement et de la construction. Il éclaire le maître d'ouvrage - le porteur du projet - sur les questions d'implantation, d'orientation, de modes constructifs, d'économies d'énergie, de coûts, de matériaux, de plantations, etc.

Phase 2 : conception et réalisation

Dans le cadre de la "Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages du site classé de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze", il est vivement conseillé de confier la conception et la réalisation des bâtiments à un architecte et celle des espaces publics à un architecte-paysagiste.

Ces professionnels sauront, tout en s'inscrivant dans l'esprit de la charte et de son guide de recommandations, inventer une architecture et des aménagements contemporains, en harmonie avec les paysages et les typologies architecturales locales.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

En illustration du guide de recommandations

Le CAUE de l'Hérault a été chargé, d'octobre 2005 à mars 2009, d'une mission d'assistance architecturale sur tout projet de construction et d'aménagement sur le territoire du site classé de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze. Cent cinquante dossiers de DP (déclaration préalable) et PC (permis de construire) ont été examinés et ont fait l'objet de reformulations ou d'adaptations.

DES EXEMPLES SIGNIFICATIFS

Dans les pages suivantes, sont présentés quelques projets et réalisations, issus ou non de ce travail d'assistance architecturale, qui illustrent les règles et principes qui animent les recommandations du présent guide.

OCTON Mas de Clergues

Un lotissement
Sans architecte
Assistance architecturale CAUE

Le plan de composition initial

Celui-ci prévoyait sept parcelles aux formes et aux tailles presque identiques.

Le retrait des bâtiments, par rapport à l'espace public et aux limites séparatives, entraînait l'implantation des maisons en milieu de parcelle, implantation étrangère à la morphologie du village.

Une voie avec une raquette de retournement, sans plantations ni stationnement visiteurs, servait d'accès aux logements.

Le plan négocié et adopté in fine

Ses caractéristiques :

- **Un espace public fort** : celui d'une allée plantée, mêlant à ses abords stationnement privatif non clos et stationnement public ;

- **Un parcellaire diversifié** : des lots de 210 m² à 545 m², afin de permettre, d'une part, la variété des clientèles, et d'autre part, celles des programmes et des typologies bâties. Afin de susciter l'implantation de bâtiments accolés - typologie villageoise - certaines parcelles ont été dotées d'une largeur relativement réduite (11 mètres).

- **Des règles d'implantation villageoise**

- par rapport aux emprises publiques :

"Les façades des bâtiments doivent s'implanter dans une zone comprise entre 0 et 5 m par rapport à l'alignement. Toutefois, afin que les habitations situées sur le côté Nord du mail bénéficient d'un meilleur ensoleillement, le retrait des bâtiments au-delà de cette distance des 5 mètres par rapport à l'emprise publique et jusqu'au fond de parcelle, est autorisée. Dans ce cas de retrait, la construction d'un bâtiment annexe (garage, atelier, local de rangement, porche d'entrée) ainsi que de murs de clôture est exigée en alignement sur rue afin de constituer un front bâti et d'établir ainsi la cohérence de la voie"*

- par rapport aux limites séparatives :

"L'implantation des bâtiments doit se faire en limite séparative, sur une limite séparative au moins."*

*Extraits du règlement du lotissement.



Plan de situation

Plan de composition initial



Plan de composition adopté après négociation



Un lotissement
Sans architecte
Assistance architecturale CAUE

OCTON
Mas de Clergues



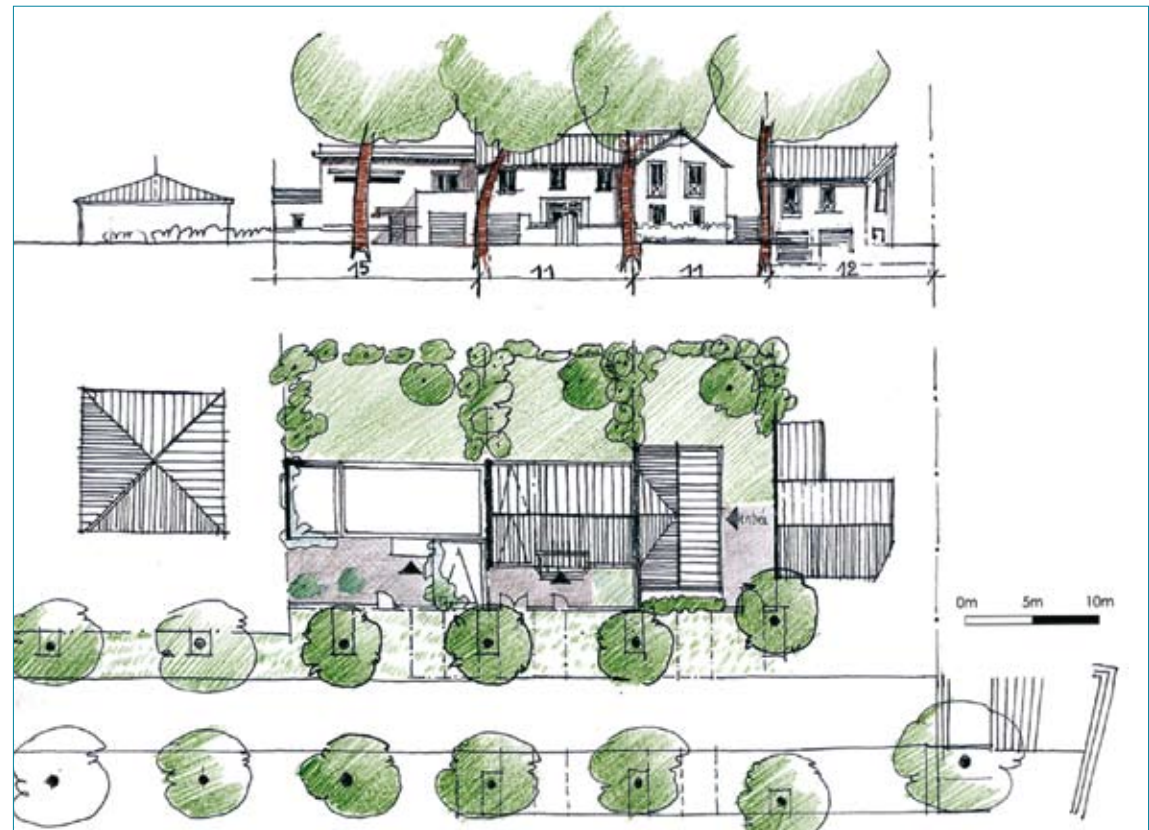
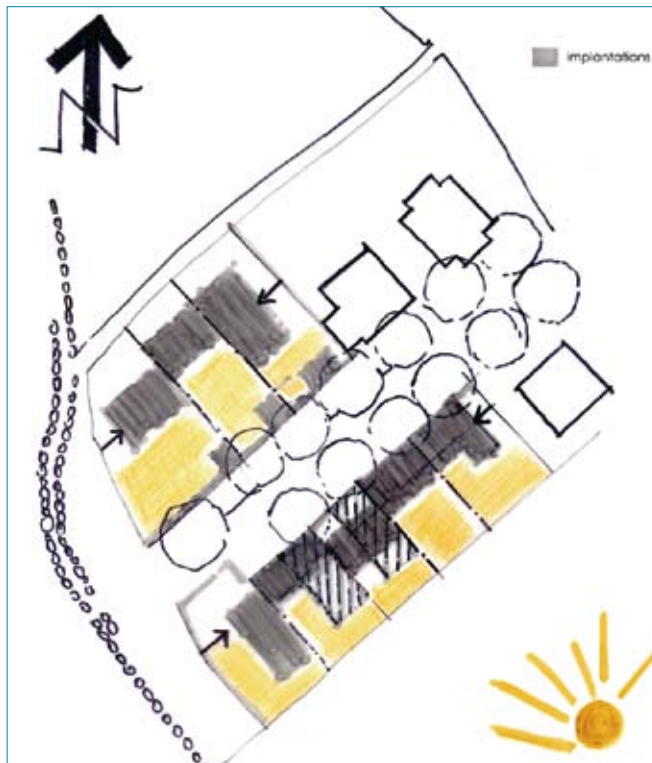
Implantations bâties et formes de parcelles

Dans les opérations dites en lots libres, la forme de la parcelle - et plus particulièrement le juste dimensionnement de sa largeur - est capitale. Une largeur de 13 mètres ne garantit pas l'implantation mitoyenne des bâtiments, contrairement à une largeur de 11 mètres qui induit cette implantation.

Simulation architecturale

Lorsque le parcellaire et l'espace public sont fortement dessinés, une plus grande liberté peut être laissée au traitement architectural des bâtiments (styles architecturaux et orientation de toitures).

Simulation des implantations bâties



BRENAS
Le Mas Bas

Maison individuelle
F3 architectes
Assistance architecturale CAUE

L'enjeu de ce projet, très visible dans le paysage, porte sur sa greffe par rapport à la silhouette du hameau.

Le projet initial

Il prévoyait une maison de plain pied.
La maison, de par sa volumétrie,
marquait une rupture
avec la forme bâtie du hameau.



Le projet final

La maison à étage, en lien avec les volumes et la forme
du hameau, s'intègre aisément dans le paysage du site.

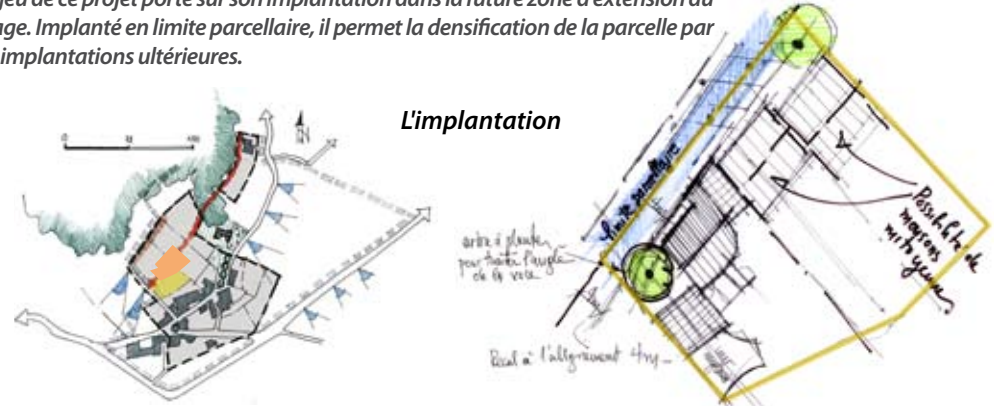


BRENAS

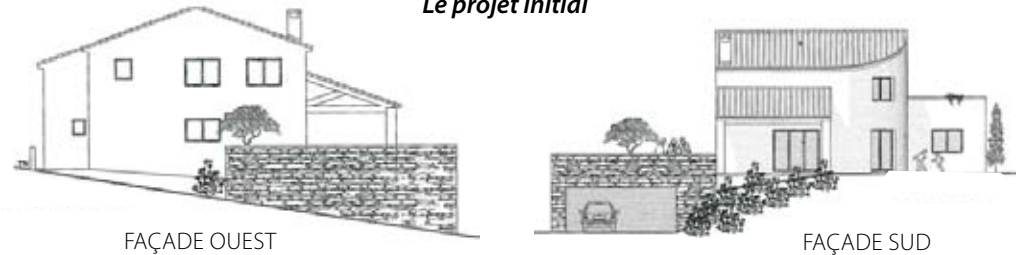
Maison individuelle
François Bougeault, architecte
Assistance architecturale CAUE

L'enjeu de ce projet porte sur son implantation dans la future zone d'extension du village. Implanté en limite parcellaire, il permet la densification de la parcelle par des implantations ultérieures.

L'implantation

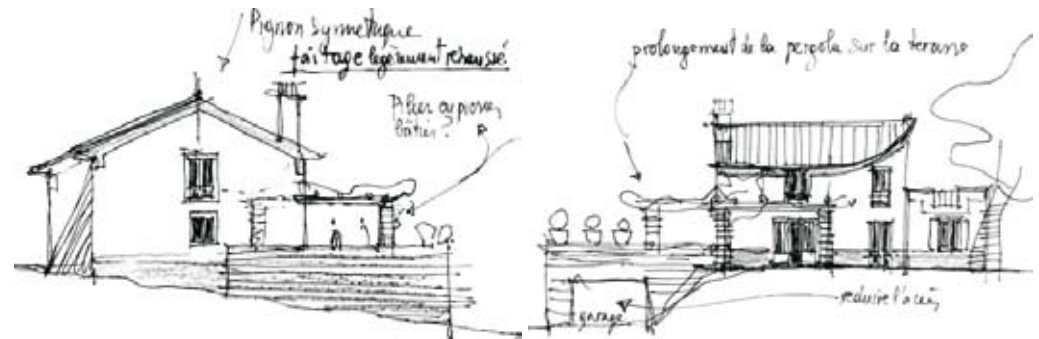


Le projet initial



Le conseil donné

Les façades ont été recomposées. L'organisation intérieure a profité d'une meilleure prise en compte de l'environnement et de l'orientation, notamment du midi. Le pignon ouest est recomposé selon son axe, ce qui lui procure régularité et équilibre.



Maison individuelle
Nicolas Duru, architecte

OCTON
hameau du Mas de Clergues

La réalisation

De style néoclassique, la construction se trouve en parfait accord avec les recommandations du guide, exception faite de la couleur des volets. Elle est démonstrative des résultats d'intégration que l'on peut obtenir par l'application des principes architecturaux du guide.



Les dessins du projet

Le projet tel que déposé, dans le dossier de demande de permis de construire. On apprécie le niveau du rendu et la qualité des dessins.



Maison individuelle
Christel Da Silva-Olivero, architecte
Assistance architecturale CAUE

OCTON
Lieu-dit la Tourelle,
entre l'Hébrard et le village des Arts

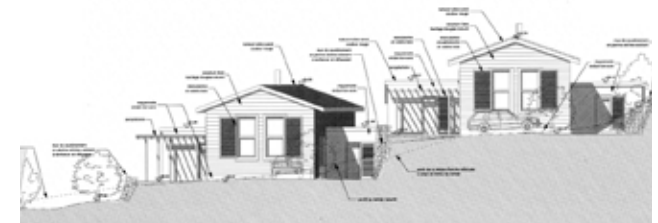
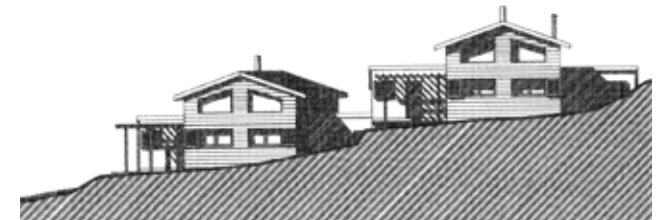
Le projet initial

Le projet porte sur la création de deux petits logements locatifs, en bois. Le terrain, en pente du nord au sud, offre de vastes panoramas sur le paysage de la plaine. Le projet initial prévoyait la construction de deux bâtiments accolés en forme de L. Cette forme se prêtant mal à l'organisation de logements de petite taille et eu égard à des problèmes de raccordements de toitures, le projet a été entièrement reformulé.



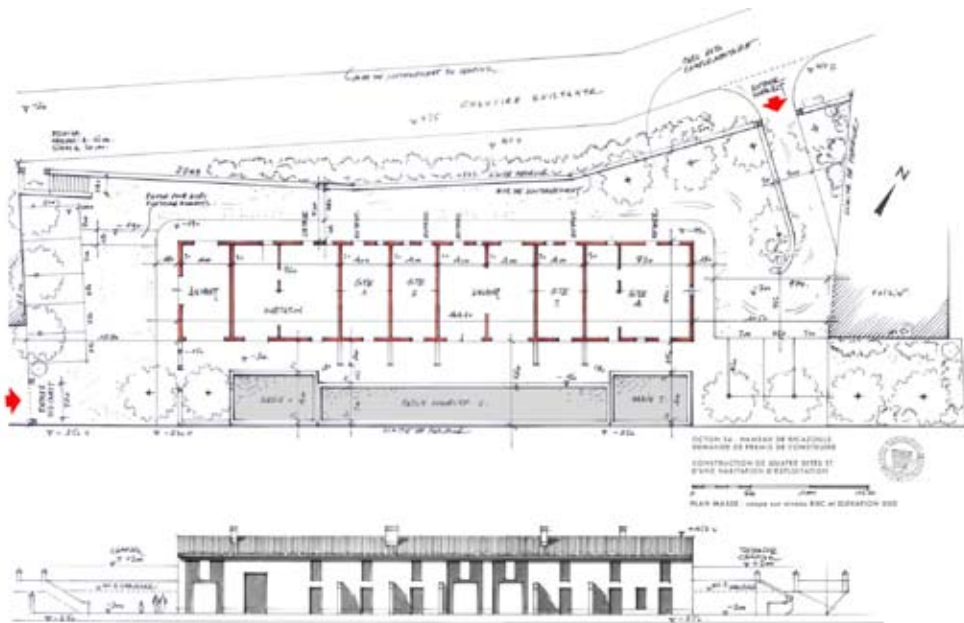
Le projet final

Les maisons, plus nettement individualisées, ont pris possession des terrasses du terrain. Elles sont associées à des pergolas qui agrémentent les espaces extérieurs. Les façades ont été reformulées de manière à correspondre aux recommandations architecturales du guide (formes et proportion des baies). Le projet peut s'intégrer dans le paysage local.



OCTON
hameau de Ricazouls

Quatre gîtes
Nicolas Duru, architecte



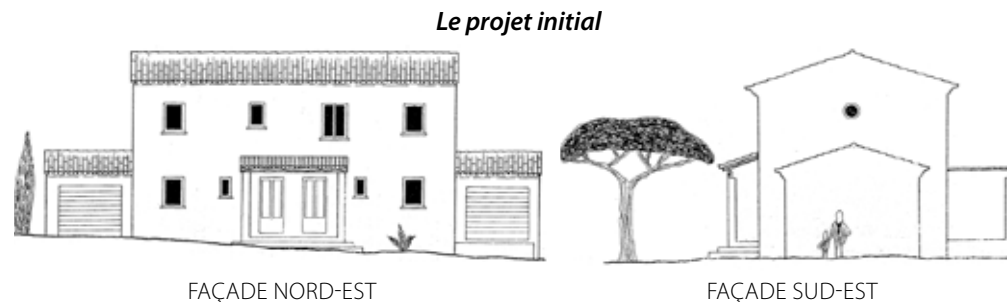
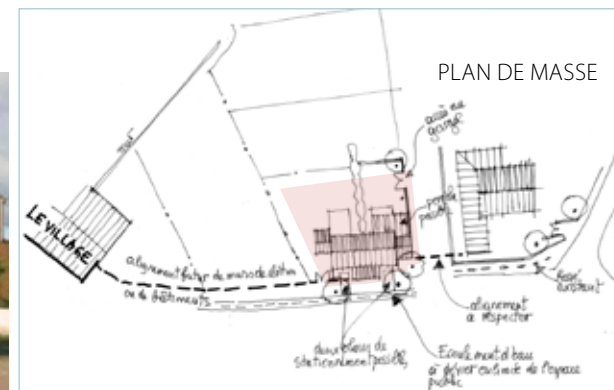
Le projet porte sur la création de quatre gîtes. Bien réfléchi, sobre et composé, il interprète les recommandations du guide dans le style néoclassique.

Insertion du projet dans le site



SALASC
à l'entrée du village, route de Mourèze

Deux logements locatifs
Sans architecte
Assistance architecturale CAUE



Le projet initial

Le projet final

Le projet porte sur la création de deux logements locatifs avec garage et jardin. L'implantation du bâtiment a été considérée dans le cadre d'un plan d'ensemble dont l'objectif portait sur l'articulation entre le bâti compact du village et le tissu nettement plus distendu du quartier d'extension. Le principe d'un alignement a été adopté (cf plan de masse). Le reste du travail de l'assistance architecturale a porté sur la reformulation des façades et des plans (recherche de transversalité des logements, création d'ouvertures plus vastes, redimensionnement de l'auvent de l'entrée, etc.).



Deux maisons individuelles
 Sans architecte
 Assistance architecturale CAUE

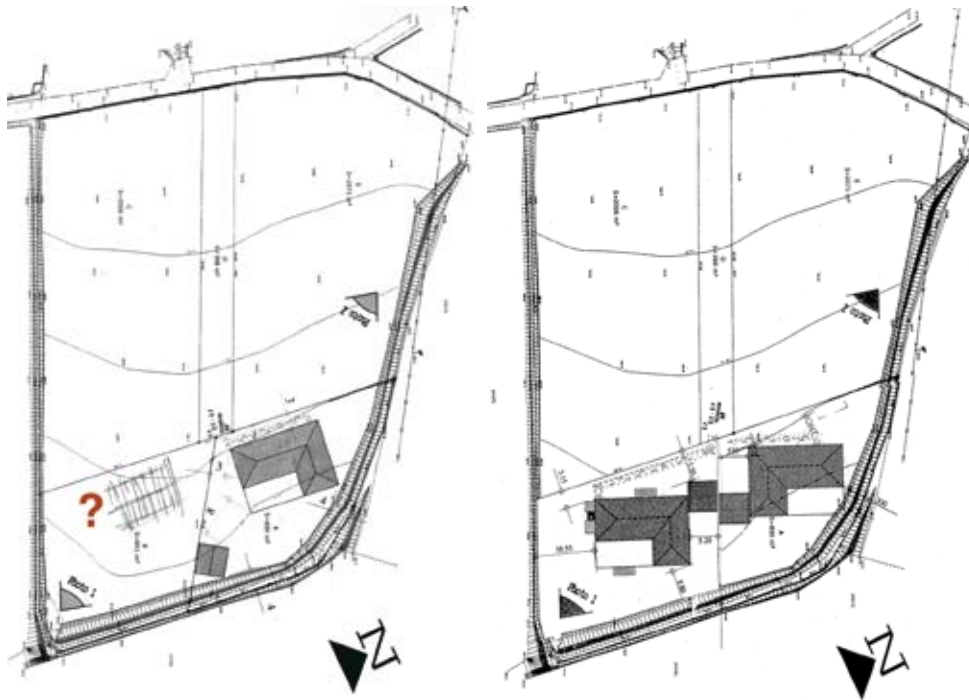
SALASC
Chemin de l'Aigue Bonne,
zone d'extension route de Mourèze

Le projet porte sur la création de deux maisons sur deux parcelles mitoyennes. Le conseil a porté sur leur jumelage qui procure des avantages évidents, tant au niveau de l'intégration paysagère que de l'usage et de l'économie des terrains. Le jumelage a été opéré par la jonction des garages autour d'un accès commun, ce qui a nécessité le changement du tracé de la limite parcellaire interne.

Par ailleurs, un travail d'harmonisation des volumes et des façades à pignon, par la surélévation de la hauteur sous l'égout, a été mené (voir la règle de la hauteur sur la largeur, page 114).

Le projet initial

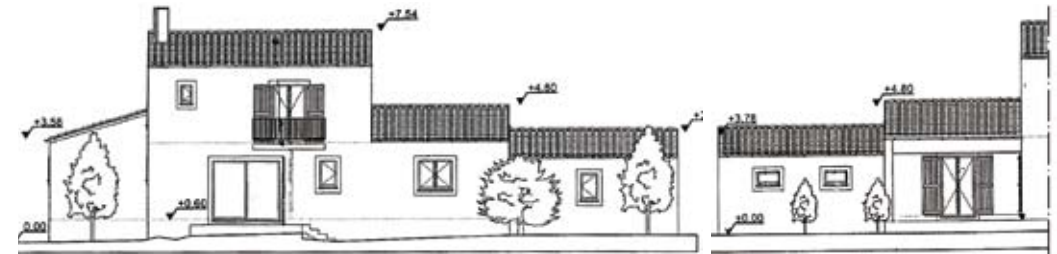
Le projet final



Maison individuelle
 Sans architecte
 Assistance architecturale CAUE

SALASC
Le long de la route du lac

Le projet initial

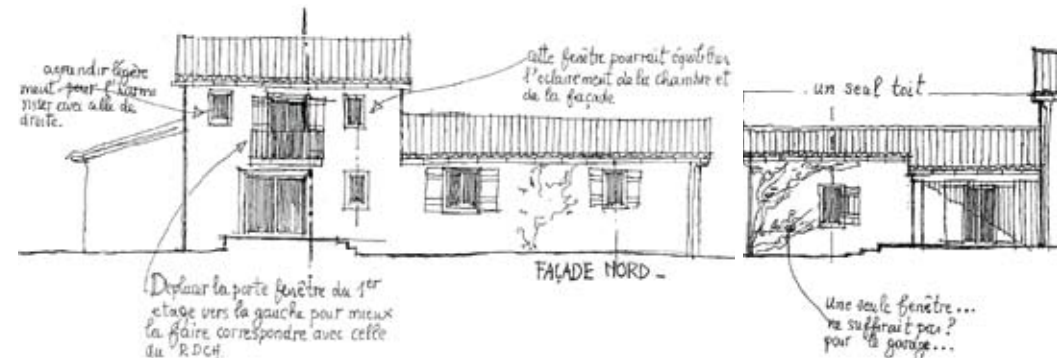


FAÇADE NORD

FAÇADE SUD

Le conseil donné

Le conseil a porté sur l'ordonnancement des façades, par la disposition des baies, ainsi que sur la simplification des toitures.

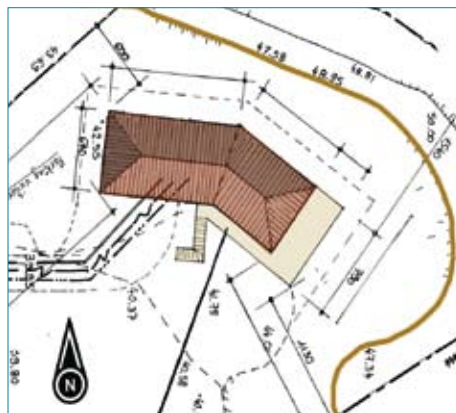


SALASC

Hameau de Roques

Maison individuelle
Sans architecte
Assistance architecturale CAUE

Ce projet illustre la recommandation "se nicher dans le relief" de la page 102. Le conseil a porté sur l'implantation de la maison, les proportions et volumétries, la forme de la toiture et la composition des façades. Le terrain a servi de support à l'illustration de la problématique "Aménager son terrain" de la page 104.



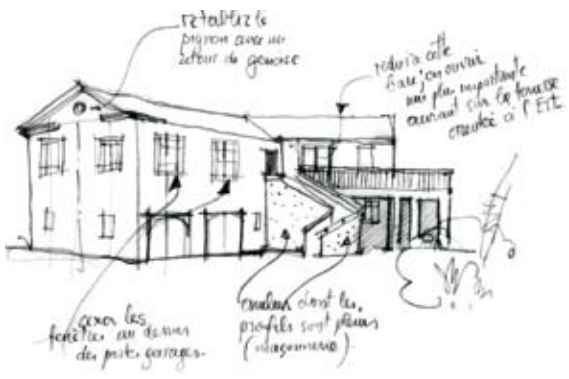
Le premier projet

Le deuxième projet



Le conseil donné

La réalisation



SALASC

À l'entrée du village

Maison individuelle
Maxime Rouaud, architecte

Cette maison illustre, à l'exception du traitement de la couleur (tuiles et menuiseries) ce que peut être une maison de plain-pied dans le site. Proportions, simplicité des volumes, longueur de façade limitée et qualité de mise en œuvre constituent ses atouts. Un traitement végétal du jardin plus affirmé contribuerait à ancrer la maison dans le paysage. Sa réalisation est antérieure à l'étude de la charte et à la mission d'assistance architecturale du CAUE.



MÉRIFONS, Mas Canet,
Sur la rupture de pente du relief

Maison individuelle à patio
Sans architecte

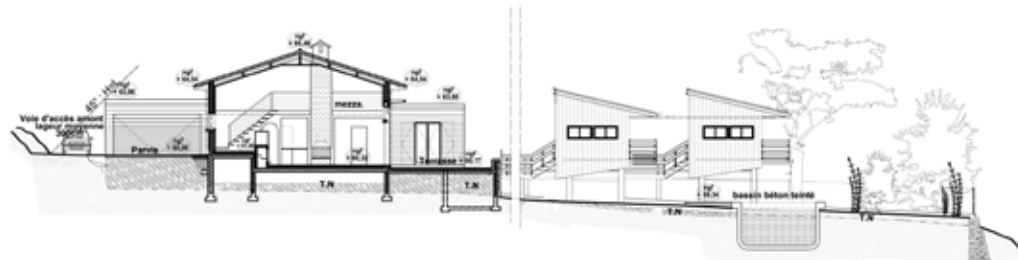
Cette maison représente le principe d'implantation à cheval sur une rupture de pente, évoqué page 102. Son organisation en patio, qui lui procure un important linéaire de façades, apporte continuité ainsi qu'une note de tranquillité dans cette zone d'extension, émiettée par des implantations isolées. Le CAUE n'est pas intervenu.



Une maison individuelle en bois
 Christophe Humbert, architecte
 Assistance architecturale CAUE

LIAUSSON

En contrebas du village

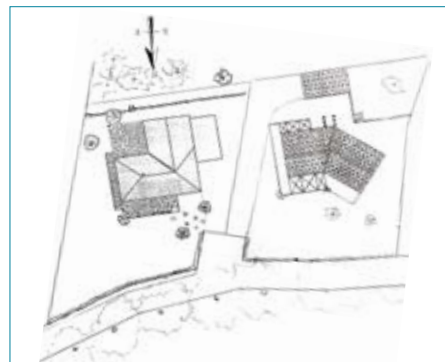


Cette réalisation illustre le rôle de la couleur comme matière d'intégration des bâtiments dans le paysage. Sa hauteur, supérieure à la hauteur standard, permet l'adjonction de volumes annexes et confère une certaine élégance à l'ensemble de la silhouette bâtie.

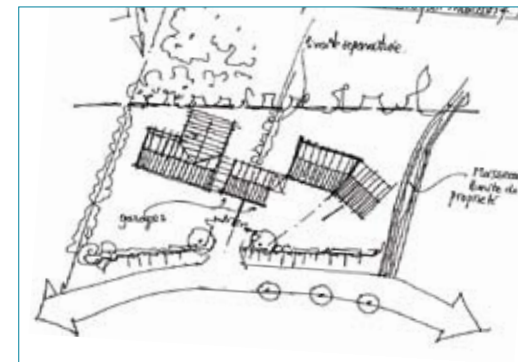
Deux maisons individuelles jumelées
 Sans architecte
 Assistance architecturale CAUE

LIAUSSON

À l'entrée du village



Le projet initial



Le conseil donné

Ces deux maisons constituent un des premiers conseils de l'assistance architecturale du CAUE sur le site. Donné après le dépôt du permis de construire en mairie, il a porté sur le jumelage des constructions par les garages et la suppression des noues au niveau des pignons. Des recommandations portant sur les matériaux et les couleurs (baies en aluminium laqué, tuiles de dominante rouge) ont également été délivrées.

La réalisation

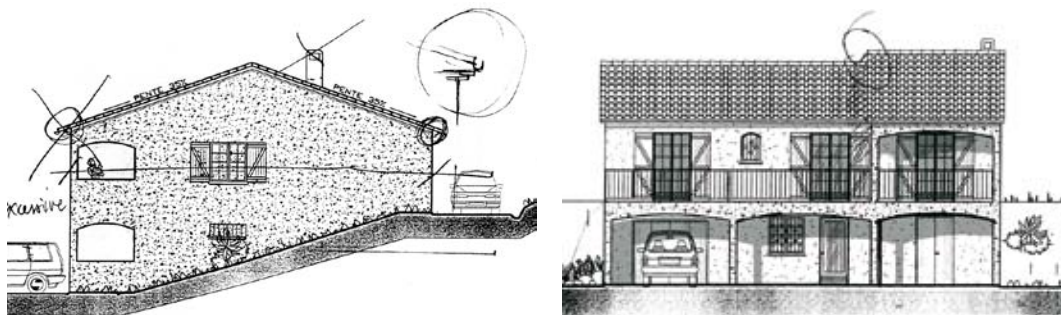


LIAUSSON

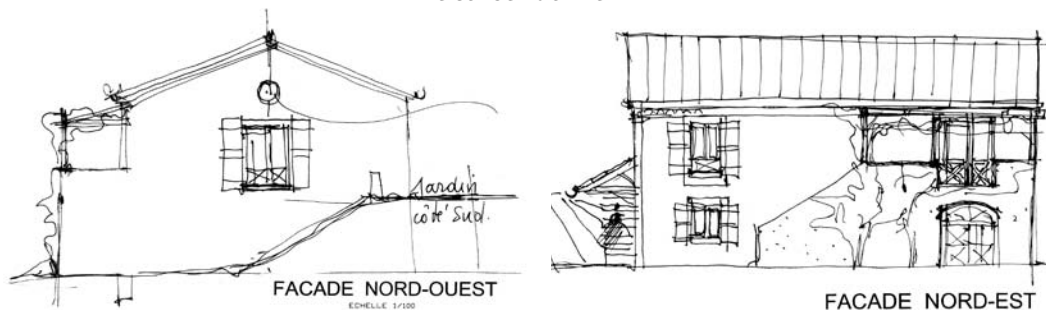
Chemin de Vigne Redonde

Maison individuelle
Sans architecte
Assistance architecturale CAUE

Le projet initial



Le conseil donné



Le conseil donné au premier stade de la démarche et de l'assistance architecturale du CAUE a été fondateur quant à la nature et à la définition des recommandations architecturales du guide (simplicité de volumes, proportions des pignons, composition des façades).

Le projet final



La réalisation

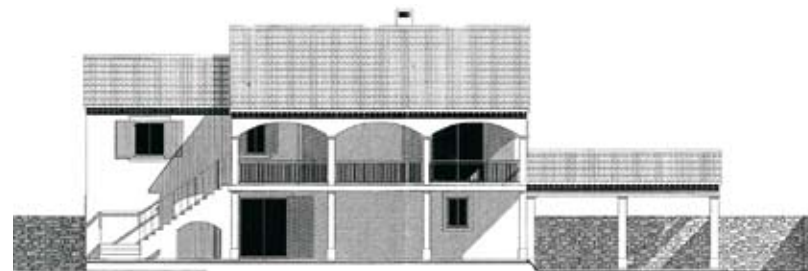


LIAUSSON

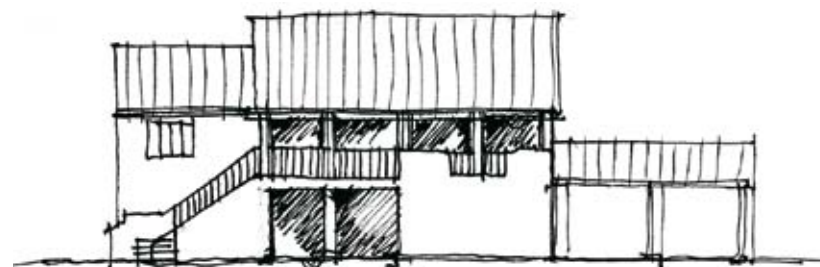
Vue sur le lac

Maison individuelle
Sobella-Souleyrac, architectes
Assistance architecturale CAUE

Le projet initial



Le conseil donné



Le conseil architectural a porté sur la composition des façades : suppression des arcs, augmentation du nombre des travées, élargissement de la section des piliers de la terrasse, traitement des pleins et des vides.

La réalisation

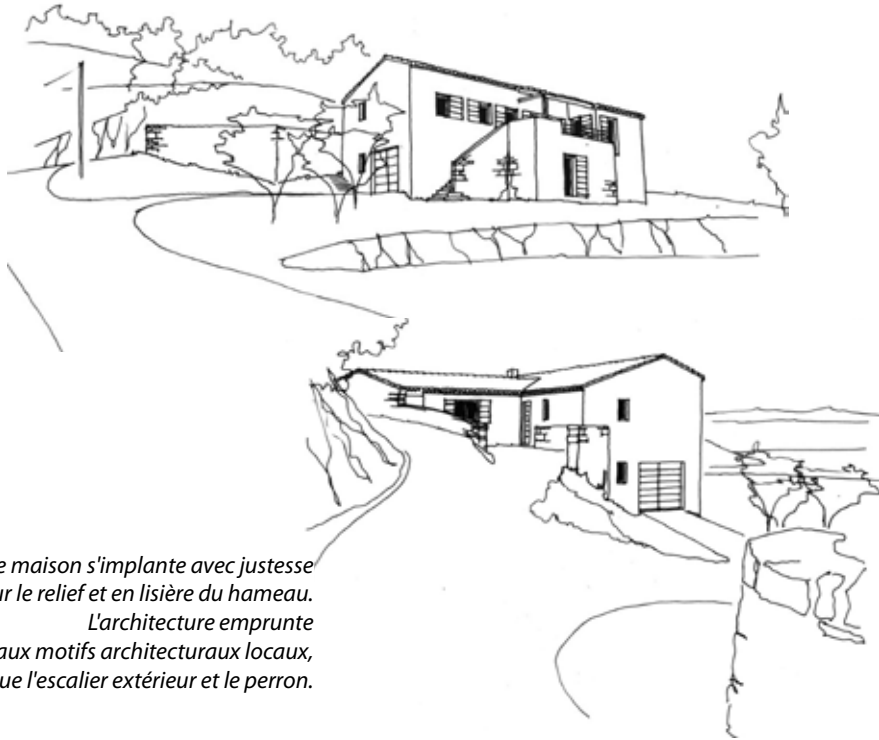


La réalisation d'une génoise de plusieurs rangs, bâtie sur place (et non pas préfabriquée) apporte une réelle qualité à la réalisation de ce bâtiment.

Maison individuelle sur des terrasses
Pierre Causse, architecte

LIAUSSON

Hameau de la Grange Montagne



Cette maison s'implante avec justesse sur le relief et en lisière du hameau. L'architecture emprunte aux motifs architecturaux locaux, tels que l'escalier extérieur et le perron.

La réalisation



Maison de village
Emmanuelle Viala, architecte

LIAUSSON

Contre l'église

Cette construction, située en plein coeur de Liausson, derrière l'église, s'est réalisée sur les traces d'une ancienne maison en ruines dont elle poursuit l'emprise. Elle se fond dans la silhouette de Liausson, très visible depuis le lac, en reproduisant le gabarit des maisons du village.



Bâtiment agricole

CELLES

Hameau des Vailhés

Ce bâtiment représente un bon exemple de mise en oeuvre de la pierre locale (basalte), associée aux matériaux d'industrie (cairons de ciment). Sa réalisation est antérieure à la mission du CAUE.



MOURÈZE

Maison de village
Sobella-Souleyrac, architectes
Assistance architecturale CAUE



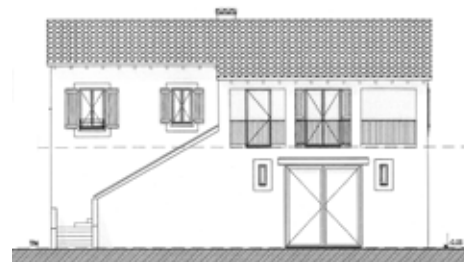
Le bâtiment, côté cimetière.



Le bâtiment, depuis le portail de sa cour de service.

Ce bâtiment, qui comporte un local agricole au rez-de-chaussée et une habitation à l'étage, se situe dans le vieux village, en lisière du cimetière. Aligné sur le bâtiment voisin et en retrait de son mur de clôture en pierre, il prolonge le tissu du village. Il est accessible depuis un portail préexistant donnant accès à une cour, devenue sa cour de service. Le bâtiment est formé d'un seul et unique volume recouvert d'un toit à deux pentes. La façade principale réinterprète les éléments architecturaux, traditionnels et récurrents, des perrons, loggia et escalier extérieur.

Façade sud-est



LE BOSC

Hameau de Saint-Fréchoux

Hangar agricole
Assistance architecturale CAUE



Ce bâtiment, de par son implantation proche du hameau et son orientation en cohérence avec les lignes structurantes de ce dernier (voir page 99), répond à un souci d'intégration dans le site. L'aspect coloré de ses enduits reste toutefois un peu trop clair, au regard de la tonalité dominante du hameau. Le projet a fait l'objet d'une assistance architecturale du CAUE, antérieure à la démarche de la charte.

Ravalements de façades

SALASC

Ces ravalements de façades ont été effectués avec les conseils de la municipalité, sur la base des recommandations du guide.



La réalisation d'un soubassement, sur ces deux maisons, aurait apporté un atout supplémentaire à la lisibilité et à la pérennité de leurs façades (protection contre les salissures).



Cette réhabilitation est assez juste tant au niveau du choix des teintes que de l'écriture - encadrements et bandeaux - et de la mise en oeuvre. Elle illustre, de manière exemplaire, les recommandations du guide en matière de réhabilitation de façades de bâtiments anciens.

Ravalement de façade

OCTON



Cette réhabilitation tient compte des décors initiaux - soubassements, encadrements et décors de balcons. Un regret : l'absence de peinture sur les volets dont le vernis initial, de couleur bois naturel, n'a pas été remplacé. Une teinte vive, froide ou chaude, sur les fenêtres et les volets serait du meilleur effet sur la façade.

Ouvrages généraux

- **L'invention du paysage**, Anne Cauquelin, Presses Universitaires de France, Quadrige, 2004
- **Histoire du paysage français**, de la préhistoire à nos jours (nouvelle édition revue et augmentée), Jean Robert Pitte, Tallandier, 2003
- **Poétique de la ville**, Pierre Sansot, Petite Bibliothèque Payot, 2004
- **L'art de bâtir les villes**, Camillo Sitte, Seuil, Points Essais, 1996
- **L'étude pratique des plans de ville**, Raymond Unwin, l'Equerre, 1981
- **L'architecture rurale et bourgeoise en France**, Georges Doyon, Robert Hubrecht, Ed. Charles Massin, 1996
- **L'architecture rurale française, Languedoc-Roussillon**, Jean Guibal, Henri Raulin, Editions A Die, 1994
- **L'architecture rurale en Languedoc, en Roussillon**, Christian Lhuisset, Espace Sud Editions, 1992
- **Du classicisme ordinaire, le dessin de la maison**, Nicolas Duru, Editions de l'Espérou, Ecole d'architecture Languedoc-Roussillon, 2004
- **L'art d'aménager un jardin**, Caroline Boisset, La Maison Rustique, 1994
- **Des arbres et des hommes**, Josiane Ubaud, Edisud, 1997

Brochures, ouvrages de sensibilisation

- **Paysages au quotidien, guide pratique en Languedoc-Roussillon**, AME, DIREN, UR. CAUE, 1997
- **Aménager sa commune**, CAUE de l'Hérault, 1984
- **Paysages et végétaux de l'Hérault**, Guide de l'aménagement végétal, CAUE de l'Hérault, 1993
- **La haie méditerranéenne**, Daniel Croci, Denis Fraissier et Serge Schall, Edisud, Aix-en-Provence, 2001
- **Paysage, pollens et santé**, DRASS LR, CAUE de l'Hérault, 1999
- **Quels végétaux pour l'Hérault ? 60 valeurs sûres**, CAUE de l'Hérault, 2006
- **Piscines écologiques, de la conception à la réalisation**, Wolfram Franke, Ed. Ulmer, 2006
- **Les plus belles piscines écologiques, exemples de réalisation technique, entretien**, Franck von Berger, Ed. Ulmer, 2007

Aux membres des comités de pilotage

Cazorla Alain, conseiller général, président du Syndicat Mixte de Gestion du Salagou, **Roig Frédéric**, conseiller général et **Navas Gabriel**, maire de Mourèze et successivement présidents de la commission "Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, bâti et paysager" au sein du Syndicat Mixte de Gestion du Salagou.

• **ELUS** : **Arbouy** Jacques, maire de Pézènes-les-Mines. **Bonniol** Yoan, Lacoste. **Bossi** Nicole, adj. Celles. **Brunet** Pierre, adj Salasc. **Coste** Bernard, maire d'Octon. **Crebassa Cros** Anne-Marie, Brenas. **Dardé** Guilhem, maire d'Octon. **Estève** Chantal, adj. Mourèze. **Fabre** Joseph, maire de Le Puech. **Ferral** Jean, maire de Lacoste. **Font** Chantal, maire de Salasc. **Fuzier** Jacques, Octon. **Goudal** Joëlle, maire de Celles. **Jeanjean** Josette, adj. Pézènes-les-Mines. **Lacoste** Jean, maire de Brenas. **Gros** Noëlle, adj. Octon. **Molinier** Monique, adj. Lacoste. **Navas** Gabriel, maire de Mourèze. **Ollier** Pierre, adj. Mérifons. **Plu-mail** Pascale, Celles. **Rabejac** Claude, adj. Le Puech. **Soulayrol** Alain, maire de Liausson. **Thiers** Odile, adj. Cl. l'Hérault. **Valentini** Gérald, Valmascle. **Vallat** Yves, adj. Mourèze. **Viala** Daniel, maire de Mérifons.

• **ADMINISTRATIONS** : CONSEIL GÉNÉRAL : **Bremond** Julie, **Brouillet** J-Louis, **Majurel** Rodolphe, Pôle Eau Environnement, **Etienne** Jeannine et **Storaï** J-Paul, dir. Agriculture et Développement Rural, Pôle Insertion et développement économique. **Sicard** Gilbert, service des Routes. **Vallat** Christian, agence départementale de Pézenas. **Valentin** Michel, Pôle Aménagement Durable des Territoires, direction Urbanisme, foncier et habitat. DDAF : **Durif** Hervé, chef de service, mission Aménagement des territoires ruraux. DIREN : **Devernay** Ludovic et **Guibert** Marie, chefs de l'unité Sites, Paysages et Biodiversité, **Esteben** Marc, inspecteur des sites. SDAP : **Boutry** Catherine et **Vernet** Alain, chef du SDAP. DDE SAT NORD : **Appolis** Bernard resp. ADS, **Dubuc** Guillaume, **Florin** Bertrand, **Napoli** Marie-Claude, **Szabo** Eric, chef du SAT nord. CHAMBRE D'AGRICULTURE : **Pailhès** Alexandre, **Petit** Jean-Christophe. SUAMME : **Aussibal** Guilhem. CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS de L.R : **Bertrand** Sonia. ONF : **Barsse** Francis. CCC (communauté de communes du Clermontais) : **Pardailié** Alain, directeur du service Urbanisme, **Raffier** Richard. PAYS COEUR D'HÉRAULT : **Rebuffat** Thierry, **Bosse** Natacha. SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU SALAGOU : **Bonnafous** Elsa, **Delforge** Clotilde, directrice.

• **HABITANTS ET ASSOCIATIONS** : **Aubry** François et **Loire** Xavier, association PAÏS. **Cathala** J-Luc, éleveur à Pézènes les Mines. **Cordier** Nathalie, camping naturaliste d'Octon. **Dardé** Guilhem, vigneron à Octon. **Kohn** Bernard, architecte, **Paravicini** Ursula, architecte, **Boriger** Karine, **Lavigne** Aude, association MANUFACTURE DES PAYSAGES. **Prades** Fabienne, association PATRIMOINE APPO. **Guiraud** Christian, **Mauriès** Michel, association TERRES ROUGES. **Eipeltauer** Othman, association EXPERIMONDE. Guiteneuf Pierre-Yves, association GEYSER.

Aux participants aux ateliers de sensibilisation et de réflexion, aux participants au voyage d'études

• **ÉLUS** : **Arboux** Christian, Liausson. **Arribat** Catherine, Salasc. **Aubry** François, Brenas. **Aussel** André, Lacoste. **Betz** Bruno, adj. Liausson. **Bousquet** Jean-Pierre, Liausson. **Brunet** Pierre, adj. Salasc. **Crebassa Cros** Anne-Marie, Brenas. **Dardé** Guilhem, maire d'Octon-2008. **De Firmas** Jean, Lacoste. **Dur** Claudine, Salasc. **Fabre** Joseph, maire de Le Puech. **Ferral** Jean, maire de Lacoste. **Font** Chantal, maire de Salasc. **Gibert** Pascale, Celles. **Goudal** Joëlle, maire de Celles. **Gros** Noëlle adj. Octon. **Guérémy** F. adj. Carlenca et Levas. **Guibal** Daniel, maire du Bosc. **Humbert** Claude, Liausson. **Jeanjean** Josette, adj. Pézènes-les-Mines. **Lacoste** Jean, maire de Brenas. **Laurens** Michel, Pézènes-les-Mines. **Molinier** Monique, adj. Lacoste. **Moyersoén** Dominique, Octon. **Navas** Gabriel, maire de Mourèze. **Raduriau** Nelly, Cl. l'Hérault. **Sobella** Henri, adjoint à l'urbanisme, Clermont l'Hérault. **Stein** Nathalie, Celles. **Valentini** Martine, adj. Valmascle. **Vallat** Yves, adj. Mourèze. **Viala** Daniel, maire de Mérifons.

• **ADMINISTRATIONS** : CONSEIL GÉNÉRAL : **Saltiel** Sylvain, dir. des Etudes territoriales. **Saint-Pierre** Gérard, Pôle Aménagement Durable des Territoires, service Urbanisme. **Storaï** J-Paul dir. Agriculture et Développement Rural, Pôle Insertion et développement économique. DDAF : **Durif** Hervé, chef de service mission Aménagement des territoires ruraux. DIREN : **Esteben** Marc, inspecteur des sites. DDE : **Baillarguet** Sabine, Politiques territoriales, **Schöening** Monique, service des Collectivités locales, **Napoli** M-Claude, SAT NORD, **Magne** Roland, chef de subdivision de Cl. l'Hérault. CHAMBRE D'AGRICULTURE : **Pailhès** Alexandre, **Petit** J-Christophe, **Flaquièrre** Gabriel. CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS : **Bertrand** Sonia. SUAMME : **Aussibal** Guilhem. CCC (communauté de communes du Clermontais) : **Bru** Anne-Marie, opération façades. PAYS COEUR D'HÉRAULT : **Rebuffat** Thierry. **Zerbonne** Yvon, maire de Gassin, Var. **Coste** Nicole, secrétaire de mairie, Octon.

• **PROFESSIONNELS** : **Nèples** Luc architecte coloriste-conseil-Montpellier. **Rhode** J-Claude, urbaniste, Urbanisme et Territoires-Montpellier. **Bohl** Xavier, architecte, atelier d'architecture et d'Urbanisme-Port Grimaud, Var. **Fraisier** Denis, paysagiste, chargé de mission au CAUE de l'Hérault.

Aux particuliers, dans le cadre du suivi architectural de leur projet de construction.

A ceux qui nous ont apporté conseils et avis

Scobeltzine André, architecte-enseignant à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier. **Mène Saffrané** Alain(†) architecte-Montpellier, membre du conseil d'administration du CAUE. **Duru** Nicolas, architecte-Montpellier.

A nos partenaires d'étude pour le volet paysager

Martin Philippe, **Ravayrol** Alain association SALSEPAREILLE pour l'aspect naturaliste. **Carrer** Antoine, stagiaire, Syndicat Mixte de Gestion du Salagou, **Sorgues** Cédric, **Olive** Estelle, chargés de mission, association TERRES VIVANTES pour l'aspect agricole.

Ce document a été réalisé par le **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault** en étroite collaboration avec **Alain Vernet**, chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine et **Marc Esteben**, inspecteur des sites à la Direction Régionale de l'Environnement du Languedoc Roussillon.

Conception, rédaction, illustrations, graphisme

Aspasie Kambérou, architecte-urbaniste, chargée de mission auprès des collectivités locales

Serena Palazzi, architecte, chargée d'études

Brigitte Mas, architecte-urbaniste, directrice

Denis Fraisier, architecte paysagiste

Frédéric Hébraud, plasticien, graphiste

Crédits photographiques et d'illustrations

page 53, **vue sur Mourèze** : affiche du Conseil Général de l'Hérault

page 61, **capitelle de Germane** : Ravayrol Alain, association SALSEPAREILLE

page 76, **chateau de Malavieille** : Ravayrol Alain, association SALSEPAREILLE

page 97, **la Halle de Liausson**-plan masse : Atelier Sites

page 106-107, **croquis de murets** : Scobeltzine André-Laboratoire Patrimoine et création ENSAM, "Les murets de pierres en bord de voies", Conseil Général de l'Hérault, 2000

page 111, **piscine écologique**, plan, coupe, photo : "Piscines écologiques, de la conception à la réalisation", Wolfram Franke, éd. Ulmer

page 124, **panneaux solaires** : Clipsol, fabricant, installateur

Financement

DIREN LR

Conseil Général de l'Hérault

CAUE de l'Hérault

Réalisation

avril 2010

